



HAL
open science

Groupe de prospective sur l'avenir des espaces ruraux : rapport final

Arnoldo Bagnasco, Jean Claude Bontron, André Brun, Philippe Cadene, Jean Cavailles, Bertrand Hervieu, Bernard Kayser, Christine Kovacshazy, Jean-Paul Laborie, Philippe Lacombe, et al.

► **To cite this version:**

Arnoldo Bagnasco, Jean Claude Bontron, André Brun, Philippe Cadene, Jean Cavailles, et al.. Groupe de prospective sur l'avenir des espaces ruraux : rapport final. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE); Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). 1992, 93 p., illustrations. hal-02185161

HAL Id: hal-02185161

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185161v1>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**GRUPE DE PROSPECTIVE
SUR L'AVENIR DES ESPACES RURAUX**

RAPPORT FINAL

M. Baviner

1992

S O M M A I R E

■ LISTE DES MEMBRES DU GROUPE

■ PREMIERS RESULTATS : "LE MONDE RURAL" FEVRIER 1992

■ REUNIONS ET SEMINAIRE :

- Prospective des espaces ruraux européens
- l'agriculture et la forêt dans les espaces ruraux
- questions foncières, utilisation des terres
- séminaire de Montpellier 22/23 juin 1992

■ ANNEXE : ELEMENTS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE PROSPECTIVE N° 9
L'AVENIR DES ESPACES RURAUX

Monsieur Arnolde BAGNASCO - Sociologue - Université de Turin

Monsieur Jean Claude BONTRON - Directeur SEGESA

Monsieur André BRUN - Economiste - INRA - ARDON

Monsieur Philippe CADENE - Géographe - CNRS

Monsieur Jean CAVAILHES - Economiste - INRA Dijon

Monsieur Bertrand HERVIEU - Directeur de la recherche au CNRS - CEVIPOF

Monsieur Bernard KAYSER - Géographe - Université Toulouse-le Mirail,
responsable du groupe de prospective sur l'Avenir des Espaces Ruraux

Madame Marie Christine KOVACSHAZY - Commissariat Général au Plan

Monsieur Jean Paul LABORIE - Géographe - Université Toulouse-le Mirail

Monsieur Philippe LACOMBE - Economiste - ENSA Montpellier

Monsieur Jacques LECACHEUX - Economiste - OFCE

Monsieur François MARTIN - Administrateur AGROPOLIS Montpellier

Monsieur Henri MENDRAS - Sociologue - CNRS - OFCE

Monsieur Pierre Louis OSTY - Economiste - INRA-SAD Toulouse

Monsieur Vincent WRIGHT - Politologue Nuffield College Oxford

PROSPECTIVE
ET
TERRITOIRES



DATAR

E 2411

PREMIERS RESULTATS *

GRUPE N°9

LE MONDE RURAL

FEVRIER 1992

Leader : Bernard KAYSER

Responsable DATAR : Philippe BOURSIER

** La DATAR a confié à des scientifiques le soin de promouvoir les travaux du programme "Prospective et territoires". Ces premiers résultats n'engagent en rien la DATAR mais seulement la responsabilité scientifique des leaders.*

PROSPECTIVE DES ESPACES RURAUX

Premiers résultats, février 1992

Quatre idées-clés

1. La prolongation des tendances actuelles implique une véritable **transformation qualitative de l'espace rural** français. La **différenciation rapidement accentuée des territoires** est le résultat de la rétraction agricole, du boisement, du retournement du marché foncier, de l'étalement de l'urbanisation, du développement des besoins de loisir.
2. L'espace rural est une **ressource**, rare en Europe du "Nord", pour l'ensemble de la société. La mise en valeur de cette ressource nécessite **une croissance du potentiel humain**, c'est-à-dire l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités.
3. La faiblesse et la dépendance du monde rural appellent **l'intervention énergique des moyens publics** pour son développement. Mais les décisions politiques nécessaires procèdent d'abord de **la prise de conscience de la société**.
4. La renaissance rurale est nécessairement liée à la croissance économique globale et régionale : **pas de campagnes dynamiques sans villes dynamiques**. L'intégration ville-campagne est l'ardente obligation de l'aménagement du territoire.

SOMMAIRE

Introduction

I - La prolongation des tendances lourdes

1. La différenciation des territoires
2. La rétraction agricole
3. La mobilité des activités et des personnes

II - Questions posées par les évolutions aléatoires

1. Un retournement du marché foncier
2. L'agriculture à un tournant
3. Un environnement à gérer
4. Le développement des activités non-agricoles
5. Le rapport à la ville
6. Villages ou petites villes ?
7. La politique et la société

III - Les risques de ruptures

IV - Les scénarios

1. Le scénario tendanciel libéral
2. Le scénario patrimonial
3. Le scénario d'aménagement

Introduction

Il va de soi que l'avenir des espaces ruraux en France est conditionné par un ensemble de facteurs externes ou indirects considérés ici comme implicites. Il s'agit d'un environnement de tendances lourdes affectant sans aucun doute le monde rural mais guère affecté par l'évolution de celui-ci. Citons à titre de références la mondialisation des régulations économiques et écologiques, la pression démographique mondiale, l'accentuation du poids des Tiers-Mondes dans leur évolution différenciée (paupérisation / industrialisation), la crise multiforme des villes, la rétraction du système de l'Etat-Providence.

D'un autre côté, il est évident aussi que la prégnance de cet environnement tout autant que le jeu des facteurs internes d'évolution seront arbitrés par des temps relatifs et inégaux. Suivant l'état de maturation des processus, les différents facteurs interviendront spécifiquement à un moment donné et pour une période limitée. Ces décalages rendent délicate l'expression de la prospective.

Enfin, on ne saurait, s'agissant du milieu fragile et dépendant qu'est le monde rural, mettre trop l'accent sur le rôle des comportements et stratégies des acteurs. Qu'il s'agisse des décideurs locaux et territoriaux aux pouvoirs accrus par la décentralisation, des grands opérateurs publics et privés ou de l'Etat, leurs décisions relèvent et relèveront d'une certaine autonomie. D'où l'inévitable dimension politique de la prospective, mettant en jeu les volontés collectives.

I - La prolongation des tendances lourdes

La différenciation accentuée des territoires ruraux dans un processus généralisé de rétraction agricole et d'intégration par la mobilité des rapports ville-campagne.

1. **La différenciation des territoires.** A l'échelle d'ensembles régionaux comme à celle de "bassins de vie" ou d'unités locales, les espaces ruraux accentueront leur tendance à se différencier les uns des autres (dans un contexte évident de banalisation et d'homogénéisation des modes de vie et des valeurs). Les uns, par exemple, tireront leur prospérité d'une exploitation adéquate de leurs ressources ou d'une situation géographique favorable ; d'autres s'enfonceront dans un cycle de paupérisation faute d'hommes et d'initiatives. Tous seront conditionnés dans leur évolution différenciée par leur position dans le contexte des moyens de communication, des activités économiques et du semis urbain irrégulièrement répartis dans l'hexagone.

- On ne voit guère de raison pour que les processus de **périurbanisation** aujourd'hui à l'œuvre ne continuent pas à étaler dans la campagne l'emprise urbaine. L'espace rural périurbain continue à croître par incorporation ; il poursuivra sa croissance démographique au point de rassembler, dans un avenir peu lointain, les trois quarts au moins des ruraux. S'il s'agit, certes, d'une catégorie de ruraux particulière, elle est cependant suffisamment typée pour que son appartenance à la ruralité ne puisse être niée.

- L'évolution la plus spectaculaire —quoique de loin pas la plus importante— sera celle des **territoires dépeuplés**. Des fractions notables de l'espace rural —peut-être un cinquième à un quart de celui-ci— vont être frappés par un dépeuplement absolu. Des centaines de villages, dont la population actuelle se limite à quelques vieillards, seront abandonnés : les résidents secondaires ne pouvant s'y maintenir sans un minimum de présence permanente.

- Il reste que les **espaces intermédiaires** qui sont les **campagnes vivantes** occupent la plus grande partie du territoire. C'est là que les phénomènes de différenciation dans l'évolution seront les plus caractérisés. Mais c'est là que se situe le principal gisement de ressources. Le destin de ces campagnes vivantes, aujourd'hui plus ou moins dynamiques, plus ou moins attractives, scellera le destin de l'espace rural tout entier.

2. La rétraction agricole. Les références habituelles de la politique agricole sont mises en cause : le modèle productiviste est contesté et le système des garanties indéfinies est récusé à la fois pour des raisons de coût et d'efficacité (PAC) et pour des raisons de concurrence internationale (GATT). D'autre part, l'expansion en volume de la demande solvable est à peu près terminée tandis que les gains de productivité se poursuivent.

Il en résulte une série de conséquences dont la première est celle d'une baisse des effectifs d'agriculteurs et d'exploitations, l'évolution démographique ne pouvant être contrariée du fait de la rareté des successeurs ou repreneurs. La taille des exploitations tend à croître, mais sans que soit mis en cause le caractère familial des unités de production. Cependant les agriculteurs font l'expérience d'une réelle marginalisation économique (poids de la production agricole dans le PIB), sociale (vers les 5 % de la population active) et par conséquent politique.

Enfin, et peut-être surtout, ces évolutions modifieront la répartition géographique des productions au point de compromettre l'avenir agricole de certaines régions : celles des montagnes sèches, de la moyenne montagne, des zones humides et peut-être celles de la périphérie du Bassin Parisien et du Sud-Ouest. Là, l'arbitrage entre abandon et friches, d'une part, et boisement, d'autre part, dépendra évidemment des conditions locales.

3. La mobilité des activités et des personnes. Les moyens de circulation et les systèmes de communication et télécommunication favorisent la mobilité sur l'ensemble du territoire : l'espace rural en bénéficie, tant pour sa capacité d'accueil des installations que dans la croissance, en nombre et en distances, des déplacements. La réduction relative des coûts de transport, le différentiel des prix du terrain à bâtir et l'évolution des mentalités, entre autres, induisent la multiplication des parcours entre résidence et lieu de travail ainsi que le développement de la multi-résidence et du tourisme rural. Entre villes et campagnes, le choix des résidences successives varie aussi en fonction des cycles de vie des familles.

Cette mobilité accentue l'homogénéisation des modes de vie entre citadins et ruraux, qui ne se différencient plus guère les uns des autres. L'égalité dans l'accessibilité des services s'établit définitivement. Mais les spécificités du cadre de vie et de la sociabilité dans les villages conservent au milieu rural une certaine originalité. Selon les âges, les groupes sociaux et les individus, les facteurs attractifs et répulsifs sont diversement appréciés : certains redoutent l'isolement, d'autres le recherchent.

II - Questions posées par les évolutions conjecturales

La dépendance généralisée du monde rural à l'égard des stratégies européennes de politique économique et des grandes options nationales d'aménagement du territoire.

1. Un retournement du marché foncier. En dix ans, le prix moyen des terres labourables et prairies naturelles a baissé de moitié. Il est possible qu'il se stabilise au niveau actuel, mais il pourrait continuer à baisser. Conséquence ou coïncidence, les années 1989 et 1990 sont marquées par une brutale accélération de la part des non-agriculteurs sur le marché foncier potentiellement agricole (30 % des surfaces et 55 % des valeurs). Diverses raisons complexes expliquent, selon les régions, cette inversion de tendance. Dans l'avenir, elle pourrait être confirmée du fait des processus de déconcentration urbaine, d'achats de résidences secondaires dotées de propriété foncière, et de l'accélération du mouvement des personnes et des capitaux en Europe.

Actuellement, le rythme annuel de régression des sols agricoles est plus que contrebalancé par l'emprise nouvelle d'autres usages de l'espace et la forêt poursuit sa progression séculaire : ce qui fait que le territoire national n'a jamais autant été mis en valeur. Mais la libération importante de terres agricoles engendrée par le régime de cessation laitière et bientôt par les pré-retraites, va se trouver faire face à une demande peu élastique. Celle-ci risque de ne pouvoir suivre l'accroissement de l'offre.

D'où une incertitude majeure sur l'évolution de l'utilisation des sols, résultat d'une déprise agricole certaine et d'une demande imprévisible de la clientèle non-agricole, la réponse hypothétique ne pouvant être convenablement formulée qu'au niveau régional : la différenciation évidente des prix du foncier entraînant celle de la masse et des types d'acheteurs.

2. L'agriculture à un tournant. Parmi les facteurs potentiels de transformation de l'agriculture, deux facteurs internes ont des probabilités inégales d'intervention efficace dans l'avenir. La différenciation et la segmentation de la demande alimentaire sous l'"effet qualité" sont déjà amorcées et devraient s'accroître, bien que, mis à part dans les AOC viticoles, les mentalités n'y soient guère préparées, la législation restant en retard et la structure des prix n'honorant pas toujours la hiérarchie qualitative. Par contre, le développement des usages industriels non-alimentaires des céréales et oléagineux est encore du domaine de la conjecture. Son impact pourrait bien ne pas être négligeable, si des mesures énergiques d'incitation (détaxations notamment) sont mises en œuvre.

Quant au facteur externe dominant que représente la nouvelle Politique Agricole Commune, il est encore difficile aujourd'hui d'évaluer convenablement son impact. Le résultat final du bras de fer entre les Etats-Unis et l'Europe dans les négociations du GATT sera, dans une large mesure, déterminant. Mais, de toute façon, la réduction progressive du soutien des prix conduira à la révision drastique de l'économie des exploitations. On connaît les principales composantes de la nouvelle PAC —compensations au revenu, gel des terres, quotas, politique des structures—, mais leur combinaison n'est pas fixée. Leur application à la situation de l'agriculture française reste donc pleine d'aléas. On peut estimer cependant que les solutions extrêmes brandies comme des épouvantails seront exclues et qu'un nouveau compromis pourra s'établir entre la société et l'agriculture, réorganisant les montants et les formes de l'aide indispensable aux exploitants.

Des deux scénarios d'évolution que la réflexion prospective permet alors d'envisager, l'un est celui de la montée en puissance d'une agriculture sélective modernisée, bien armée commercialement, tandis que s'efface rapidement l'agriculture "traditionnelle" (modernisée type 1960) bénéficiaire ou victime selon les cas d'une gestion sociale ou d'une élimination... naturelle. L'autre scénario, qu'on peut considérer à certains égards comme une variante du premier, maintient une agriculture moyenne et un nombre non négligeable d'exploitants. Elle est partie prenante du développement rural, bénéficie directement des mesures favorisant celui-ci et, malgré son faible poids économique, continue à jouer un rôle essentiel dans la gestion de l'espace, la société et la culture du monde rural. L' "agriculture de services" qui vise la transformation et la commercialisation directe des produits, l'accueil à la ferme, l'entretien du patrimoine, concerne une proportion notable et croissante d'exploitants.

3. Un environnement à gérer. La montée en puissance, au moins idéologique et médiatique, des notions d'environnement et de paysage implique que la gestion habituelle ou volontaire de l'espace rural les intègre de plus en plus. Cela suppose qu'une prise de conscience effective des problèmes entraîne des réglementations restrictives et des actions coûteuses, dont on ignore quelle sera la capacité de la société à les assumer. L'avenir est à cet égard particulièrement incertain, alors même que la nature des problèmes futurs est déjà inscrite dans la réalité d'aujourd'hui. Ceux posés par les rapports de l'agriculture et de l'environnement sont maîtrisables et seront le plus probablement maîtrisés : les effets désastreux de la pollution diffuse des sols et des nappes phréatiques par les engrais et produits phytosanitaires seront limités. Même si la volonté d'extensification, le gel des terres et un calcul économique faisant diminuer les apports d'intrants ne donnent pas lieu à un véritable changement qualitatif des modes de production, la dégradation dénoncée du

milieu par les pratiques agricoles ne devrait pas s'aggraver. Il n'en restera pas moins que l'espace rural continuera à se trouver directement concerné par la propreté des eaux de baignade —une des conditions du développement touristique—, victimes de toutes les sources de pollution.

La gestion des espaces dits naturels pose des questions d'avenir autrement plus inquiétantes. C'est de l'action à mener dans toute une chaîne de situations, depuis l'entretien des exploitations abandonnées jusqu'à la protection des espaces remarquables et la création des parcs qu'il s'agit.

L'abandon probable, faute d'exploitants, des terres marginales de moyenne montagne imposera, si on veut éviter la broussaille et son cortège de nuisances, des travaux permanents d'intérêt collectif que seuls pourront exécuter à cette échelle des professionnels salariés, la pratique des contrats personnels d'entretien, expérimentés aujourd'hui, ne pouvant se développer que là où des agriculteurs restent en place.

La protection des espaces remarquables implique une définition de ceux-ci, dont il y a fort à craindre qu'elle laisse à l'écart les simples régions paysannes au profit d'arrière-pays déjà à la mode. Quant à la nécessaire multiplication des parcs nationaux et régionaux, elle se heurtera plus probablement à la rareté des moyens financiers qu'à la réalisation d'un pourtant difficile consensus local.

4. Le rapport à la ville. L'urbanisation rampante, le mitage, l'emprise des grands équipements d'infrastructure, constituent sans aucun doute les menaces les plus inquiétantes pesant sur l'environnement dans le monde rural. Si on ajoute à cela le fait que la vacuité de la campagne française incite à y entreposer les déchets industriels et urbains —la fonction de poubelle européenne étant pour celle-ci un sort peu enviable—, la dégradation du cadre de vie risque de contrarier gravement l'attractivité de ce milieu.

Mais ceci ne représente qu'un des aspects du rapport à la grande ville sur son versant négatif. Il faut y ajouter d'abord la question du sort de l'agriculture périurbaine. Souvent productive et bien organisée, bénéficiant d'une situation favorable des sols, elle voit son espace se réduire comme une peau de chagrin ; est-elle irrémédiablement condamnée ? En second lieu, l'extension progressive des aires de migrations quotidiennes d'actifs perturbe les bassins d'emploi touchés par ce mouvement et peut y compromettre le développement économique. En troisième lieu, la tendance des S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) à intégrer un très large espace périurbain au service des citadins, fût-ce en y ménageant des zones naturelles de loisir, condamne à l'avance des efforts de développement endogène.

A ce versant négatif répond cependant un versant positif. Il n'est pas utile d'insister sur les opportunités et les avantages évidents qu'offre la grande ville à une très

large portion de l'espace rural de sa région : emploi, commerce, éducation, santé, culture, etc. On doit y ajouter, dans une vue prospective, qu'une partie de ces fonctions urbaines sont externalisables et pourraient, dans le cadre d'une politique volontariste, bénéficier à l'espace rural.

5. Le développement des activités non-agricoles et la fonction d'accueil. Il n'y a pas lieu de penser qu'un développement industriel moderne puisse concerner à l'avenir l'espace rural, du moins l'espace rural profond. La mode des usines vertes paraît déjà passée, les nouvelles techniques d'information et de communication ne combleront pas vraiment les espoirs suscités par les perspectives du télé-travail et la main-d'œuvre, trop rare presque partout, décourage les implantations lourdes. Mais la plupart des entreprises créées ou qui se créeront relèvent du secteur tertiaire. Ce sont elles qui font que le solde création-suppression d'entreprises et d'emplois dans les communes rurales est nettement positif.

En fait, l'avenir des activités non-agricoles dépend du jeu de forces endogènes et exogènes : volonté et capacité des entrepreneurs locaux, croissance des établissements artisanaux, progression des débouchés offerts par les marchés régionaux des produits de consommation et d'équipement, notamment ceux liés à la construction, délocalisation d'entreprises citadines étouffées par les encombrements. Ce qui implique aussi que se développe la fonction résidentielle des villages.

L'amplification de celle-ci est incontestablement inductrice d'emplois. Que ces emplois résultent de la croissance des besoins locaux et en particulier de ceux des actifs travaillant dans des villes plus ou moins lointaines ou qu'ils correspondent à des installations, leur multiplication dépend d'un mouvement dont il est difficile d'évaluer les chances et de situer les lieux de réalisation. Mais l'examen des conditions du développement de cette fonction résidentielle permet de se faire une idée des probabilités locales de son évolution. A cet égard, on ne peut pas prétendre, comme on le fait généralement, que la déficience des moyens de communication et des services de proximité dressent l'obstacle principal à cette évolution. Au contraire, un examen objectif montre que jamais les ruraux n'ont été aussi bien desservis et servis qu'aujourd'hui. En conséquence le prétendu désenclavement et le maintien de services publics locaux, certes nécessaires encore dans quelques zones, représentent plutôt des palliatifs complaisants que les fondements d'une politique véritablement incitative.

C'est d'abord de la capacité d'accueil du milieu rural —concrètement, des villages et des bourgs— que dépend le renforcement de la fonction résidentielle et de la dynamique économique et sociale en général. La volonté collective de se donner les moyens d'accueillir des installations s'applique aux questions-clés que sont celles du logement, de

l'éducation, de la santé, de la culture. La recherche de paysages bâtis ou végétaux qui, eux, ne changent guère, varie en fonction de mentalités façonnées en partie par les modes. Le cadre et les conditions de vie, qui sont toujours diversement appréciés, constituent l'interrogation majeure des éventuels arrivants.

L'absence d'un marché du logement locatif dans l'espace rural est un obstacle évident au repeuplement de celui-ci. Pourrait-il être levé ? Quand une offre existe, elle est parcellisée et peu adaptée à la demande, par ailleurs peu connue, des différentes catégories de citoyens et plus particulièrement des jeunes couples ou des jeunes retraités : s'il s'agit de petits appartements, ils sont difficiles –mais pas impossibles– à produire dans les villages par la transformation de grandes bâtisses paysannes. Des opérateurs comme les organismes HLM sont d'autant moins enclins à intervenir, malgré la charge foncière modérée, que les coûts de gestion d'un parc de logements dispersés sont sans doute supérieurs à ceux d'une "cité", sauf à prendre en compte les coûts sociaux et politiques. L'évolution, dans ces conditions, dépend de décisions volontaristes, par définition très aléatoires.

L'école, pour sa part, n'assume pas seulement un rôle de service. Elle est dans le village, le plus souvent, un centre de socialisation –des parents par les enfants– et de sociabilité, et un foyer d'activités culturelles. Mais l'avenir, dans ce secteur, n'est pas vraiment déterminé par les décisions de maintien ou de fermeture de l'école villageoise, malgré l'impression que peuvent en donner de multiples petits drames locaux. Que ce soit dans la classe unique ou dans les diverses formules de regroupement et ramassage, le niveau de l'éducation primaire en milieu rural est assuré. Il l'est d'ailleurs aussi dans les collèges dont les effectifs limités sont plutôt un atout.

En fait, il apparaît que les obstacles scolaires ou périscolaires à l'installation résidentielle des parents se situent d'une part dans la nécessité prévisible de se séparer des jeunes au moment de leur entrée au lycée, d'autre part dans les contraintes occasionnées par les déplacements d'enfants non autonomes pour leurs activités sportives ou culturelles. Des solutions pour compenser ces handicaps inévitables existent. On peut douter de leur mise en œuvre rapide, puisqu'il s'agirait notamment de créer dans les villes moyennes des internats modernisés sur les plans matériel et pédagogique, d'assurer la supériorité de l'éducation rurale sur l'éducation urbaine en attirant à la campagne les meilleurs enseignants, d'installer des lycées verts susceptibles d'accueillir les citadins comme les ruraux... et un jour d'être capables, comme on le fait dans d'autres pays, de situer des Universités à vocation d'excellence hors de métropoles.

6. Villages ou petites villes ? L'illusion technocratique conduit à imaginer dans l'espace rural un regroupement progressif des populations et des activités dans les bourgs

et petites villes dont la fonction centrale serait une vocation. Certains considèrent cette évolution comme une prolongation naturelle de tendances, bénéfique à l'aménagement du territoire. Mais l'analyse de la situation contredit cette présomption. En fait, non seulement les petites villes ne bénéficient pas du dépeuplement des villages, mais encore il est prouvé que dans les zones de dépression démographique c'est l'ensemble des communes, nonobstant leur taille, qui se trouvent en crise. D'autre part, le rôle central des bourgs ruraux –les chefs-lieux de canton en particulier– est de plus en plus limité, la population rurale, très mobile, ayant recours à la gamme ouverte des services offerts par les villes moyennes et grandes.

La dynamique dépend donc non pas d'un schéma général ni de décisions systématiques d'aménageurs, mais finalement de la santé économique de territoires entiers. Dans des conditions favorables, chaque commune, grande ou petite, peut saisir sa chance.

7. La politique et la société. D'après le plus récent sondage de l'Observatoire Interrégional du Politique (été 1991), 37 % des Français souhaiteraient vivre "tout le temps" à la campagne "s'ils en avaient la possibilité" et 26 % des Parisiens en feraient autant "volontiers"... L'interprétation de cette information est hasardeuse, mais il est clair qu'on ne peut en inférer l'engouement généralisé pour la "vie naturelle" célébrée par les publicitaires. Ce sondage, d'autre part, ne donne pas d'autre renseignement sur l'attitude de l'opinion à l'égard du monde rural que celui-ci : les 64 % des sondés estiment que la campagne française "s'est dégradée" au cours de la dernière décennie. Cependant, la multiplication, surtout depuis 1988, des colloques, assises, manifestes et même manifestations sur le thème de l'avenir du monde rural montre sans doute la prise de conscience, au moins à un certain niveau de responsabilité, de l'importance de la "question rurale". Encore faut-il bien préciser que cette prise de conscience a surtout entraîné des positions défensives –aller au secours d'une campagne en perdition, en voie de "désertification"– sans pousser l'analyse dans un sens positif : le monde rural est une ressource qu'il faut se décider à mieux mettre en valeur.

L'intérêt de la société pour cette mise en valeur, et la pression qu'elle peut exercer en conséquence sur les décisions politiques, est un des principaux aléas dont dépend l'évolution de l'espace rural. Si l'agitation autour du thème constatée en 1991 et qui se poursuit en 1992 parvient à déclencher un véritable mouvement social –qui ne peut être mené par les seuls responsables agricoles–, alors verra-t-on sans doute évoluer favorablement les politiques nationale et territoriale.

L'affaire concerne en effet la société tout entière et implique de toute évidence, avec une réorientation du dessein, une redistribution des moyens publics. A un bout de la

chaîne, les ruraux peuvent s'organiser, coordonner leurs projets, offrir par des structures spatiales modernisées des garanties d'efficacité aux indispensables interventions de l'Etat. A l'autre bout de la chaîne, les responsables politiques doivent se convaincre que le monde rural est un atout maître à jouer dans le réaménagement du territoire national au sein d'une Europe en mouvement. C'est dans ce cadre qu'il faudra évaluer la propension des capitaux privés à s'investir dans la campagne française.

III - Les risques de rupture

Les risques de catastrophes mis à part, de brusques mutations du contexte économique mondial, du contexte démographique régional, et des politiques économiques.

Les tendances lourdes, dont la prolongation à le maximum de probabilités, et les tendances moins rigides comportant des alternatives plus ou moins vraisemblables, qui ont été décrites ci-dessus, ne peuvent trouver leur place que dans le cadre d'un environnement relativement stable. Mais énumérer les risques de ruptures venant contrarier l'analyse actuelle ne relève pas seulement de précautions intellectuelles. La seule considération des menaces affecte directement la réflexion prospective.

Il paraît difficile d'accepter l'idée de véritables ruptures positives, celles-ci devant être pour l'essentiel liées à des mutations d'origine technologique dont on sait déjà qu'elles ne se produiront pas ou qu'elles ne produiront pas d'effets dans le moyen terme de notre prospective.

On doit, d'autre part, écarter a priori les ruptures-catastrophes, pourtant non improbables, comme les accidents naturels ou industriels majeurs et les guerres (qui peuvent dépeupler ou repeupler les campagnes).

Il reste alors quatre grands ensembles de risques de rupture :

- la reprise d'un type de croissance économique rapide. Elle aboutit à une accélération des effets pervers de l'expansion : hyper-concentration urbaine, pollution et encombrement...
- le déclenchement d'une crise économique véritable et généralisée. Elle est engendrée par la rupture du quasi-équilibre actuel du monde développé sous l'effet de la dislocation du système financier international ou de l'échec définitif de la grande négociation

commerciale du GATT. Elle aboutit au repli sur soi, à la fermeture des frontières, au démantèlement de la construction européenne, à la paupérisation de l'économie nationale ;

– une immigration incontrôlable. En provenance de l'Europe centrale et orientale, ou des rives sud de la Méditerranée, l'émigration massive "de type albanais" provoquée par le chômage, la faim et l'attrait des richesses, la dictature, engendre en Europe occidentale une redistribution géographique des populations et une réaffectation des moyens publics ;

– l'instauration d'une politique ultra-libérale. Par volonté délibérée du pouvoir exécutif ou en réponse à des problèmes prioritaires (chômage, protection sociale, immigration...), l'Etat abandonne toute intervention budgétaire dans l'aménagement et privatise le service public.

IV - Les scénarios

On esquisse ici les trois scénarios divergeant à partir de la situation actuelle, dans la perspective des dix à vingt prochaines années. Ils résultent d'une réflexion portant essentiellement sur la différenciation du jeu des acteurs et en premier lieu des pouvoirs publics –Etat et collectivités– dont on a souligné le rôle déterminant dans l'évolution du monde rural.

1. Le scénario tendanciel libéral. Les espaces ruraux continuent à rester hors des préoccupations de la société et l'Etat se borne à poursuivre sa politique d'assistance au coup par coup. Les zones périurbaines, assez larges, sont gérées en fonction des besoins des citadins, une certaine agriculture, stimulée par le marché, pouvant s'y maintenir et les espaces d'emprise et de loisir s'y développant. Ailleurs, sauf en certaines localisations de spécialisations productives quasi-industrielles, l'Etat gère l'effacement progressif de l'agriculture et une fraction importante du territoire glisse vers l'abandon.

2. Le scénario patrimonial. L'espace rural français tend vers la constitution d'une vaste réserve écologique. Les politiques consistent à mettre à la disposition des citoyens français et européens des parcours, des paysages et des hébergements valorisant le patrimoine. L'occupation rentière prend peu à peu la place de l'occupation productive et ce qui reste des agriculteurs est transformé en gardiens ou jardiniers.

3. Le scénario d'aménagement. La CEE, l'Etat français et les collectivités territoriales optent pour une politique d'aménagement du territoire impliquant l'amplification des interventions et des crédits publics. La déconcentration urbaine et la mise en valeur des ressources du monde rural constituent le double objectif de cette politique d'intégration de l'espace. Des mesures énergiques et coûteuses répondent donc à la multiplication des projets visant à l'installation des personnes et des entreprises dans les villages et petites villes. La restructuration de l'agriculture et les aides maintiennent une population agricole confortée par la modernisation des techniques et de l'organisation commerciale. La décentralisation et la coopération intercommunale créent les conditions d'une offre de territoires diversifiés prêts à un développement intégré.

REUNIONS

ET

SEMINAIRE

SEMINAIRE V

Prospective des espaces ruraux européens

PERSONNES INVITEES

J. Aitchison, Department of Geography, Institute of Earth Studies, University College of Wales, Grande Bretagne

E. Bolsius, Ministerie van V.R.O.M., Rijksplanologische Dienst, Den Haag, Pays-Bas

B. Bruggemann, Institut für Internationale Sozialforschung, Berlin, Allemagne

M.P. Cuddy, Center for Development Studies, University College, Galway, Irlande

F. Greif, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft, Vienne, Autriche

R. Riehle, Institut für Internationale Sozialforschung, Berlin, Allemagne

E. Saraceno, C.R.E.S., Udine, Italie

B. Kayser INTRODUCTION

Les potentialités des espaces ruraux offrent des alternatives. Qu'est ce que la société française veut faire de ses espaces ? Il s'agit là d'un choix culturel.

Les espaces ruraux (villages mais aussi bourgs et petites villes) sont divers. Les problèmes se posent pour deux types d'espaces :

- les espaces en déclin, qui continuent à perdre leurs populations et leurs activités, et qui représentent une fraction importante du rural français, principalement la moyenne montagne. Le déclin des plus pauvres de ces espaces est irréductible. La prospective repose sur les choix futurs de la puissance publique.

- les espaces périurbains et les espaces productifs agricoles. Leur avenir dépend du choix des individus, particulièrement des choix résidentiels. La prospective repose sur les tendances futures de redistribution des hommes et des activités. La tendance à la concentration urbaine est-elle irrésistible ? Les espaces peuplés vont-ils se dépeupler ? Une forte demande de logement en milieu rural ne signifie pas une forte demande à

l'échelle globale de la société. Les sentiments en faveur de la protection de l'environnement vont-ils amener les gens à vouloir résider à la campagne ?

Pour l'ensemble de l'espace rural, l'avenir de certains services proposés aux populations rurales est la question fondamentale. Si l'absence de beaucoup de services ne posent pas problèmes grâce à la généralisation des moyens de communication rapide, l'avenir de l'école rurale est un facteur essentiel. Aujourd'hui, il y a dans le rural de bonnes écoles primaires, de bons collègues, mais les lycées sont en ville.

L'avenir de l'agriculture est aussi essentiel pour celui du monde rural. Il ne faut pas s'attacher à la crise actuelle de l'agriculture. Il y a une tendance lourde : sur un million d'exploitations, 400.000 vont disparaître dans les 10 ou 12 prochaines années. Il s'agit pour la plupart de petites exploitations dont l'essentiel des terres seront incluses dans les exploitations restantes. L'augmentation des friches dans la décennie quatre-vingt n'a pas été plus importante que dans la décennie soixante-dix. Mais l'utilisation des terres est liée à la situation globale de l'économie. Que seront dans l'avenir les modifications dans l'utilisation des terres ?

Quelle sera la place du territoire rural dans les politique d'aménagement ? En France, une politique publique pour l'espace rural est déjà ancienne : assistance aux zones en difficulté, attribution des crédits en fonction de la pauvreté et non des potentialités (avec marchandage politique pour la définition des zones). Aujourd'hui, ces crédits sont pour la plupart aux mains des politiciens.

La France a la chance d'avoir un espace disponible. Elle souffre d'un excès de concentration (le mouvement de concentration en région parisienne a repris d'après de dernier recensement). Saura-t-on utiliser les espaces ruraux français ?

Afin de nous aider à répondre à ces questions, nous allons commencer par interroger les experts étrangers invités sur les deux thèmes suivants :

- La place des espaces ruraux dans la redistribution des activités et des résidences : les tendances et leurs interprétations.
- Les termes du débat social sur l'espace rural ; la place de l'espace rural dans les politiques d'aménagement du territoire.

E. Bolsius (Pays-Bas) : L'environnement semble être envisagé dans une perspective sociale et pas naturelle. En Hollande, l'environnement est plutôt considéré dans sa dimension physique.

M.C. Kovacschazy : Les évolutions physiques ont des effets en terme sociétal. Il y a un affrontement pour les usages (exploitation ou urbanisation). On distingue 3 types de conflits correspondant à 3 types d'espaces :

- 1) des zones en cours d'artificialisation (périurbain, zones touristiques du littoral, de montagne ou dans certaines régions)
- 2) des zones en déclin
- 3) des zones à protéger.

M.P. Cuddy (Irlande) : La France n'est pas le seul pays à connaître une centralisation excessive autour de sa capitale. En Irlande, Dublin concentre de plus en plus d'activités. Il y a Dublin, quelques concentrations urbaines, puis des résidus ruraux.

B. Kayser : Les problèmes dus à la reprise de la croissance parisienne ne sont pas liés aux problèmes des espaces ruraux, il s'agit du coût de la concentration. Cela ne doit pas faire oublier la distribution des activités dans les régions. Mais les problèmes ruraux nécessitent également la mise en place une politique régionale, car une politique purement rurale est absurde. Le rôle des villes petites et moyennes dans l'animation du monde rural est important.

B. Hervieu : Penser à la récente étude du GERI montrant que, per capita, le coût d'un équipement en région parisienne est le même que dans le Limousin. Certes, la concentration dans la capitale est bien plus forte.

J.C. Bontron : Le problème de la concentration parisienne est celui de l'échec de la politique française d'aménagement depuis 30 ans. Mais on ne doit pas oublier le très fort développement de la région sud-est et des petites villes, le problème des espaces industriels en déclin, la redistribution des activités sur le territoire. La France n'est pas engagée dans une logique de croissance mais dans une logique de redistribution, et c'est là l'important.

B. Bruggemann (Allemagne) : La logique de redistribution est présente en Allemagne avec les entreprises high-tech qui quittent Dusseldorf ou Berlin pour Munich, à la recherche d'un environnement plus agréable pour leurs cadres. Mais ces derniers s'intègrent-ils vraiment dans les régions ?

J.C. Bontron : Même phénomène en France, avec Grenoble ou le sud-est. L'attirance est même plus forte que les potentialités économiques. Ces régions ont un taux de chômage important.

E. Saraceno LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES EN ITALIE

En Italie, le développement est récent. Les zones rurales ne se sont jamais vidées. Même aujourd'hui, les problèmes liés à l'urbanisation sont limités. La majorité de la population vit à la campagne. Dans les années 70, cela était perçu comme un indicateur de retard. Aujourd'hui, cela est perçu comme la source de la modernité.

Le développement s'effectue sans redistribution de population. C'est un développement dispersé. Il est analysé, soit en terme "d'industrialisation diffuse", soit en terme de "campagnes urbanisées". Je préfère ce dernier terme car le concept d'urbanisation n'est pas opératoire pour l'analyse de l'évolution des campagnes italiennes.

Il y a une progressive diversification des zones rurales. Il faut inventer de nouvelles catégories d'analyse qui ne reposent ni sur l'opposition urbain/rural, ni sur l'opposition campagnes périurbaines/campagnes en déclin. Cette diversification en Italie correspond d'une part à une diversification interne, entre zones vidées d'activités non agricoles et zones où existent des combinaisons d'activités diverses. Elle correspond d'autre part à une intégration avec l'extérieur : échange de biens et de main d'œuvre, échange de services et de temps libre, etc. De nombreux espaces jugés en déclin il y a 10 ans sont aujourd'hui

parfaitement intégrés. L'intégration est différente en fonction de l'éloignement des pôles de développement. Cette nouvelle situation bouleverse les échanges entre les régions, particulièrement entre régions en développement et celles qui restent hors de la dynamique.

Pour analyser cette intégration, plusieurs indicateurs, comme par exemple l'origine, la création, la disparition de la main d'œuvre, les échanges de temps libre. Il s'agit de combinaisons d'indicateurs.

Le processus de développement est spontané. Pas de rôle de l'Etat en Italie, jamais de politique de développement des espaces ruraux, seulement une politique agricole. De plus, la compétence dans le domaine de l'aménagement territorial et de l'agriculture est passée de l'Etat aux régions en 1970. Il y a donc autant de centres de décisions que de régions en Italie (20).

L'industrialisation des campagnes s'explique par des nombreux facteurs. Il faut prendre en compte l'histoire. L'Italie a connu une politique conservatrice, opposée à toute révolution agraire sous le fascisme et après la guerre. Cette politique a favorisé l'éclatement des propriétés et a fixé les populations au territoire. Même les flux d'émigration industrielle s'accompagnent de flux de retour. Au Frioul, toute la population perdue a été regagnée dans les années 70. Dans le sud, les migrants ne retournent pas dans leur village mais dans les villes. Par contre, l'organisation des communautés de montagne (il y en a 382) n'a pas eu le succès attendu. La population montagnarde était insuffisante, elle avait déjà migré. Il y a des retours, des installations, mais c'est très difficile.

L'industrialisation en milieu rural est le fait d'entreprises petites ou moyennes. Les créations et les fermetures sont nombreuses. Il y a une grande diversité dans les technologies utilisées. Il ne s'agit plus d'entreprises créées à partir d'ateliers artisanaux. L'innovation est plus facile dans les petites entreprises que dans les grandes. Souvent, le chef d'entreprise était dépendant d'une autre entreprise. Il pense qu'il peut redevenir dépendant. Ces entreprises étaient dans les années 60 et 70 d'origine locale. Aujourd'hui, il y a d'avantage de mobilité.

Les multinationales ne jouent pas un grand rôle. Sans doute se méfient-elles. Le modèle endogène est dominant et les initiatives étrangères se calquent sur ce modèle.

H. Mendras : La capacité de coopération et de gestion collective de ces petites entreprises parait décisive. Est-ce la tradition des guildes ? En France, les banques ne sont pas capables de comprendre les petites entreprises. Or la banque serait en France la seule institution capable de soutenir des systèmes de petites et moyennes entreprises.

E. Saraceno (Italie) : L'Etat distribue les terres mais organise la coopération en aval et en amont. Egalement, les patrons sont de même origine sociale que leurs ouvriers. Cela a un effet d'émulation. Le cycle de production est cassé en de multiples tâches. Ce sont les économies d'échelle et la grande souplesse qui permettent la compétitivité face aux entreprises japonaises.

H. Mendras : Dans ce système, c'est l'entreprise qui vend qui fait le profit et devient intégratrice.

A. Bagnasco : Il y a 10 ans, l'élément intégrateur était le marché. Aujourd'hui, c'est plus complexe. Le niveau d'organisation augmente. La banque joue un rôle important. Il y a souvent des participations croisées entre les entrepreneurs.

Ce système a des façons générales de se développer dans l'ensemble du monde. Il y a des méthodes spécifiques avec des éléments intégrateurs différents dans chaque pays.

F. Martin : Il existe aussi une intelligence en amont. C'est une intégration par l'intelligence créatrice. Pensez au stylisme italien. Il y a une intelligence d'être citoyen du monde tout en étant quelque part.

E. Saraceno (Italie) : Le pourcentage de ceux qui sont sortis de leur région pour aller travailler ailleurs est impressionnant. L'Italie avait des petites entreprises artisanales et la capacité de connaître les marchés par l'émigration. Elle a ainsi pu répondre à la segmentation de la demande mondiale (pour le marché de la consommation). Elle a d'abord répondu à la demande extérieure, puis ensuite elle a travaillé aussi pour les marchés intérieurs. Il faut en effet saisir la situation de l'Italie dans le développement de l'industrie à l'échelle mondiale. En Italie, le développement a commencé dans les campagnes, où se trouvaient déjà les petites entreprises. Désormais, les petites entreprises se développent plutôt dans les villes. Les entreprises de services étaient, elles, situées dans les petites villes, elles étaient aussi d'origine locale. Maintenant, ce sont des entreprises des grandes villes qui créent des filiales dans les petites villes et même dans les villages. L'ensemble du processus n'est pas reproductif dans le temps.

Quant aux impôts, il est vrai qu'au début ces petites entreprises ne payaient pas d'impôt, mais la situation est en train de changer.

V. Wright : Mais il n'y a pas de modèle italien pour l'étranger, ni d'ailleurs pour toutes les régions de l'Italie.

A. Bagnasco : Il y a une question d'époque. On ne peut pas développer aujourd'hui une industrie comme hier. De plus, il y a des facteurs dus aux différentes situations des pays. La France est caractérisée par sa faible densité. Elle tend pour cette raison à la concentration. En Italie, la surcharge de population est partout, cela ne tend pas à créer la concentration.

E. Saraceno (Italie) : Toutes les grandes villes de l'Italie du nord et du centre perdent de la population. En dépit des inégalités de développement, en Italie, la question de l'industrialisation rurale se pose pour tout le territoire.

M.P. Cuddy LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES EN IRLANDE

En Irlande, le déclin des régions rurales est très évident. Le processus répond à la thèse de Mirdal sur le déclin cumulatif des zones rurales. La croissance ne concerne que Dublin, quelques centres urbains et leurs zones rurales périurbaines. La production agricole est également en baisse et la taille des exploitations augmente. Elle produit peu de valeur ajoutée et bénéficie d'un soutien massif de la P.A.C.. La réforme de la P.A.C. et les négociations du G.A.T.T. vont avoir un effet très négatif sur l'agriculture irlandaise.

L'avenir : tentative de diversification des productions agricoles, mais peu d'espoir ; développement de l'agro-tourisme, mais potentialités limitées ; développement industriel, peut-être réalisable. Mais les villes continueront à attirer les investissements et les populations rurales.

Le développement rural doit être resitué dans le contexte économique global. Les problèmes sont trop importants pour penser seulement en terme de développement rural. La dépendance de l'extérieur est très forte, tant pour le secteur agricole que pour l'industrie. Cela fragilise le pays et le rend sensible à la conjoncture économique mondiale. De plus, l'émigration qui se poursuit représente une perte régulière en capital humain. Elle a été forte vers les U.S.A. dans les années 50, puis il y a eu une baisse, enfin un regain dans les années 80.

L'objectif de la politique étatique : augmenter la croissance générale sans s'inquiéter des équilibres régionaux et du développement rural. Le ministre de l'agriculture a la charge de l'aménagement rural. Ensuite chaque ministre s'occupe de l'espace rural dans le cadre de ses compétences. Il y a eu dans les années 70 une politique de décentralisation de l'industrie, mais dès que la crise est arrivée, cette politique ne fonctionna plus.

L'espoir pour le pays est placé dans l'aide C.E.E.

F. Martin : Il y a 3,6 millions d'Irlandais, dont 1/3 à Dublin. Une émigration sans retour. La production agricole est excédentaire par rapport marché de la P.A.C.. Exportation de 80% des produits agricoles mais sans valeur ajoutée et hors C.E.E. du fait du soutien de la P.A.C.. La production diversifiée, c'est les champignons, les escargots, etc. Que dit la profession agricole ? Quelle est la place des multinationales ?

M. P. Cuddy (Irlande) : Les représentants de la profession sont les riches agriculteurs qui ont profité de la P.A.C.. Ils demandent en ce moment à l'Etat de renégocier la P.A.C.. Pour la première fois, deux tendances dans le monde agricole. Les petits s'aperçoivent que leur intérêt est différent de celui des riches. Les gros sont contre la P.A.C.. Les petits sont pour. C'est la stratégie de la C.E.E. : diviser la paysannerie en deux groupes. Quant aux multinationales, elles sont présentes depuis 20 ans, ce qui rend le pays fragile à toute crise mondiale. Donc tentative du gouvernement d'aider un développement indigène. Cela est difficile car les initiatives endogènes sont peu nombreuses et peu capables d'entrer dans l'économie mondiale. De plus, beaucoup d'entreprises du monde rural sont liées aux multinationales et fabriquent des produits intégrés à des produits dont la fabrication est achevée ailleurs.

A. Brun : Entre l'Italie et l'Irlande, il y a une forte différence de densité de population qui peut expliquer les dynamismes. La France, elle, a les deux types de territoires, fortement et faiblement peuplés.

E. Saraceno (Italie) : Une autre différence réside dans la propriété de la terre : dans le sud de l'Italie, les agriculteurs sont propriétaires, pas en Irlande. Mais aussi, en Irlande, l'efficacité de la P.A.C. a empêché la diversification des campagnes ; en Italie, la P.A.C. est peu avantageuse, donc il y a eu diversification des activités.

B. Kayser : Dans le cas de l'Irlande, la crise mondiale et l'émigration jouent des rôles importants.

M.P. Cuddy (Irlande) : Les déséquilibres s'accroissent en Europe. Il faudrait une vraie politique régionale dans le cadre de la C.E.E.

R. Riehle LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES EN ALLEMAGNE

En Allemagne. Il y a plutôt un mélange entre villes et campagnes qu'une séparation. Le rural n'est jamais fermé sur lui-même. L'histoire de l'industrialisation commence très tôt, vers 1850. L'exode rural a eu lieu très tôt, s'est achevé très tôt. Pas de retour des migrants. Puis, le grand abandon des villages s'est produit dans les années 1950. Ensuite, la population rurale a longtemps été stable. Aujourd'hui, elle est en train d'augmenter.

Derrière cette stabilité, il y a pourtant un bouleversement social : la découverte des milieux ruraux, le développement des P.M.E., la mise en place des nouvelles technologies de communication. Il y a un développement régional indigène. Il s'accompagne d'une reprise du pouvoir local dans les villages où l'on observe une grande participation des populations à la vie locale. Il y a une revalorisation des villages, un romantisme rural. Les verts participent à cela. Ils constituent en fait une force réactionnaire. Même les villes moyennes ont une couronne de faubourg. Les gens acceptent de faire de grands trajets. Il n'y a pas d'intégration entre les différents types d'habitants. Des changements interviennent cependant.

Il n'y a pas de débat sur le rural à l'échelle fédérale. Le débat se déroule au niveau des Landers ou même des communes. Le débat est le plus actif dans l'Essen et dans le Baden-Württemberg. Il y a là des petits paysans et des P.M.E.. Dans le nord, il y a que la grande agriculture.

Comme dans le cas de l'Italie III, l'Italie de l'industrialisation rurale, dans le Baden-Württemberg, les paysans étaient pluriactifs. Ils bricolaient, des horloges par exemple, qu'ils partaient vendre à l'étranger. Il y a une compréhension ancienne de la nécessité de partir ailleurs si l'on veut rester au pays. Mais il ne faut pas surestimer le développement endogène. Il y a aussi Mercedes qui dessème son électronique, à la recherche de la paix sociale et de bas salaires.

B. Bruggemann (Allemagne) : Actuellement, il y a 600.000 exploitants dont la moitié pluriactifs, soit 3,5% de la population active. Il y a eu une diminution de moitié en 30 ans, qui s'est effectuée de façon silencieuse.

R. Riehle (Allemagne) : Il n'est pas sûr qu'il reste des petits paysans dans le futur. Il est intéressant de savoir qu'il n'y a qu'un seul syndicat paysan partout en Allemagne, sauf dans le Baden-Württemberg où il y a un syndicat d'opposition.

B. Bruggemann (Allemagne) : Actuellement, les paysans riches de l'ouest achètent de grandes exploitations de plus de 1000 ha. dans l'ex-R.D.A.. Il y a 3800 coopératives à vendre, soit 90% de la S.A.U. de l'ex-R.D.A., ce qui correspond à 1/3 de la S.A.U. de la R.F.A.. Il n'est pas sûr que les petits paysans de l'ouest résistent.

F. Greif LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES EN AUTRICHE

Il y a différents types d'espaces ruraux en Autriche.

Type I : Nord du pays. Accroissement des fermes, revitalisation du rural par les résidences secondaires.

Type II : Centre. Pas de politique de développement rural, dépeuplement des campagnes.

Type III : Tyrol. Tourisme florissant, hébergement à la ferme, forte résistance de l'agriculture.

Type IV : Autour de Vienne et de Graz. Grande immigration venant de l'est, urbanisation excessive.

L'Etat paye de 7000 à 15000 FF par an par agriculteur. Il y a 120.000 familles agricoles. Ces gens ont peur du projet d'adhésion à l'Europe.

Il y a eu un échec de la politique d'industrialisation dans les villages. Les entreprises qui avaient été créés dans les villages ont disparu lorsque les aides de l'Etat ont cessé.

La politique consiste désormais à baser le développement sur les potentialités naturelles. Le développement est très guidé. Les politiques s'élaborent au niveau des Landers. Elles sont donc différentes d'un Lander à un autre. L'aménagement de l'espace se gère au niveau de la commune.

J. Aitchison LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES EN GRANDE BRETAGNE

En Grande Bretagne, l'idéologie, les politiques sont différentes selon les régions. L'environnement est le débat essentiel. On assiste au retour des populations urbaines vers les campagnes, particulièrement dans le sud et sur les côtes. Cela provoque un mélange social, et apporte un esprit d'entreprise dans les campagnes, chez les nouveaux venus. Pourtant, en dépit des succès de l'industrialisation, les jeunes continuent de partir. Cela provoque aussi une hausse des prix des logements. Le modèle mis en place dans le sud se déplace vers le nord. Mais il y a une population rurale très dense, peu de campagnes ouvertes. La question de l'accès à la nature est très important. Il y a une pression énorme.

Les partis se doivent de parler de l'environnement et des campagnes. Il y a en effet un puissant lobby pro-rural, rencontre de deux lobbies qui se renforcent : le "conservation lobby" (écologie) et l'"amenities lobby" (les utilisateurs de la nature : associations de promeneurs, de sportifs, etc). Il y a une tentative d'impliquer les agriculteurs à la politique de "conservation" et d'"amenities". Beaucoup de paysans sont heureux d'être les gardiens de la nature. Le ministère de l'agriculture a accru son importance.

Il y a un grand nombre de politiques de protection de la nature, sans doute une particularité de la Grande Bretagne. Chaque district a le droit de contrôler toutes les implantations. Certains y sont opposés, disant que cela empêche le développement. Pourtant, il est question de renforcer ces règles.

B. Kayser : Quel a été le rôle de Thatcher. Le système de protection est strict. Il y a eu pourtant le libéralisme, la vente des "community houses" qui fut très importante.

J. Aitchison (Grande Bretagne) : Thatcher a changé. Elle a essayé d'ouvrir les espaces ruraux aux entrepreneurs et aux constructeurs, mais elle n'a pas réussi.

V. Wright : Le sud de l'Angleterre est conservateur et favorable à la protection de l'environnement.

J. Aitchison (Grande Bretagne) : Dans l'Est, les grands producteurs connaissent des difficultés, et créent des golfs. La mise en friche ne progresse pas. En Ecosse, la terre appartient aux Lords et il y a autonomie de décision. Le lobby protectionniste est moins puissant. Il y a un compromis entre protectionnisme et développement : politiques pour l'installation de nouveaux ruraux et l'implantation de zones industrielles dans les petites villes. La situation est proche au Pays de Galle, mais une des difficultés pour l'installation de nouveaux ruraux est l'obligation du gallois à l'école.

H. Saraceno (Italie) : L'alliance entre la noblesse qui a fait les lois de protection, les nouveaux urbains, avec l'accord des paysans, rend la situation en Grande-Bretagne très spécifique.

J. Aitchison (Grande Bretagne) : Les agriculteurs s'expriment par leur syndicat. Il y a 5 ans, ils refusaient la politique de protection, aujourd'hui, ils l'acceptent.

M.C. Kovacschazy : En Angleterre, comme en Allemagne, l'apport complémentaire de l'Etat à la subvention C.E.E. est très importante.

V Wright : Mais aussi la concentration du pouvoir : la puissance du syndicat paysan et du ministère de l'agriculture. Il suffit que peu de gens changent d'avis pour que la politique change.

J. Aitchison (Grande Bretagne) : Les terres communales, appartenant aux Lords, qui ont été protégées très tôt, ont joué un grand rôle pour la généralisation de cette politique.

Par contre, il ne semble pas que la protection de la nature deviennent un moyen de profit dans le système du marché. Il s'agit seulement de fortes incitations financières dans le cadre d'accords contractuels avec les paysans. Il y a bien une commercialisation de l'accès à la nature, mais elle est impossible pour les sentiers, qui sont ouverts au peuple depuis le XIII^e siècle (usage conforté par la loi de 1947).

E. Bolsius LA DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX ET LES POLITIQUES RURALES AUX PAYS-BAS

Pas de problème d'espaces ruraux aux Pays-Bas. Il y a peu de zones rurales ; 13 sont reconnues telles, dont peu connaissent des problèmes. Il y a souvent perte des jeunes et apport de gens âgés. Pas de désertification. Le chômage ne caractérise pas l'espace rural, mais un faible nombre de création d'emploi et une baisse du niveau de l'équipement public.

Peu de débat sur le rural. Le lobby récréationniste n'est pas très puissant. Par contre, on craint une forte augmentation du prix des maisons après 1993, car les prix sont actuellement bas comparativement aux pays voisins.

Dans certaines zones, il y a concentration spontanée des structures agraires ; dans d'autres, une politique est nécessaire ; dans d'autres encore, le rural, c'est surtout la nature. Il n'y a qu'une politique agricole.

La tendance est celle d'un abandon des productions de base pour des productions "intelligentes". Les céréales ne sont pas assez productives, la viande crée des problèmes d'environnement. Les productions intelligentes sont : semences, maraichage sous serre, etc.

F. Martin : Sont intelligentes les productions qui se vendent. La Hollande est une plateforme commerciale, c'est cette plateforme qui décide de la production, pensant toujours au delà de ses frontières.

B. Kayser : La Hollande a fait mieux que les autres pays dans l'agriculture productiviste, aujourd'hui elle se reconvertit plus rapidement que les autres dans d'autres productions. Ces succès sont basés sur une organisation collective de la commercialisation et de la recherche scientifique. Les chercheurs hollandais sont les meilleurs dans le domaine de l'extensification alors qu'il n'y a pas la place pour extensifier dans ce pays.

M.C. Kovacschazy : L'agriculture est en fait développée par le gouvernement pour créer des zones inter-urbaines.

V. Wright LA SITUATION DES ESPACES RURAUX ET DES POLITIQUES RURALES DANS LES PAYS EUROPEENS

Les pays divergent quant à leurs préoccupations et priorités, quant aux acteurs en présence, quant aux politiques en œuvre. Mais ce sont les divergences au sein même des pays qui paraissent les plus grandes. Les cas autrichiens ou britanniques sont révélateurs.

Ces divergences soulèvent la question de la typologie des zones rurales.

Trois variables au niveau national :

- l'état, la structure et la capacité de l'économie générale. L'état de santé du tissu urbain structure les zones rurales,
- la volonté de l'Etat d'intervenir (les situations dépendent de plus en plus de l'application régionale des politiques macros),
- la capacité politico-administrative, caractérisée par la convergence entre l'éclatement des décideurs au niveau national et la tentative de décentralisation des activités étatiques (à l'exception de l'Angleterre où la "rural policy making community" est très réduite).

Huit variables en tout :

- densité démographique,
- distance entre villes et zones rurales,
- capacité d'attraction des villes proches,
- dimension du marché local,
- chronologie du dépeuplement des zones rurales,
- structure traditionnelle de l'économie des zones rurales,
- capacités de coordination du développement économique,
- qualité et dynamisme des élites locales.

On peut construire un continuum à partir de ces variables, de l'Italie III à l'Irlande. La France est un grand pays, presque tous les types ruraux européens peuvent y être rencontrés.

Le problème de la France : la tentative d'une solution unique à des problèmes différents. La convergence des politiques s'effectue actuellement en faveur du modèle Italie III.

H. Mendras : Difficile de parler d'un continuum, car la Hollande apparait un modèle à part.

A. Bagnasco : En Europe, rural égale agriculture plus P.M.E. Il faut se méfier d'idéaliser ce modèle : les industries sont comme les champignons, on ne les trouve que sur le bon terrain et au bon moment. L'industrialisation solide est spontanée et diffuse, pas produite par la division internationale du travail, ni par l'Etat comme dans le cas autrichien (une usine dans chaque village, ça n'est pas le développement). Le facteur endogène de la croissance industrielle réside dans le maintien d'une production proto-capitaliste, le facteur exogène dans une nouvelle technologie et une nouvelle forme de marché.

Il faut aider à la création de système d'entreprises. Lorsque l'on s'occupe de zones ayant moins de ressources, il faut savoir construire des situations. En Italie, la politique locale et régionale a été importante, d'où l'importance de l'état des villes et le maintien des différences nord-sud. Le nouveau stade de développement demande des politiques sophistiquées, combinant économie, société, culture. Il faut combiner une politique centrale et une politique régionale organisée à travers un système de villes hiérarchisées avec une gestion municipale efficace. Il faut combiner un Etat "soft" et une politique basée sur une certaine idée du partage. Il faut aussi favoriser une technologie moyenne ; ni viser à l'idéalisme high-tech, ni verser dans le romantisme de la tradition. Il faut développer une recherche technologique adaptée aux P.M.E.

La France parait avoir des atouts favorables au développement des P.M.E. dans le stade qui se met actuellement en place et dans lequel les entreprises sont moins enracinées dans la tradition et davantage liées à des élites modernes. La France bénéficie d'une administration efficace et de l'existence de liens directs entre grandes et petites entreprises.

B. Kayser : Le problème consiste à favoriser la création d'entreprises secondaires ou tertiaires liées à la modernisation de la société globale, apparue tardivement dans l'espace rural. Sans centre d'emplois dans les villages et les petites villes, il n'y a pas de développement possible. Or ces centres ne peuvent se développer que dans le cadre de systèmes d'entreprises.

H. Mendras : Il y a aussi l'agriculture. La politique agricole ne s'efface devant la politique rurale que si elle est "bête", comme c'est le cas en France depuis 40 ans. La Hollande montre l'exemple d'une politique agricole "intelligente", à l'opposé de celle de la France.

H. Saraceno (Italie) : La clé réside dans la relation entre politique agricole et politique territoriale. La politique compensatoire qui prime dans la C.E.E. est la pire politique à suivre, elle est conservatrice. C'est là la différence entre le nord et le sud de l'Europe. La

J.C. Bontron : La notion de continuum ne peut tenir que si l'on met en avant une seule logique de diversification des territoires. L'Italie est-elle partout diversifiée ? La typologie des villes ne correspond pas à la typologie des espaces ruraux autour des villes. Tout ne peut être pensé selon une seule logique de proximité. Il faut aussi différencier emploi secondaire et tertiaire. Il ne faut pas non plus ignorer les bouleversements futurs de l'agriculture, ni les dynamiques propres à la résidence. Les phénomènes de consommation d'espaces sont plus importants que les phénomènes de production.

Ph. Cadène : Le modèle Italie III n'est pas le seul modèle de développement des campagnes en Europe. Il y a la France du sud-est où les phénomènes résidentiels jouent pour beaucoup dans un espace rural très urbanisé et dans lequel la population rurale n'est jamais loin d'une ville. Enfin, il faut parler du modèle offert par le Baden-Württemberg, qui a bien des égards se présente comme une combinaison des modèles Italie III et France sud-est, qui m'apparaît comme le plus achevé.

C. Chicoye LA POLITIQUE RURALE EUROPEENNE

La période actuelle est caractérisée par un éclatement des processus de décision dans la plupart des Etats de la Communauté. Il en est de même à l'échelle de l'administration communautaire.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la place du développement rural dans la politique communautaire.

Il faut tout d'abord savoir que le développement rural relève de différentes compétences. Il est par exemple à la fois du ressort de la direction chargée de la politique régionale et de celle chargée de la politique agricole. Il n'est donc pas pris en compte en tant que tel. Le résultat de cette situation est que les Etats n'utilisent pas les fonds attribués au développement pour faire une politique rurale. C'est le cas par exemple de l'Espagne, du Portugal ou de l'Italie qui bénéficient des fonds attribués aux "zones défavorisées", et qui ne les utilisent pas pour le développement rural.

Il y a bien ce que l'on appelle dans le jargon administratif européen, l'objectif 5b, concernant le développement de zones rurales sélectionnées. (je crois que la France et l'Allemagne ont été les principaux acteurs dans la mise en place de cette mesure). Mais, l'efficacité de cette mesure est minime, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les financements sont attribués à des zones définies par la commission. La définition pose problème. La présence des villes fausse les données dans de nombreuses régions, et il n'est pas toujours facile de trouver des solutions statistiques. Les critères de définition des zones sont basés sur le plus grand dénominateur commun, ce qui n'est pas toujours satisfaisant. Le choix du zonage est donc discutable.

Ensuite, il ne s'agit pas d'une véritable politique de développement des zones rurales. Il s'agit seulement de la mise en place d'une tuyauterie financière. On attribue des fonds ; la politique doit être faite à l'échelle des différents Etats, ce qui n'est qu'exceptionnellement le cas.

Enfin, les crédits sont attribués selon le principe de l'additionnalité. La Communauté ne donne jamais 100% des sommes nécessaires pour la réalisation des projets de développement. Les pays doivent participer au financement.

Lorsque l'on a participé à la mise en place de ces mesures, on ne peut être que déçu des résultats.

Il faut aussi ajouter que les perspectives de la politique européenne restent floues. Même, par exemple, sur la question de l'avenir de l'agriculture, on sait que Delors prône la mise en place d'une politique agricole basée sur le développement de 3 types de zones agricoles (les zones où l'agriculture est intégrée au marché mondial ; les zones où l'agriculture produit des matières premières pour l'industrie ; les zones où l'agriculture est jardinière du paysage), mais on ne sait pas ce que cela signifie en terme de politiques et de mesures à prendre. On pense seulement que la conséquence de la réforme de la P.A.C. sera une accentuation des différences entre agriculture productiviste et agriculture paysagère.

Quant aux réformes actuelles, les enjeux véritables relèvent plus de discussions de marchands de tapis que de la mise en place de politiques et de modes de gestion nouveaux.

Cela apparaît clairement pour les négociations de la réforme de la P.A.C. Il est en de même pour les négociations de la réforme des fonds structurels. L'enjeu véritable est un enjeu financier pour les pays du sud (y compris l'Irlande). La question est : combien les pays du nord acceptent de payer ? Il s'agit de savoir combien un pays reçoit par rapport à combien il donne. Or l'on s'aperçoit que les pays les plus pauvres ne sont pas ce qui reçoivent le plus, c'est l'exemple de l'Espagne qui ne reçoit guère. Ce problème a été posé clairement par Mme Thatcher : "Give me my money back". Dans ces débats, l'Irlande a sans doute actuellement la position la plus franche : elle demande une péréquation financière.

Dans tout cela, le développement rural n'a pas grande place. L'exemple de la P.A.C. est exemplaire. La P.A.C. coûtera plus cher après la réforme, et cela pour un certain temps : l'argent sera tout simplement pris sur l'enveloppe développement rural. De toute manière, aucune des directions qui a le rural dans sa compétence ne s'intéresse à la mise en place d'une politique de développement rural, mais personne ne veut abandonner à quelqu'un d'autre sa compétence en la matière. La politique rurale n'existe d'ailleurs que parce qu'il y a des services administratifs pour s'en occuper. Elle existe par exemple à l'O.C.D.E. depuis que l'on a fait un groupe spécifique, entre le groupe agricole et le groupe industrie qui a en charge la politique régionale.

Il est vrai que l'on peut se demander si la Communauté peut aller au delà de la tuyauterie financière. A moins de définir une politique d'aménagement du territoire globale au niveau européen. Actuellement, on mélange les genres, et c'est là la cause principale d'échec. On mélange la tuyauterie financière et la politique. On fait des plans de développement à 5 ans pour des zones de 5000 habitants, qui créent des rigidités et gaspillent des crédits car on dépense l'argent au plus vite de peur que d'autres ne le prennent. En fait, le problème est lié au fonctionnement du système politico-administratif, car il n'est pas sûr que la Communauté soit la mieux placée pour élaborer des politiques pour des zones de 5000 habitants. On se heurte aussi à la différence de structures entre

les différents pays. Comment combiner la diversité des situations et l'uniformisation des décisions ?

Mais la Communauté est consciente qu'il y a problème. Il faudrait une politique qui finance davantage l'intelligence et moins les infrastructures.

B. Kayser : Le lobby agricole est en train de se constituer en lobby rural, tandis que la tendance au libéralisme et à l'agrandissement de la zone de libre échange risque d'annuler les règles d'équilibre qui assuraient un certain ordre à l'échelle européenne.

Pourquoi alors ne pas abandonner la logique de prolifération bureaucratique de la C.E.E. et faire de l'aménagement du territoire un affaire régionale et locale ?

Ph. Lacombe : Il faudrait que le "amenities lobby" soit capable de faire la relation (actuellement contradictoire) entre la "tuyauterie financière" et la politique d'intégration sociale prônée par Arnaldo Bagnasco.

J. Aitchison (Grande Bretagne) : Il ne faut pas non plus négliger les conflits entre leaders locaux dans la mise en place des politiques. Ils sont nombreux au Pays de Galle.

LA POLITIQUE RURALE FRANÇAISE EN EUROPE

E. Saraceno (Italie) : Avec la réforme de la P.A.C., il est désormais très important de ne pas se limiter à la prise en compte des positions du lobby agricole. Car il faut soutenir l'idée d'une diversification de l'économie rurale. Or, la France est un pays de vieille industrialisation et une nouvelle industrialisation ne peut venir que de ressources exogènes. Il faut être prêt à recevoir des personnes de l'extérieur. Résidences et P.M.E. sont liées. Un des atouts de la France est sa forte centralisation. Un de ses problèmes réside dans la force de son lobby agricole. Par contre, la gestion française des questions d'environnement est très souple. Il y a en Europe une vision latine des problèmes d'environnement.

V. Wright : La France se cherche une politique rurale. Mais il faut des politiques rurales. Il faut s'inspirer des exemples étrangers et chercher à inclure cette politique rurale dans une politique globale.

A. Bagnasco : La France se caractérise par sa faible densité, qui entraîne une forte concentration. D'où la politique en faveur des zones défavorisées. Or les P.M.E. sont incluses dans cette politique ; on les subventionne comme on subventionne les zones défavorisées. Il y a pourtant des potentialités en France pour des P.M.E. efficaces.

J.L. Guigou : L'espace rural français est aujourd'hui pénalisé car il a été polarisé autour de la monoactivité. Or la monoactivité est aussi appauvrissante pour l'agriculture que pour l'industrie. Il faut une diversité créatrice, par la multiplication d'activités qui échangent entre elles. Par exemple, il serait une erreur de tenter de mettre en place dans le rural les mêmes services que dans l'urbain.

Comment donc exacerber les différences pour qu'elles deviennent des valeurs positives ? Une des réponses est le développement de l'intercommunalité (dans des grands bassins), structurer les élus autour de projets de développement. Pour que la

diversité soit possible, il faut qu'elle produise de l'offre, il faut que les producteurs se mettent ensemble.

Ph. Lacombe : Des caractères de sous-développement apparaissent aujourd'hui comme des facteurs de développement : migrations, pluriactivité agricole, P.M.E. Le problème est de trouver les conditions d'accompagnement de cette diversité par les pouvoirs publics. La mobilité est sans doute le facteur de diversité qui fait le lien entre dynamique rurale et dynamique d'ensemble.

A. Bagnasco : Aujourd'hui, la diversité est possible à deux conditions : qu'il y ait une demande, qu'il y ait des technologies.

E. Saraceno (Italie) : Choisir une politique favorisant la diversité, c'est remettre en cause la politique de compensation des déséquilibres.

B. Kayser : La diversité, c'est aussi la possibilité de laisser des choix. La présence des agriculteurs dans les villages est une des conditions de la différence rurale.

SEMINAIRE VI

*L'agriculture et la forêt dans les espaces ruraux***PERSONNES INVITEES**

A. Chominot, Professeur d'économie à l'INA, Paris

J.F. Colomer, Rédacteur en chef de la France Agricole, Paris

M. Debatisse, ancien Ministre, Député européen, Saint-Remy-sur-Durolle

Y. Leon, INRA - ESR, Rennes

A. Neveu, Adjoint au directeur de l'Agriculture et des Collectivités Locales à la CNCA, Paris

C. Viau, Chef du département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA, Ivry

INTRODUCTION

A. Brun : Une hypothèse au départ de cette journée de réflexion : les facteurs économiques (évolution de la demande alimentaire, des marchés, des prix) sont les facteurs majeurs déterminant l'avenir de l'agriculture.

C. Viau : Il faudra tout de même ne pas négliger l'impact des décisions politiques.

L'IMPACT DE LA REFORME DE LA P.A.C. SUR LA PRODUCTION EUROPEENNE

A. Cavailles : Le but de la réforme est de limiter la croissance de la P.A.C., mais il faut bien comprendre que celle-ci continuera à coûter de plus en plus cher.

J.F. Colomer : La réforme va dans le sens d'un accroissement de la spécialisation dans certaines régions et de son affaiblissement dans d'autres, dans lesquelles l'agriculture peut être menacée. En fait, on produira plus sur un espace encore réduit.

Y. Leon : Trois scénarios sont possibles pour l'avenir de l'agriculture :

1- le marché

2- les quotas généralisés

3- l'accompagnement du marché ; Mac Sharry se situe dans ce type de scénario.

M. Debatisse : L'expansion est terminée. Il faut un débat de société. Car la France peut elle aujourd'hui laisser faire les prix sans correctif, peut elle renoncer à son potentiel agricole ? Pour faire plaisir aux Américains, on dit : avant le consommateur payait la production et l'entretien de l'espace, désormais le consommateur doit payer la production et le citoyen l'entretien de l'espace. Mais dans certaines régions, l'extensification est déjà faite. On ne doublera pas les capacités en ce domaine. Il y a un maximum d'animaux qui peut être suivi par un homme. L'homme peut produire plus qu'il ne peut consommer. Depuis 30 ans, 1/3 des hommes produisent 3/4 de la production. C'est partout le cas dans les pays à agriculture techniquement développée. On va vers une France avec 400.000 à 500.000 exploitants. Ce nombre peut varier en fonction des double-actifs, mais pas de beaucoup. Il est de toute manière important lorsque l'on pense à l'avenir de l'agriculture d'avoir en tête la carte d'installation des jeunes.

J.F. Colomer : Les points qui sont mal vus dans Mac Sharry 2 sont :

- la viabilité des systèmes extensifs agricoles ;
- la gestion des aides ;
- les différenciations.

A. Debatisse : L'aide complémentaire proposée par Mac Sharry doit être prise sur le FEOGA. Ça a l'avantage d'être pris sur un budget garanti.

A. Neveu : Dans l'approche Mac Sharry, le gel est privilégié face à la baisse des prix. Il y aura logiquement partout une baisse de la production. Tout bouleversement de la politique conduira automatiquement à une augmentation de la spécialisation. Cela est clair à la suite de la mise en place des quotas pour le blé. La baisse des prix va provoquer la disparition des céréales au dessous des 50 qx/ha, en Grèce, en Italie, en France du Sud. Entre 50 et 60 qx/ha, on aura des céréales dans les zones proches des I.A.A., entre Paris et Lille. Mais on fera surtout des plantes sarclées. Dans les zones 60 et 70 qx/ha, au sud de Paris, il y aura des céréales sur des grandes exploitations.

J.C. Bontron : En quoi les céréales et les prix surdéterminent l'avenir de l'espace rural ?

J.F. Colomer : Les céréales fixent les hectares et le lait fixe les hommes. La PAC a joué sur ces deux productions.

A. Cavailles : Mac Sharry entraîne la baisse des prix de l'ensemble des produits agricoles. La diminution du revenu par tête est de 4%. Mais les effets régionaux amènent des différenciations. La baisse de la valeur ajoutée est de 25% en Bretagne. Elle est de 33% en Limousin, car dans cette région, on ne profite pas de la baisse des prix des produits alimentaires pour le bétail du fait de l'importance des prairies. Certaines régions pratiquant l'élevage bovin extensif vont passer sous le seuil de rentabilité.

La meilleure façon d'extensifier serait d'augmenter de 20% le prix des engrais. Mais, ça n'a pas d'effet à court terme.

Il y a des mouvements de spécialisation qui continuent dans certaines régions, comme le Massif Central. Mais l'aspect plutôt dominant est la déspecialisation.

A. Neveu : Mais le lait se concentre. Il a disparu de beaucoup de régions.

P.L. Osty : Peut-on penser que des productions animales extensives pourront se développer dans les régions céréalières ?

M. Debatisse : C'est peu probable, car la production de céréales et celle d'animaux, ça n'est pas le même métier.

A. Neveu : Et cela suppose une capitalisation considérable.

J.F. Colomer : On peut toutefois imaginer des systèmes de production hors-sol.

A. Neveu : Impossible, les productions hors-sol sont nourries avec des sous-produits.

B. Kayser : Quelle est la destination des terres gelées. Elles ne sont pas retirées de la production. Il s'agit de jachères ?

A. Chominot : Le gel apparaît pour certains comme un élément de régulation. Les Allemands peuvent aller jusqu'à 20% de leurs terres gelées.

A. Cavailhes : L'avenir du "blé-ethanol" est là important. Il dépend du prix du blé et des taxes. Si ces derniers lui sont favorables, cette culture peut se développer très vite sur des millions d'ha.

A. Debatisse : Les céréaliers ne veulent pas envisager de produire des céréales pour des animaux. Or cela permettrait d'éviter de geler des terres.

La France est dans une situation qui l'oppose aux autres pays européens.

Les éleveurs ont la sensation d'être dans la nuit depuis 10 ans. Lors de la mise en place des quotas laitiers, on a placé dans le même groupe, des producteurs de 60.000 litres et d'autres de 110.000 litres. Ceux qui ont pu faire des céréales en ont fait. Les autres, dans les zones de montagnes, que peuvent-ils faire ? Peut-on placer l'exploitation forestière dans le système de production agricole ?

Dans certaines régions qui avait avant ce type d'équilibre, il faut produire des porcs et des volailles (assurant un cycle court) sur les exploitations de bovin viande (assurant un cycle long).

A. Cavailhes : Pourquoi pas une division du travail d'élevage entre régions de naissance et régions d'engraissement. Il y a trop de production laitière en montagne, mais certains producteurs ont des revenus élevés hors subvention, grâce aux faibles coûts intermédiaires.

J. Lecacheux : Il est difficile de saisir l'avenir de l'Europe de l'Est. La proportion des agriculteurs parmi la population agricole de ces pays est considérable. Cela conditionne le futur car les gouvernements des pays de l'Est ne peuvent pas mettre les paysans au chômage. Ils vont donc subventionner l'agriculture.

M. Debatisse : Je crois que l'agriculture de l'Est (céréale et élevage) deviendra très vite une concurrente. Les Polonais sont dans la situation où nous étions dans les années 60, et ils ont des compétences. Ils peuvent être freinés par des problèmes de financement.

A. Cavailhes : Il y a en fait mise en concurrence de l'Europe du Sud avec l'Europe de l'Est, cela va peut-être profiter au Sud. Pour le moment, l'Europe du Sud n'investit pas car la demande est bloquée.

Ph. Lacombe : Le discours "rural" des organismes agricoles est-il sérieux ? Ne serait-il pas mieux d'accepter une rémunération pour l'entretien de la nature alors qu'elle s'effectue par les prix ? La confiance entre agriculteurs et gouvernement était-elle plus grande au début des années 1960 qu'aujourd'hui ?

A. Debatisse : Dans les années 1960, la paysannerie avait une vision européenne, pas le gouvernement, mais il y avait une confiance et un dialogue. Actuellement, il y a un problème avec le gouvernement. Mauroy, Charasse n'ont pas une image réaliste de l'agriculture. Dans les années 1960, les organisations professionnelles faisaient la politique agricole, maintenant, on fait la politique contre les organisations. La négociation n'a pas lieu car il n'y a pas de climat de confiance. La démocratie ne peut pourtant se faire qu'avec les acteurs économiques. Si l'on veut que la politique soit mise en œuvre sur le terrain, il faut pouvoir l'expliquer.

H. Mendras : Y-a-t-il une politique rurale à la F.N.S.E.A. ?

A. Debatisse : Les jeunes agriculteurs sont forts au niveau technologique, mais ils n'ont que peu d'intérêt pour l'évolution de la société. Mais il n'y a pas que les agriculteurs dans l'espace rural. Les artisans reprochent aux agriculteurs leurs coopératives. Alors que les grande surfaces se sont développées car ils n'ont pas su faire des coopératives à l'exemple des agriculteurs.

La question de la politique rurale du monde agricole est en fait liée à celle des revenus des exploitations. Comment les augmenter dans un contexte où on ne peut pas accroître le volume ? Il faut des agriculteurs compétitifs dans chaque région. Mais il peut aussi y avoir des agriculteurs à temps partiel.

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

Y. Lecacheux : A propos des tendances générales de l'agriculture, on peut se demander si :

- Le progrès technique va-t-il continuer ?
- L'agriculture se nourrira-t-elle de sa propre population ? Ou y aura-t-il un retour à la terre ?
- Quelles sont les potentialités des produits festifs ? Ces produits peuvent avoir un avenir énorme.

L'importance des marchés mondiaux apparaît cruciale. Or, on est dans le flou sur la prospective des marchés mondiaux. Deux questions sont importantes :

- combien les Européens peuvent-ils se permettre de payer pour l'agriculture ?
- faut-il sacrifier l'agriculture pour les services dans les discussions avec les agriculteurs ?

P.L. Osty : Le poids des éléments structurels comme l'accès à l'eau, la qualité des terres, est très important.

A. Cavailhes : On est à la veille d'une révolution technologique avec les biotechnologie. Mais la révolution sera pour dans 15-20 ans.

Il faut maintenir l'hypothèse d'une rupture dans l'agriculture du fait du capital d'exploitation trop élevé et de l'absence d'un marché des exploitations (il n'y a qu'un marché des parcelles).

Par contre, il n'y a aucun problème pour occuper l'espace avec 3% d'actifs dans l'agriculture.

J.F. Colomet : Plusieurs questions semblent importantes :

- Quels marchés internationaux ?
- Quels produits ?
- Quelle définition du rôle de l'agriculteur par rapport à la gestion de l'espace ? Quelle valeur ajoutée à l'exploitation ?
- Quelles réponses aux questions sur l'agriculture extensive ? Au delà de 140 ha, comment gérer une exploitation céréalière ?
- Quels niveaux techniques ? L'agriculteur sera-t-il un O.S. dans un système intégré ou un technicien ?
- Quelle recherche dans un secteur qui n'est plus en forte expansion ? Les industriels vont-ils continuer d'investir dans la recherche ?
- Quel avenir pour les capitaux agricoles et l'investissement dans l'agriculture alors que les taux de profit sont ailleurs plus profitables .

Ph. Lacombe : Il y a effilochage du modèle de référence : celui d'une agriculture coupée de son environnement. Il y a en fait éclatement de tous les modèles avec par exemple celui des formes sociétaires qui répondent aux problèmes de la propriété et de l'investissement.

Il ne faut pas seulement se représenter les grandes tendances, il faut aussi savoir les choses originales et porteuses d'avenir qui naissent sous les tendances lourdes.

B. Kayser : En effet, un sondage réalisé auprès des jeunes agriculteurs permet de dresser des portraits illustrant les potentialités et les diversités de l'agriculture.

A propos de l'incorporation de la forêt dans l'exploitation agricole, il faut noter que la forêt ne se crée pas si facilement et que cela peut poser des problèmes d'environnement.

A propos de la référence au million d'agriculteurs : un bon nombre d'entre eux sont des agriculteurs fantômes.

A. Brun : Le phénomène de concentration qui accompagne la disparition des exploitations est probablement exagéré. La concentration n'est pas si considérable. La taille moyenne des exploitations n'est passée que de 30 à 40 ha en 20 ou 30 ans.

A. Chominot : Quels sont les signes qui se dégagent ?

- Il y a d'abord, une stagnation des produits de base depuis 10 ans. Cela amène à la question du déficit alimentaire mondial : existe-il ou non une menace ? Qu'en est-il du GATT Nord/Sud ?

- Il y a ensuite une incitation à des modifications technologiques derrière la politique agricole. Souvent, les néo-ruraux produisent autrement, particulièrement ceux qui viennent de l'industrie.

- Il y a enfin la volonté de développer une agriculture moins polluante, jardinière du territoire. Comment envisager la rémunération privée d'un bien public ?

F. Martin : Il est nécessaire de ne pas isoler l'agriculture des autres activités. Il faut penser en terme de dynamique de groupes.

J.Cl. Bontron : La prospective en agriculture doit être une prospective sur la segmentation du marché. Il faut une différenciation plus fine que celle en terme de produits de base et de produits festifs. Il y a par exemple l'agriculture biologique.

Il y a eu une déperdition fantastique au cours des 10 dernières années dans la relation produits/territoires. Les producteurs de produits festifs peuvent occuper plus du tiers du territoire. Mais peuvent-ils entretenir l'espace ?

P.L. Osty : On pense souvent :

- produits festifs, petites exploitations, Gers ;
- produits de masse, grandes exploitations, Picardie.

Or, il n'est pas sûr que ça soit le modèle du futur. Les grands opérateurs vont investir dans les produits festifs. L'initiative est d'avantage du côté de la distribution que de la production.

A. Colomer : La distribution n'est pas encore remontée vers l'amont.

B. Kayser : Il y a aussi toute l'importance de la consommation de proximité.

A. Neveu : Après la réforme de la P.A.C., il faudra revoir toute la politique agricole et rurale française. Dans certaines zones, la production va augmenter : Bretagne, Grand Ouest, Vallée de la Garonne, zone A.O.C.. Dans d'autres, elle va diminuer : Centre.

L'agriculture de l'an 2000 sera à majorité familiale. Les progrès techniques vont s'accumuler, mais ils ne feront pas basculer les modes d'exploitation. Sauf, si de grandes exploitations deviennent capables de transformer le soja en lait. Il y aura de nombreux étrangers qui s'installeront.

Il faudrait des incitations fiscales pour les G.V.A. familiales.

Fin 1990, il y avait 660.000 exploitations endettées :

- 414.000 exploitations ont moins de 200.000 F de dette, représentant 21% de l'endettement.
- 162.000 exploitations ont entre 200.000 F et 500.000 F de dette, représentant 35% de l'endettement.
- 66.000 exploitations ont entre 500.000 F et 1.000.000 F de dette, représentant 24% de l'endettement.
- 20.000 exploitations ont plus de 1.000.000 F de dette, représentant 20% de l'endettement.
- 300.000 exploitations ne sont pas endettées, c'est le cas des polyactifs.

35.000 exploitations sont dans l'incapacité de rembourser leurs prêts. Beaucoup sont en Bretagne, mais il y a dans cette région beaucoup d'agriculteurs et ceux qui remboursent bien sont nombreux. Ensuite, il s'agit souvent d'exploitations situées entre Nantes et Tarbes et dans le Centre, mais dans cette dernière région, les prêts sont rarement très élevés. Il y a aussi des problèmes dans le Languedoc, car il y a là des gros investissements. Les régions où les exploitants remboursent le mieux sont le Nord-Est et le Sud-Est.

Il est important de savoir quels seront les I.A.A. qui produiront les produits festifs du futur. Car il y aura les produits de la bio-technologie, les P.H.C.I. : Produits à Haut Contenu Informationnel. Or le travail sur le vivant est mal accepté du public.

B. Kayser : La transformation de l'agriculture courante (autopesticide, variétés résistantes, etc) risque d'avoir plus d'importance pour le futur que le développement des biotechnologies. Ces dernières auront toutefois dans le long terme un impact important dans les I.A.A..

A Colomer : Les I.A.A. ont d'importantes capacités de R. & D.. Mais en France, la recherche a démarré très tôt et n'a pas vraiment réussi. Ça redémarre aujourd'hui.

P.L. Osty : Mais ça n'est pas européen, c'est mondial. Il y a 5 pays concernés : U.S.A., Japon, Angleterre, Allemagne, France. Sans doute un peu l'Italie.

B. Kayser : Il est difficile de réfléchir sur l'avenir de l'agriculture car les possibilités sont multiples. Il y a toutefois des barrières fixes contre lesquelles il n'est rien possible de faire.

L'évolution de l'agriculture après la réforme de la P.A.C. se produira comme toujours de façon moins bruyante et rapide que l'on pourrait le croire. Il faut chercher des pistes plus ou moins simples.

SEMINAIRE VII

*Questions foncières, utilisation des terres***PERSONNES INVITEES**

J. Comby, Rédacteur en chef de la revue "Etude foncières", Paris

Maître Guillot, Notaire dans l'Ain

D. Legros, D.E.R.F., Ministère de l'Agriculture, Paris

R. Levesque, Chargé d'étude à la société Centrale d'Aménagement Foncier Rural (SCAFR), Paris

D. Normandin, Ingénieur de recherche, INRA - Economie et Sociologie Rurales, Nancy

C. Terrier, Laboratoire logement, Agence d'Urbanisme Nancy, Nancy

INTRODUCTION

J. Cavailles : La situation du marché foncier est en pleine évolution et donne lieu à divers discours, d'autant plus que la réforme de la P.A.C. risque d'accélérer ce processus (passage du soutien par les prix à l'aide directe). Il est intéressant d'analyser, d'une part, le marché foncier rural et les valeurs foncières, d'autre part, l'utilisation du territoire national, les conflits agriculture/urbanisation et agriculture/forêt.

L'EVOLUTION DU MARCHE FONCIER

R. Levesque : Les informations sur le marché foncier offertes par les SAFER sont complètes, à l'exception des terrains situés au dessous du seuil de préemption (20 ares).

Les prix des terres à usage agricole ont augmenté de 1850 à 1880, puis baissés jusqu'aux années 1950 avec des périodes de chute brutale. De cette date jusqu'à 1978, il y a des périodes de hausse et de baisse. Les années 1980 sont marquées par la baisse des prix.

La comparaison des prix des terres avec les revenus montre l'existence d'un lien avec toutefois un décalage dans le temps.

La baisse des années 1980 est la moins forte autour de Paris et dans le Sud-Ouest. Elle est marquée dans l'Est et en Bretagne. Les prix sont les plus faibles dans les zones où les prix ont le plus baissé (moins de 15 000 FF l'ha.).

Il y a une hausse de 50% du volume du marché entre 1983 et 1990.

Le volume d'achat par des non-agriculteurs a doublé sur la période, de nombreux achats concernant également les bâtiments. Les non-agriculteurs acquièrent 1/3 du marché. Dans certains départements, les non-agriculteurs achètent plus de la moitié des terres mises en vente. En moyenne nationale, plus de 10% des non-agriculteurs sont étrangers, dans certains départements, ce chiffre s'élève jusqu'à 15%.

De plus en plus d'achats sont réalisés par des sociétés. Cela va poser des problèmes pour l'exercice du droit de préemption. Il va y avoir perte de contrôle de la SAFER sur le marché foncier.

J. Comby : Il y a une relative stabilité séculaire des valeurs foncières. Le prix de l'espace n'augmente pas à l'échelle séculaire.

Cependant, il y a très forte dépression relative des terres agricoles par rapport aux terrains urbains. Si 50 m² de pelouse au champ au Champs de Mars permettent aujourd'hui d'acheter 150 ha à la campagne, ça n'a pas toujours été le cas. En 1960, 1 m² à Paris correspondait à 1.500 m² à la campagne. En 1990, 1 m² à Paris correspond à 15.000 m² à la campagne. Et par rapport au XIX^e siècle, il faut multiplier par 100. La valeur totale des espaces à utilisation agricole a baissé considérablement par rapport aux espaces non-agricoles, baisse dont on ne parle pas lorsque l'on parle de la baisse des prix des terres agricoles.

La génération Pétain est restée à la terre en totalité tandis que la génération suivante est partie en totalité. C'est la génération Pétain qui part aujourd'hui à la retraite. Ainsi, la référence à la crise économique pour expliquer la baisse des terres est impossible.

Il est enfin important de noter que les prix de l'espace rural français est inférieur de 1 à 5 par rapport aux prix à l'étranger.

R. Levesque : La S.A.U. allemande est 4 à 5 fois moins importante qu'en France. Les transactions moyennes en Allemagne portent sur 50 acres, en France, sur 4 à 5 ha. En fait, il n'y a pas tant de différence si l'on fait le rapport entre revenus et prix. L'écart varie de 1 à 1,5. Donc, un agriculteur étranger peut acheter 3 ha en France avec la vente d'1 ha dans son pays. Mais son ha lui rapporte plus que les 3 ha qu'il achète en France. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il fait une mauvaise opération.

LES TRANSACTIONS FONCIERES

Maître Guillot : Dans l'Ain, en 1980, une étude réalisait 120 actes par an et par personne salarié. Aujourd'hui, ce chiffre est identique, mais l'informatisation libère du temps et permet de mieux étudier les causes et les conséquences des transactions.

Les étrangers non-agriculteurs cherchent des habitations à des prix peu élevés. Les étrangers agriculteurs cherchent eux des grandes propriétés bien structurées quelqu'en

soit la localisation. Aujourd'hui, seuls les agriculteurs jeunes achètent. Après 55 ans, c'est difficile à cause des assurances, etc.

B. Kayser : L'Etat a-t-il la possibilité d'alléger les droits au bénéfice d'une catégorie socio-professionnelle ?

Maître Guillot : Le monde agricole a déjà bénéficié de facilités. Le GAEC, souvent père-fils, est une bonne chose. Mais, en 1962, on n'a pas prévu la sortie de GAEC.

L'allègement fiscal de la transmission du patrimoine ne règlera pas le problème juridique. Il faudrait que le père puisse avoir un crédit en nature.

J. Cavailhes : En Europe, la France est le pays où les agriculteurs payent les plus fortes taxes de succession relativement à la rentabilité de l'exploitation. Mais c'est aussi le pays où les primes à l'installation des jeunes sont les plus importantes. En fait, c'est commode, car le prélèvement fiscal est au bénéfice de l'Etat alors que la Donation aux Jeunes Agriculteurs est en grande partie payée par la C.E.E.

Il y a une correspondance, avec décalage, entre l'évolution des prix des terres et celle des Valeur Ajoutée Brute.

Je suppose que l'offre est inélastique aux prix mais liée à la démographie. Elle se réduit quand les prix diminuent, elle est plus importante quand les prix diminuent du fait d'investissement dans d'autres secteurs.

Les principaux déterminants des prix des terres sont les taux d'intérêt et les prix des produits. Au sommet se trouvent les vignobles et les terres de culture pérenne. L'anticipation des plus-values et des moins-values est aussi à prendre en compte.

Or, si les taux d'intérêt et les prix des produits forment les prix des terres, ces derniers vont continuer à baisser.

Par ailleurs, on semble aller dans les années 1990 vers une croissance des départs. Il y avait 30 000 départs par an avant 1988 et les quotas laitiers. Il y en a 40 000 depuis. Cela pourrait augmenter avec la pré-retraite.

P.L. Osty : Le volume des transactions est aussi un critère intéressant. Pourquoi le nombre des transactions s'accroît en un lieu et diminue en un autre ?

J. Cavailhes : Sur 1.500.000 ha. qui changent de main chaque année, environ la moitié s'échange en donation-partage, un quart sur le marché locatif, un quart sur le marché foncier.

Ph. Lacombe : L'augmentation du nombre des non-agriculteurs sur le marché foncier succède à une période d'accroissement de la domination des agriculteurs. Y-a-t-il existence de deux marchés, du fait de l'émergence d'un nouveau marché ? Qui sont les vendeurs ? Quels sont les comportements des héritiers ? Ne doit-on pas inclure la question du fermage dans celle du marché foncier ?

J.C. Bontron : Il est de plus en plus difficile d'isoler des logiques strictement agricoles. Il paraît important pour la prospective de posséder une théorie des vendeurs et des acquéreurs en fonction de la logique de leurs comportements. L'important, c'est la hausse des mobilités. Mais faut-il croire à une abolition de la distance ?

R. Levesque : Il n'y a pas de typologie des nouveaux agriculteurs. Ce sont des gens qui n'achetaient pas des terres agricoles dans les années 70 : des notaires, des commerçants... Il y a des apporteurs de capitaux, des frères par exemple. Il faut aussi considérer qu'1/3 du marché foncier est acheté par des non-agriculteurs et que la

consommation des terres agricoles n'est pas toujours liée à l'acte de production : 60.000 ha. sortent de l'usage agricole chaque année, 160.000 ha. sont acquis par des non-agriculteurs. Même si des agriculteurs continuent souvent à s'occuper de ces terres, il s'agit pour eux d'une perte de contrôle.

Mais il n'existe pas pour autant de dualité du marché.

A. Brun : La différence des valeurs foncières entre Paris et la province est toutefois étonnante !

J. Comby : Cette différence entre villes et campagnes est surtout importante pour l'Île de France, Rhône-Alpes et PACA. Ailleurs, elle est moins marquée. Hors ces trois régions, la stagnation des prix des terrains à bâtir est surtout due à la baisse des coûts des tuyaux industriels, qui représentent 95% du prix d'un terrain viabilisé.

Il faut d'ailleurs remarquer que les acteurs croient de moins en moins aux règlements des P.O.S.. Ils achètent des terres classées N.C. sachant qu'elles deviendront constructibles. Cela est un effet de la décentralisation.

B. Kayser : Comment s'effectuent les transferts d'un usage à l'autre de l'espace ?

Maître Guillot : Les agriculteurs ne vendent des parcelles qu'en fin de carrière, surtout lorsqu'ils doivent faire des donations-partages. En fait, les agriculteurs ne croient pas aux revenus du foncier agricole. Ils tentent donc le transfert lorsque c'est possible. Le problème des agriculteurs est le respect d'un équilibre entre les enfants. Souvent l'un reste à la terre et l'autre fait des études longues. Lorsque les agriculteurs âgés vendent des terres, ils placent l'argent au Crédit Agricole (carré vert).

La SAFER défend le foncier pour les agriculteurs. Mais cela dépend des départements. Et il y a des gens qui sont connus de ses agents. Ces derniers tendent à se considérer comme des marchands de bien. Leur action tend à geler des terres par des contrats. La SAFER préempte de moins en moins.

A. Brun : La baisse des prix explique-t-elle l'intervention des non-agriculteurs sur le marché des terres ? Qu'en pensent les agriculteurs ?

Maître Guillot : Aucun non-agriculteur n'achète des terres pour leur revenu. Les raisons sont multiples, il peut s'agir de raisons "écologiques". La baisse des prix des terres joue pour beaucoup.

J. Cavailhes : Pourquoi, alors que les campagnes se repeuplent, les agriculteurs manifestent-ils sur le thème de la désertification ? N'est-ce pas une réaction face à l'arrivée de personnes extérieures aux campagnes ?

Les stratégies de l'offre vont de toute manière changer avec l'introduction de la pré-retraite. Qu'en sera-t-il de la demande ? Il y aura des acquisitions qui entraîneront un usage extensif des terres dans un contexte d'accroissement du volume du marché.

H. Mendras : Peut-on évaluer l'ampleur des capitaux qui rentrent dans l'agriculture et de ceux qui en sortent ? En effet, 1/3 d'achats réalisés par les non-agriculteurs, c'est énorme. Quant à la désertification, c'est de l'intox paysanne.

J. Cavailhes : Un tâche prioritaire consiste à réaliser une enquête sur les non-agriculteurs propriétaires fonciers. Quels sont les prix, quels sont les quantités ? Qui sont les acquéreurs ? Que font-ils des terres qu'ils achètent ? Il faut enquêter auprès d'un échantillon représentatif à l'échelle nationale. Il faut interroger environ 12 à 1500 personnes.

B. Kayser : Les plus mystérieux, ce sont les propriétaires non-agriculteurs de terres agricoles.

J. Cavailles : Il faut aussi s'interroger sur le conflit agriculture/résidence. Il faudrait quantifier précisément le phénomène.

Les économies réalisées par la construction à la campagne sont annulées par le surcoût des transports. Il y a certes baisse des coûts des automobiles et extension des réseaux de communication. Il y a aussi les prêts d'accession à la propriété qui favorisent la construction en milieu rural. L'habitat dans le rural ne peut que se développer. La carte des ZPIU de l'INSEE qui va sortir avec les données 1990 montre que moins de 10% du territoire national est désormais hors-ZPIU.

Entre 1975 et 1982, les bourgs ruraux étaient les plus attractifs. Les grandes métropoles influençaient leurs banlieues. Les gros bourgs rayonnaient sur un canton ou plus. Ils offraient des services mais étaient aussi les premiers lieux de l'émigration. Que s'est-il passé depuis 1982 ? Les centres des grandes agglomérations ont vu leur population s'accroître, ainsi que les espaces ruraux. Qu'en est-il des villes moyennes ?

J.CI. Bontron : Dans les changements d'affectation des terres, il y a deux grandes catégories d'acteurs : les individus et les institutions.

Il risque d'y avoir des déficits de gestion permanents.

Quelle est la réutilisation de l'argent tiré des ventes par les agriculteurs ?

P.L. Osty : Il faut prendre en compte la géographie et l'histoire. Avant, les Conseils Généraux possédaient des biens fonciers. Certains départements ont bataillé dans les années 60 pour la mise en place des SAFER afin d'éviter l'arrivée de non-agriculteurs. Dans les Vosges, les habitants s'intéressent depuis longtemps aux espaces ruraux touristiques.

Maître Guillot : Pour répondre à toutes ces questions, le Conseil Supérieur peut apporter son aide.

LES CHANGEMENTS DANS L'USAGE DES SOLS

D. Normandin : Les terres agricoles regroupent 55% du territoire, les bois 27%. Il y a eu une forte diminution des sols sans usage entre 1950 et 1988, et un accroissement des superficies non-agricoles.

Pour saisir l'évolution des modes d'usage des sols, on possède les données de l'enquête du SCEES, portant sur 550.000 points visités annuellement. Les données sont précises entre 1982 et 1990. Selon le RGA, la déprise agricole concerne 100.000 ha. de 1979 à 1990, selon le SCEES, 50.000 seulement. Cela provient de différence d'appréciation des enquêteurs, mais aussi du fait de la réalisation des enquêtes en France entière dans le cas du SCEES.

Le SCEES effectue les soldes d'évolution entre 82 et 90 des 6 grandes catégories de territoire en France. Il y a diminution des sols agricoles et des sols sans usage, augmentation des sols boisés, des espaces résidentiels, des espaces occupés par les réseaux et des espaces à usage industriel ou tertiaire. Dans le détail, l'accroissement des pelouses montre l'importance de la maison individuelle. On s'aperçoit que le flux brut le

plus important s'effectue de la SAU vers le sans usage, mais qu'il est compensé par un flux du sans usage vers la SAU. Les régions de forte déprise de l'espace agricole sont la Bretagne, les Pays de la Loire, le Sud Est et la vallée de la Garonne. L'urbanisation des espaces ruraux semble suivre les voies de communication. Il y a un déplacement de l'extension forestière. Entre 50 et 70, elle concernait le Massif Central. Aujourd'hui, il s'agit du Sud et de l'Est du Massif Central, et du Centre de la France.

La réforme de la P.A.C. va entraîner un changement fondamental dans la logique des boisements. Jusqu'à la réforme, les propriétaires recevaient une aide à l'investissement initial, puis rien jusqu'à la récolte, avec seulement des allègements fiscaux. Il n'était donc intéressant de boiser que sur de la friche. Après Mac Sharry, il y aura, après l'aide à l'investissement, une prime annuelle. Si la réforme est appliquée, il va y avoir extension de la forêt. Mais quelle forêt ? Et sur quelles structures cette forêt va-t-elle se développer ?

A. Brun : Qu'en sera-t-il de l'agro-foresterie et du bois-énergie ? L'aide n'était pas donnée à tous les propriétaires ; sera-t-elle aujourd'hui ? Le choix est laissé aux Etats.

J. Cavailhes : Les industriels de la pâte à papier investissent en France. Par contre, la taille à courte révolution pour le bois-énergie est moins intéressante que le blé-éthanol.

Lorsque l'on dit que l'on aide beaucoup la forêt, il ne faut pas oublier que les aides représentent la moitié des revenus agricoles. Or la forêt a des effets positifs sur l'environnement et un usage récréatif pour la société. Il faudrait en fait taxer les activités polluantes et aider les activités à effets positifs. Il y a de toute manière une élasticité de la plantation par rapport à l'aide de la F.F.N.

J.Cl. Bontron : Le déficit français et européen porte sur 30 millions de m³ de bois. On importe pour la pâte à papier, le carton, les meubles résineux. La création de la ressource ne suffit pas, il faut qu'il y ait investissement industriel. Mais on ne sait pas si la forêt est rentable à long terme, les banquiers ne le savent pas.

A. Brun : Lorsque l'on résonne sur la forêt, on suppose généralement que les prix du pétrole et les prix du bois auront tendance à augmenter car il s'agit de deux biens épuisables. On n'a pas de toute manière pris les moyens nécessaires pour comprendre les relations agriculture/forêt, et l'histoire de ces relations. Il ne faut pas se limiter à l'histoire des flux au cours des derniers dix ans si l'on veut comprendre ces relations. Il faut prendre en compte l'importance des nouveaux modèles techniques extensifs agro-forestiers.

R. Levesque : Il y a de moins en moins de forêts dans les exploitations agricoles. Ce qui ne signifie pas que les agriculteurs ne possèdent pas des forêts.

Ph. Lacombe : Il ressort de la discussion qu'un discours misérabiliste ne serait pas sérieux : la régression de l'espace rural a lieu où l'agriculture n'est pas menacée, d'où une différence entre pauvreté agricole et croissance des friches. Quant au conflit agriculture/résidence, il y a en amont de cela la question de la localisation des emplois. Il n'y a pas que la question des coûts.

J. Cavailhes : Les résidences s'implantent sur des terres sans usage dans le Sud. Dans l'Ouest, elles n'arrivent à reprendre qu'une partie des friches. Il faut aussi prendre en compte l'impact des structures des propriétés et celui des zonages.

Maître Guillot : Les POS ne sont que des tigres de papier.

J.CI. Bontron : Il faut être moins sévère envers les POS. Ils ont permis de limiter un certain nombre de dérapage. Les prix des terres dépendent de toute manière de leur localisation dans les zonages.

A. Delamarre : L'enquête TERUTI est intéressante pour la question de l'expansion de l'habitat en milieu rural. Le pavillonnaire consomme des surfaces différentes selon les régions.

J. Cavaillès : L'enquête TERUTI est également intéressante pour connaître l'évolution des exploitations. Ses résultats sont différents de ceux du RGA car ce dernier néglige les exploitations n'ayant pas de chef, les parcelles qui ne sont pas mises en culture, celles mises en vente du fait de l'augmentation des délais de transactions depuis 1978, les terres louées oralement qui ne sont pas déclarées par les agriculteurs. De plus, le RGA ne s'intéresse qu'au lieu du siège d'exploitation et pas à la localisation des terres : le département de l'Aude par exemple déclare des terres qui se situent dans les Pyrénées.

J.CI. Bontron : Sont aussi oubliées dans le RGA les exploitations au dessous du seuil. Il y en a de plus en plus.

HYPOTHESES POUR LE FUTUR

JL. Guigou : Il y a 3 hypothèses :

- Le différentiel foncier entre la France et les autres pays européens fait de l'espace français un objet de convoitise. En 10, 15 ans, ce différentiel sera comblé.

- Il y aura une réforme foncière silencieuse dans les 15 ans à venir. Dans le Limousin de 2010, il y aura un effacement démographique. Il sera précédé par un très grand nombre de transactions.

- On assiste à une transformation fondamentale des rapports villes-campagnes. Les villes ont vécu au crochet des campagnes. Aujourd'hui, il y a transfert des villes vers les campagnes, transfert de population et de fonctions économiques (de très nombreuses fonctions peuvent être extraites du milieu urbain).

Est-il possible de profiter de cette réforme foncière silencieuse qui va se dérouler pendant une quinzaine d'années pour valoriser l'espace rural ?

Il faut prendre conscience que le déclin de l'espace rural, c'est seulement le déclin de l'agriculture.

Apparaissent aujourd'hui dans l'espace rural de gros acteurs institutionnels (compagnies d'assurances, grandes banques). Face à eux, il faut jouer avec les Conseils Généraux qui ont d'énormes moyens financiers et qui peuvent être les garants du monde rural. Il faut leur fournir une stratégie sur 10 ans.

J. Comby : Quels seront l'impact des progrès génétiques sur la période actuelle. Ces progrès permettront-ils d'accroître longtemps la productivité ? De cela dépend la quantité de terre nécessaire. La production d'énergie sera-t-elle le relais ? Comme l'énergie correspond à du soleil et de l'eau, cela est peu probable. Le plus probable, c'est la transformation de l'espace agricole en espace non-agricole. Pour le moment, la législation sur les baux et sur l'appropriation des terres freine cette transformation. Les conditions dans lesquelles sont prises les décisions concernant l'aménagement de

l'espace comptent aussi. Il y a à ce niveau affaiblissement de l'Etat par rapport à des opérateurs de plus en plus gros.

On ne peut pas assimiler avenir de l'agriculture et avenir de la vie rurale. Et il faut savoir que les zones les plus denses ne sont pas les plus riches.

La date de 1993 ne change rien car le passage des capitaux est déjà possible.



GROUPE DE PROSPECTIVE N°9
L'AVENIR DES ESPACES RURAUX

SEMINAIRE DE MONTPELLIER, 22-23 JUIN 1992

COMPTE RENDU

Ceci n'est pas un compte-rendu analytique des quatre demi-journées très riches de débats et d'échanges d'informations. C'est un relevé des principales décisions ou orientations prises collectivement.

1 - Les décisions opérationnelles sont inscrites dans le calendrier ci-joint. On n'y revient pas. Elles résultent des discussions sur le fond et sur les méthodes.

2 - Au bout de deux ans, où va le groupe ? Vers une conclusion de ses travaux, à la fin du premier semestre 1993 : sous la forme d'un livre (synthèse) et d'une série de documents.

Pour cela, il est nécessaire :

1) de valoriser au maximum les résultats (lents à venir) des travaux de recherche confiés à la suite des A.O. 91 et 92. Il faut donc que les tuteurs désignés des équipes de recherche reprennent contact avec elles pour accouchement et/ou éventuelle réorientation. Auditions pour le groupe prévues au calendrier,

2) de se mettre en état de bénéficier de travaux extérieurs au groupe : travaux des autres groupes Datar de prospective, énorme amas de littérature grise ou publiée. Ces documents ne sont pas ou sont mal exploités. On devrait pouvoir recruter un "stagiaire" qui nous fasse des fiches en tirant la substantifique moëlle (faire propositions à B.K.),

3) de progresser dès maintenant collectivement vers la synthèse (le cahier de prospective restant un épisode analytique). Une première étape sera la mise en commun des notes de synthèse préparées par chaque membre du groupe sur la base d'un questionnement, cf. calendrier.

3 - La forme définitive du livre et de la série de documents de travail n'est pas encore fixée. Il faudra y réfléchir.
L'orientation actuelle du groupe :

a) la série : il s'agit de rendre accessible au public intéressé des textes choisis parmi ceux produits ou à produire par le groupe ou pour le groupe,

b) le livre : sera-ce vraiment notre synthèse en 100 pages, ou voudra-t-on y mettre tous les résultats importants et originaux de nos travaux, en 300 pages ?

4 - Une discussion fournie et soigneusement consignée dans les notes de Philippe CADENE a montré la volonté du groupe d'élargir au maximum le champ de nos réflexions. Ne pas se confiner dans le ruralisme, c'est se confronter avec des chercheurs étrangers à nos préoccupations (cf. calendrier). C'est s'approprier la connaissance des déterminants externes, macro-économiques, macro-sociologiques.

C'est aussi explorer un certain nombre de pistes. Méthodologiques comme l'approche typologique. Fondamentales, comme les stratégies des acteurs, les modes de vie urbains-ruraux et les nouvelles mobilités, la recomposition des territoires.

ANNEXE

***ELEMENTS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE
AGRICOLE***

Eléments pour une nouvelle politique agricole *

Jacques Le Cacheux et Henri Mendras

Département des études de l'OFCE

Conçue pour assurer une expansion des productions agricoles par la modernisation des exploitations et l'intensification, l'ancienne Politique agricole commune (PAC) européenne, dont la réforme suscite aujourd'hui l'inquiétude des agriculteurs, avait dégénéré en un système de gestion du déclin agricole. Malgré les subventions directes et un soutien de plus en plus coûteux des cours, la population agricole a continué de décliner à un rythme soutenu (entre - 2 % et - 3 % par an) ; le revenu moyen ne s'est maintenu que par ce déclin ; de plus les déséquilibres demeurent, puisque les départs n'entraînent pas la résorption des excédents de produits de base, notamment le lait et les céréales. L'ancienne PAC servait donc principalement à nourrir les déséquilibres dont meurent les agriculteurs.

La nouvelle PAC tente de remédier à la surproduction agricole en limitant les incitations à la production. De ce fait, elle donne aux agriculteurs le sentiment qu'il s'agit simplement d'organiser leur lente disparition ou, par les aides directes, de « préserver l'espèce », comme on le fait des Indiens dans leur réserve ou des animaux en voie de disparition.

La question d'une politique agricole réellement viable à long terme reste en fait ouverte : c'est à la réflexion sur cette autre politique agricole qu'invite cet article, en indiquant quelques pistes pour une véritable ambition agricole.

Les agriculteurs français vivaient depuis trente ans dans la fausse sécurité que leur avait donnée la politique agricole Pisani-Debatisse des lois d'orientation de 1962. De plus ils avaient l'orgueil justifié d'être des

(*) Les auteurs tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à Louis Chauvel et à Laurence Duboys Fresney pour leur aide précieuse dans la préparation des graphiques, la rédaction des encadrés, et plus généralement, pour leurs apports à cette étude, dont le contenu n'engage, cependant, que la responsabilité des signataires.

producteurs compétents qui avaient su se moderniser, réduire leurs effectifs, augmenter leur productivité tout en créant des institutions neuves et puissantes. Qui aurait prédit en 1950 que des paysans, rétifs au crédit, pour lesquels « se mettre en dette » était le début de la misère, vingt ans plus tard, auraient tous un compte en banque et seraient tous débiteurs ? Qui l'aurait prédit se serait vu traité de farceur. Or le Crédit agricole est aujourd'hui la première puissance financière française et l'une des dix premières au monde. En même temps que « le crédit », les agriculteurs créaient la Mutualité sociale agricole, développaient les services techniques des chambres d'agriculture, conservaient l'autorité directe sur la moitié environ de l'environnement agricole, développaient de puissantes coopératives et inventaient de nouvelles formes juridiques de gestion des entreprises : GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun), CUMA (Coopérative d'utilisation des matériels agricoles), GFA (Groupement foncier agricole). Toutes ces créations institutionnelles étaient couronnées par des associations de producteurs spécialisés (céréales, lait, viande, betterave,...) toutes soumises à la conduite unique de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles). Toutes ces OPA (Organisations professionnelles agricoles) obtenaient de « co-gérer » l'agriculture française avec le gouvernement et l'administration du ministère de l'Agriculture. Cogestion qui devenait même gestion directe lorsque le Président de la FNSEA était nommé secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, comme Michel Debatisse en 1979 à 1981, voire ministre de l'Agriculture comme François Guillaume de 1986 à 1988.

Cette extraordinaire « montée en puissance » des OPA accompagnait et dirigeait une modernisation des techniques de production, une restructuration et une concentration des exploitations et surtout une révolution dans les méthodes de gestion économique, qui faisait de l'agriculture le secteur de production qui a accompli de manière continue les progrès de productivité de la main-d'œuvre les plus spectaculaires : en moyenne 5 % par an depuis quarante ans. D'importatrice de produits alimentaires, la France devenait exportatrice et le solde des échanges alimentaires contribuait de façon décisive à l'équilibre de la balance commerciale. Parallèlement, le nombre d'exploitants agricoles passait de 5 millions en 1955 à 1 million en 1988 et cette réduction massive se faisait, en apparence, sans drame pour le pays, autres que les drames personnels des exploitants chassés de leur terre parce qu'ils n'étaient pas capables de suivre le mouvement de leurs voisins.

Pour qui regarde cette « révolution silencieuse » (Debatisse, 1963), il s'agit là d'un succès exemplaire et qui justifie amplement, chez ceux qui l'ont accomplie, dirigeants agricoles et agriculteurs, un vif sentiment de satisfaction et même d'orgueil : ils ont bien mérité de la Nation.

Pourtant dès 1975 tout observateur attentif voyait que cet admirable succès nourrissait son propre échec. L'Europe avait absorbé l'augmentation de production mais la surproduction devenait inquiétante à l'échelle du Marché commun. Une nouvelle révolution technique, biolo-

gique et non plus mécanique, allait exiger un nouvel effort (renouveau des compétences, investissements nouveaux), d'où il résulterait une augmentation de la productivité et de la production. La montée du chômage et le développement de la société de consommation ne justifiaient plus ni l'exode professionnel agricole ni l'exode rural ; d'ailleurs ce dernier s'était tari dès 1970 comme le montra le recensement de 1982. Devant ces perspectives, qui avaient été lucidement tracées dès 1969 dans le « Rapport Vedel », il était clair qu'il fallait repenser la politique agricole et inventer des politiques différentes pour différentes filières de production.

Malheureusement les dirigeants agricoles, les hommes politiques, les responsables du ministère de l'Agriculture et du Crédit agricole ne songèrent qu'à maintenir le système de production sur sa lancée et vérouiller le système de pouvoir. Les avertissements de Bernard Lambert et de René Dumont ne furent pas entendus.

Dans une démocratie les conflits d'intérêts doivent être gérés par un équilibre des pouvoirs ; or en agriculture il n'y a qu'un seul pouvoir : celui que les dirigeants agricoles ont su édifier avec une dextérité et une persévérance remarquables et qu'ils ont su imposer aux politiques et à l'administration. En face d'eux, ni l'intérêt du pays ni la logique du marché international n'étaient défendus par quiconque parce que tout le monde admettait comme une évidence que ce qui était bon pour l'agriculture était bon pour la France. Aujourd'hui le voile se déchire, et l'on comprend que les agriculteurs réagissent violemment en découvrant la réalité dans toute sa dureté. Quelques voix s'élèvent pour regretter qu'on n'ait pas réorienté plus tôt la politique agricole. Que ne l'ont-ils proclamé plus tôt ! Le drame que vivent aujourd'hui les agriculteurs aurait pu leur être épargné. Sans doute n'est-il pas encore trop tard cependant pour envisager lucidement la situation et imaginer des solutions nouvelles (cf. aussi Mendras, 1983).

Les données du problème

De la pénurie à l'excédent agro-alimentaire généralisé

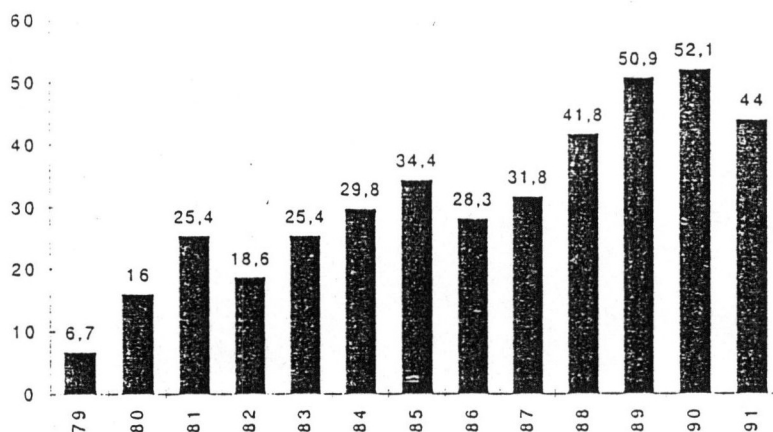
En simplifiant à l'extrême, les aspects économiques du problème peuvent être résumés en termes d'offre et de demande en volume : l'agriculture française — comme, d'ailleurs, l'agriculture des autres membres de la Communauté européenne (CE) — produit essentielle-

ment des denrées alimentaires ; ses débouchés sont donc contraints par la demande solvable de ces produits. Au moment de l'adoption des lois d'orientation agricole de 1962 et de la mise en place de la politique agricole commune (PAC), la CE dans son ensemble — et la France pour certaines productions — souffrait d'un déficit agro-alimentaire, de sorte qu'elle était importatrice nette de la plupart des grandes catégories de produits alimentaires. La situation justifiait donc une orientation productiviste de la politique agricole, particulièrement en France, qui était alors — et demeure à ce jour — la principale puissance agricole de la CE (23,8 % de la production agricole européenne totale en valeur en 1990) ⁽¹⁾. Pourtant avant même les élargissements successifs de la CE — de 6 à 9 en 1972, avec les adhésions du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni, puis à 10 en 1981, avec la Grèce, et à 12 en 1985, avec l'Espagne et le Portugal —, les bilans d'approvisionnement alimentaire de la CE atteignaient déjà l'autosuffisance. Depuis, la CE est progressivement devenue excédentaire dans la plupart de ses productions agricoles et donc contrainte de rechercher à l'extérieur des débouchés supplémentaires.

Or à l'échelle du monde, le volume de la consommation de denrées alimentaires n'évolue guère ⁽²⁾, de sorte que les producteurs communautaires sont devenus, surtout depuis le début des années quatre-vingt, des concurrents des grands exportateurs agricoles traditionnels — Etats-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, et pays d'Amérique du Sud (Argentine, et Brésil surtout). La France, en particulier, a, depuis un peu plus d'une décennie, un excédent substantiel de sa balance des échanges agro-alimentaires (51 milliards de francs en 1989, 52,1 en 1990 et 44 en 1991) et se classe désormais au deuxième rang mondial des pays exportateurs nets de produits agricoles, loin derrière les Etats-Unis, et devant les Pays-Bas (Neveu, 1991) (Graphique 1). C'est, dans une très large mesure, cette nécessité d'écouler sur les marchés mondiaux des productions que les marchés européens ne suffisaient plus à absorber qui est à l'origine de la remise en cause de la politique agricole suivie, avec des inflexions, depuis trois décennies : la contrainte du marché mondial a eu tendance à gonfler les coûts budgétaires de la politique de soutien des prix, et a obligé les gouvernements européens à des concessions dans le cadre des négociations commerciales du GATT.

(1) Allemagne orientale non comprise. Hormis les fruits et légumes frais (Italie et Espagne) et l'élevage de porcs (Allemagne), l'agriculture française occupe la première place dans toutes les grandes productions communautaires, avec notamment plus du tiers des grandes cultures (céréales, protéagineux, betteraves sucrières) et des vins, un quart de la collecte de lait de vache, etc. (Eurostat ; Gubian et Le Cacheux, 1990 ; Neveu, 1991).

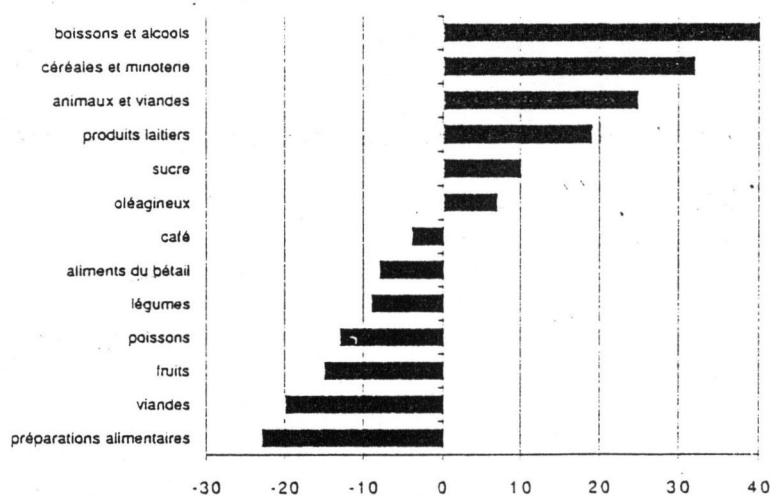
(2) Nous excluons ici qu'un débouché s'ouvre dans le Tiers-monde. Certes que la moitié de l'humanité soit mal nourrie et certains meurent de faim quand l'Occident regorge de nourriture est un scandale monstrueux, mais, à moyen terme, on ne voit pas comment faire cesser ce scandale. Dans les pays développés — c'est-à-dire ceux dont la demande alimentaire est solvable —, les quantités consommées par tête ne se modifient que très lentement. Au cours de la dernière décennie, on y décèle certaines tendances longues : un peu moins de sucre (près d'un quart de moins en dix ans aux Etats-Unis), un peu moins de viande de bœuf, un peu plus de graisses et huiles végétales, etc.



1. Balance commerciale agro-alimentaire française, 1979-1991 (milliards de francs courants)

Source : Direction générale des douanes.

La structure par produits des échanges extérieurs agro-alimentaires (Graphique 2) montre clairement le poids des produits de base — notamment les céréales — dans l'excédent commercial de la France, de même qu'un certain nombre de paradoxes : la coexistence, par exemple, d'un excédent des échanges d'animaux et d'un déficit pour les viandes surgelées et en conserve ; le déficit des produits d'alimentation du bétail, etc. Pourtant, cette structure fait également apparaître les points forts de l'agro-alimentaire français à l'exportation, avec, en particulier, la montée, au cours des années récentes, de l'excédent des échanges de vins et boissons.



2. Soldes des échanges agro-alimentaires par catégorie de produits, 1991 (milliards de francs courants)

Source : SCEES, Ministère de l'agriculture.

Les effets de la politique de soutien des prix à la production

L'accroissement spectaculaire des volumes produits est allé de pair avec une contraction quasi constante de la part de l'agriculture dans l'économie nationale, quel que soit l'indicateur retenu. Ainsi la part de

l'emploi agricole dans l'emploi marchand total s'est-elle amenuisée au fil des ans, passant notamment de 13,3 % en 1970 à moins de 6 % en 1991 ; de même, la part de la valeur ajoutée agricole⁽³⁾ dans le PIB marchand est passée, au cours de la même période, de plus de 7 % à 2,9 % — et de 6,9 % à 2,4 % du PIB total. A ces chiffres, il convient d'ajouter ceux des industries agro-alimentaires : la valeur ajoutée (3,2 % du PIB marchand) et l'emploi (environ 5,5 % de l'emploi total du secteur marchand).

De la même manière, on observe, en France comme dans tous les pays en croissance, que la part des dépenses d'alimentation des ménages dans leur consommation totale est affectée d'une tendance séculaire au déclin, pour ne représenter que moins de 20 % dans la plupart des pays industrialisés aujourd'hui⁽⁴⁾.

Ces évolutions apparemment paradoxales des agrégats — accroissement continu des quantités physiques et baisse des parts relatives — sont, en réalité, rendues compatibles par des mouvements de prix relatifs globalement défavorables aux produits agricoles et, dans une moindre mesure, aux produits de l'industrie agro-alimentaires. Jusqu'à une date récente, en effet, les prix de vente des principales productions agricoles françaises n'avaient jamais enregistré de baisse absolue. Si les fluctuations annuelles ont été fortes pour les prix des produits ne faisant pas l'objet d'interventions publiques dans le cadre des politiques communes de soutien des prix de marché, les prix agricoles décidés chaque année par les autorités ont été constamment à la hausse jusqu'au début des années quatre-vingt. Depuis lors, la stagnation nominale a été, dans la plupart des cas, la règle et, plus récemment, elle a fait place à des baisses absolues, parfois substantielles (viande bovine, lait, par exemple). Mais les prix relatifs de tous les produits agricoles ont été constamment orientés à la baisse, et ce de manière de plus en plus accentuée (Tableau 1).

Cette baisse — en termes relatifs depuis des décennies, en niveau plus récemment — des prix des denrées agricoles françaises n'est, pour l'essentiel, pas sensible au stade de la consommation finale des ménages : l'indice des prix de l'alimentation ne diverge pas sensiblement de la moyenne, en raison de la part croissante que représente la

(3) Optique « livraisons » (Voir Encadré 5). Tous les agrégats agricoles français font en effet l'objet d'une double mesure : « livraisons », qui retrace les valeurs et volumes de production effectivement mis sur le marché par les exploitants agricoles, et « production », qui inclut, outre les livraisons, les valeurs et volumes des productions stockées. Comme la valeur ajoutée agricole, tous les autres soldes des comptes de l'agriculture, notamment les revenus bruts et nets, sont publiés selon l'une et l'autre de ces deux optiques. Sauf précision contraire, nous nous référons généralement aux mesures « livraisons ». Il va de soi que, si les évolutions annuelles peuvent diverger de manière sensible, les tendances sur moyenne et longue périodes sont nécessairement voisines.

(4) Les chiffres diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre : environ 19,6 % en France, 16,4 % en Allemagne, 22,3 au Danemark, etc. (1988, source Eurostat). Ces écarts reflètent, bien sûr, des habitudes alimentaires différentes, mais aussi des prix relatifs différents, notamment du fait de la fiscalité indirecte (TVA).

1. Les variations décennales des volumes et des prix relatifs, en pourcent.

	Volume			Prix relatifs		
	Années 60*	Années 70*	Années 80*	Années 60	Années 70	Années 80
Livraisons agricoles	+36	+31	+20	-6,5	-12	-21
• animales	+23	+27	+3	-2	-12,5	-20
Gros bovins	+29	+26	+1	+19	-7	-18
Lait	+37	+25	-3	-6	-4	-10
Volaille	+47	+79	+46	-28	-25	-27
• végétales	+53	+35	+39	-13	-11,5	-22
Blé tendre	+50	+70	+44	-11	-16	-32
Betterave	+37	+62	-6	-10	-15	-22
Consommations intermédiaires	+96	+56	+12	-11,5	+6,5	-15
Engrais	+110	+58	+4	-22,5	+17	-27
Aliments animaux	+167	+78	+24	-12	-8	-21

(*) Années 60 : 1969-70-71/1959-60-61 ; idem pour les autres.
Source : L. Bourgeois et F. Colson, 1992.

valeur ajoutée de la transformation et de la distribution dans la valeur marchande des produits alimentaires. En revanche en valeur absolue, la consommation finale de toutes les catégories de produits alimentaires augmente.

L'attrition de la population agricole

La formidable expansion agricole des dernières décennies s'est accompagnée d'une transformation profonde des structures et des modes d'exploitation, rendue possible par l'évolution des techniques et encouragée par la politique des prix. Les proportions des facteurs de production — terre, travail et capital — utilisés se sont progressivement altérées au détriment des deux premiers et au profit du troisième. L'intensification de l'agriculture française se manifeste, en premier lieu, par une réduction tendancielle des surfaces utilisées : les superficies agricoles cultivées sont passées de 33,5 millions d'hectares en 1950 à 31,3 millions en 1988, tandis que la surface boisée augmentait, dans le même temps, 11,3 à 14,7 millions d'hectares. Ce mouvement devrait s'amplifier avec les incitations au gel des terres et à la reforestation

1. Agriculteurs « gros » et « petits » : des inégalités de surface croissantes

Le mouvement de fond du déclin agricole (celui du nombre des agriculteurs comme celui, plus profond, de l'activité), a une contrepartie : la concentration des terres, la course à la productivité et à la rentabilité, l'intensification de l'activité chez ceux qui appartiennent à la portion la plus active de la population agricole, fait générateur, semble-t-il, d'une croissance des inégalités. Cette croissance des inégalités ne peut être observée sur le long terme au travers des évolutions de revenu (cette notion de revenu de l'agriculteur est aussi délicate à définir qu'à observer) mais peut l'être au travers de la surface agricole utile par exploitant (la notion de surface agricole utile comme indicateur d'inégalités pourrait être remise en cause en raison de la multiplication de l'élevage hors-sol, mais elle peut être adoptée en première approximation).

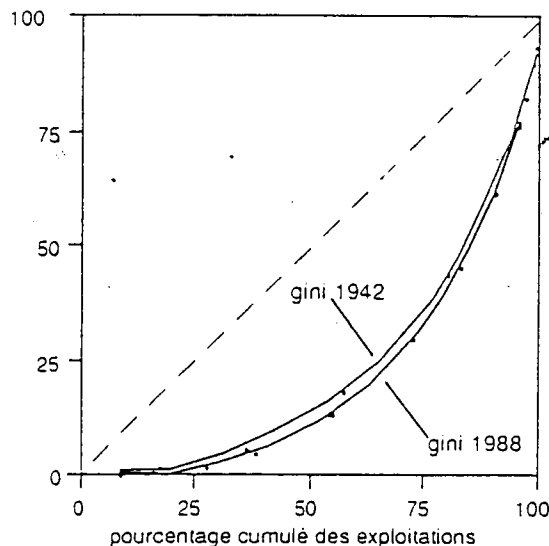
L'observation générale est que, en gros, le déclin des uns fait la croissance d'autres : la concentration agricole s'opère moins par la reprise des terres des « petits » que des « moyens ». Ce fait révèle en fait que le monde agricole unitaire d'hier devient de plus en plus divers et différencié, depuis les plus petits qui se maintiennent à la terre sur un petit lopin en attendant la retraite, et les plus gros qui travaillent à ne pas être disqualifiés. Ce sont en fait les agriculteurs moyens qui voient leur position devenir la plus difficile, entre une croissance au risque du surendettement, et une disqualification dans une activité qui ne saurait les employer à plein temps, ni non plus nourrir son homme : trop gros pour faire de l'agriculture d'appoint, et trop petits pour être réellement concurrentiels.

*Courbes de Gini
1942-1988*

pourcentage
cumulé de la
surface agricole utile

(La courbe de Gini s'obtient en reportant sur un repère le pourcentage y % de la surface totale exploitée par les x % plus petites exploitations ; plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus les inégalités sont importantes.)

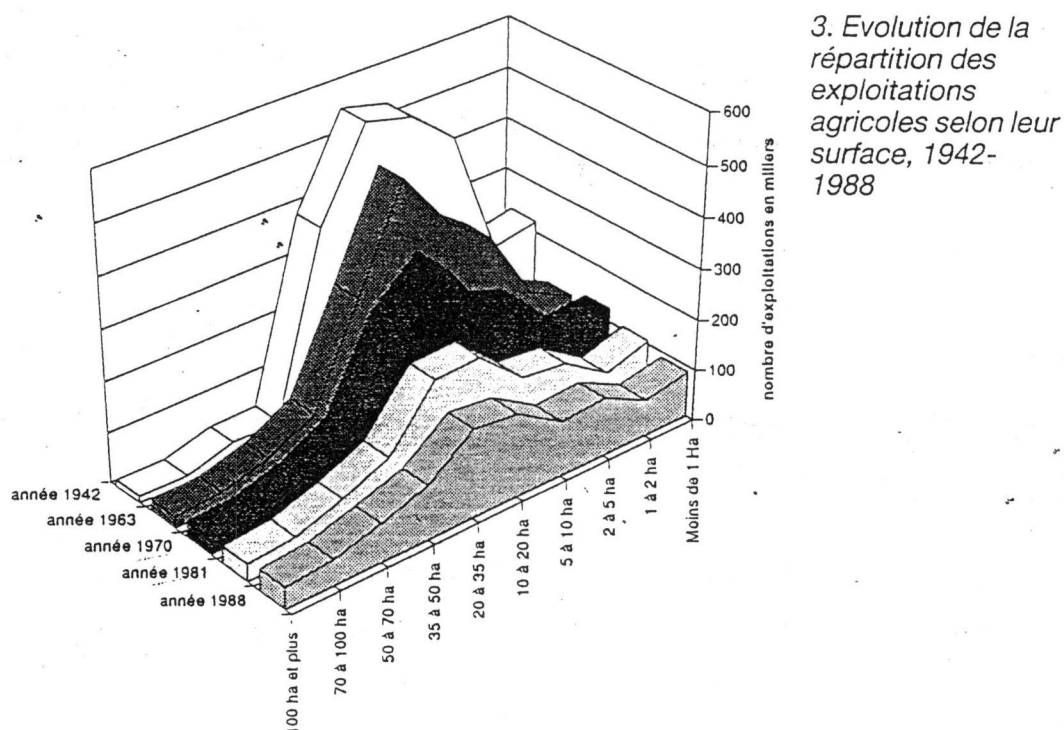
Calculs : OFCE
Source : INSEE.



La courbe de Gini montre que le quart des exploitations (les 250 000 plus gros exploitants) concentre les deux tiers de la surface agricole utile française. L'indice de Gini (double de la surface entre la diagonale et la courbe) passe de 0,55 à 0,59 de 1942 à 1988 ; il indique que l'agriculture est de moins en moins une unité : la différence augmente entre une agriculture d'appoint (celle des polyactifs, des pensionnés, et des « gens de peu » du monde rural) et l'agriculture des grands entrepreneurs.

récemment mises en place par la CE et renforcées dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC, cf. *infra*). Mais l'augmentation des friches qui, déjà, avait été prévue par le rapport Vedel ne s'est pas produite : comme on peut le constater dans le débat autour de la réforme actuelle, la friche est un objet d'anxiété dont la réalité demeure limitée. Associée à des quantités croissantes de consommations intermédiaires — engrais, pesticides, désherbants, etc. — de plus en plus performantes et de matériels, la terre agricole a vu ses rendements augmenter massivement : tandis que la part des consommations intermédiaires dans la valeur de la production agricole s'élevait progressivement — de 18,9 % en 1950 à 43 % en 1990 —, le rendement moyen de l'hectare de blé tendre passait de 19 à 62 quintaux, et avoisine les 100 quintaux dans les exploitations de grande culture céréalière de l'est du Bassin parisien ⁽⁵⁾.

Dans le même temps, le nombre des exploitations agricoles s'est considérablement réduit, les petites et moyennes exploitations — à



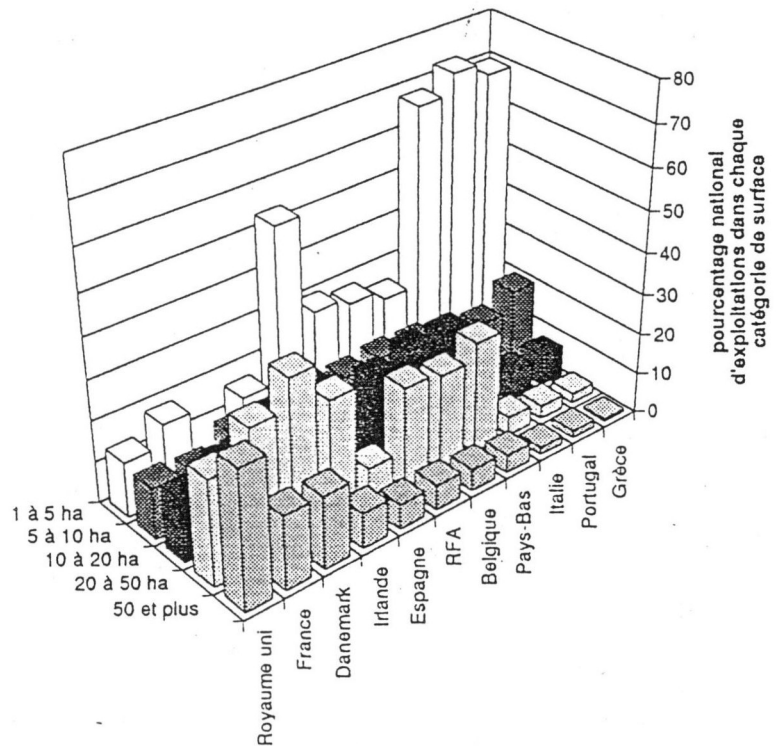
(De période de 10 ans en période de 10 ans : liquidation des moyens 2 à 35 ha, au profit des plus de 35 ha.)

Source : INSEE.

(5) On peut également citer la progression des rendements dans l'élevage bovin, où le nombre moyen d'animaux à l'hectare s'est progressivement élevé avec les rendements des cultures fourragères et l'accroissement des apports d'alimentation animale en provenance de l'extérieur de l'exploitation (consommation intermédiaire). En outre, le rendement du troupeau bovin laitier s'est considérablement élevé, passant de 2100 en 1950 à 3250 l./vache/an en 1976 — niveau proche de la moyenne italienne, mais très inférieur aux moyennes allemande (4111 l./vache/an) ou hollandaise (4776 l./vache/an) — puis près de 4600 l./vache/an en 1988 (3456 en Italie, 4743 en RFA et 5641 aux Pays-Bas). Dans ce domaine, l'introduction en 1984, puis la réduction progressive des quotas de production ont substantiellement infléchi les tendances, accélérant la réduction des effectifs et la hausse des rendements moyens.

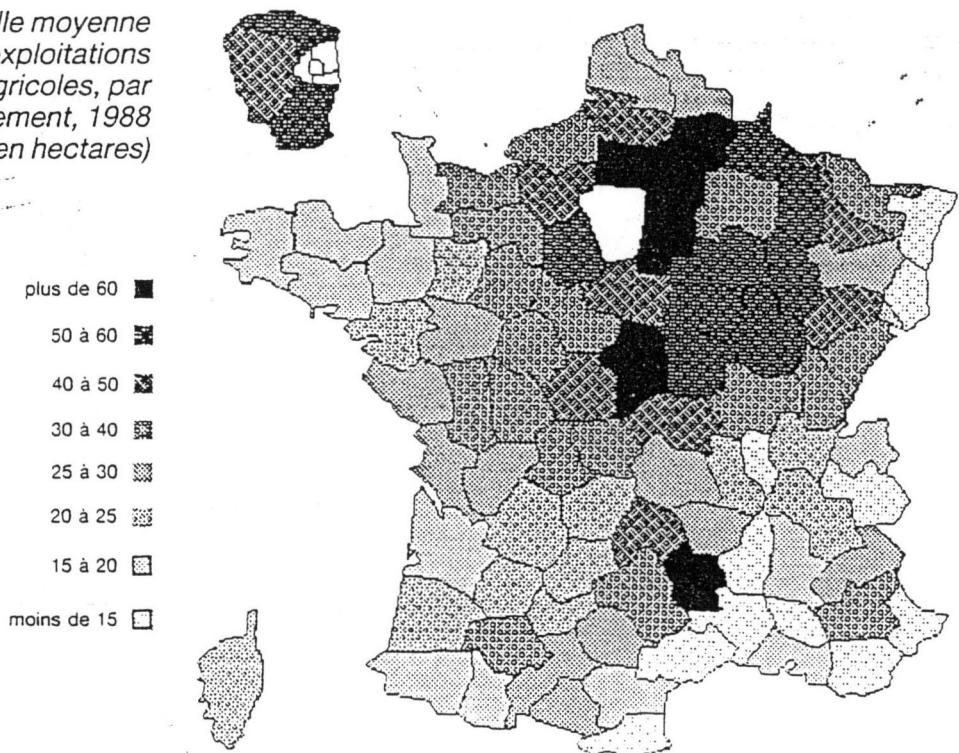
l'exception des hors-sol, maraîchage, etc. — disparaissant progressivement au profit des exploitations de plus de 35 ha. (Graphique 3). Ce mouvement général, qui tend à rapprocher la structure de l'agriculture française de celle des pays d'Europe du nord (Graphique 4) — environ

4. Répartition des exploitations agricoles selon la taille dans les pays de la CE, 1988



Source : Eurostat.

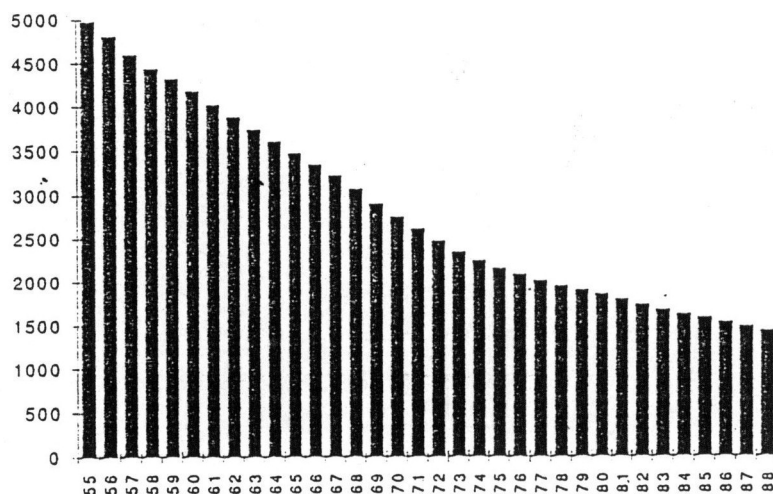
1. Taille moyenne des exploitations agricoles, par département, 1988 (en hectares)



Source : INSEE.

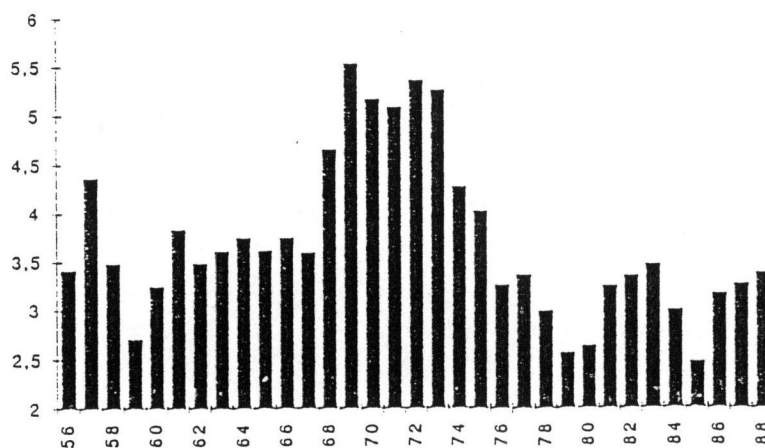
1 million d'exploitations agricoles en France, alors qu'il y en avait encore, en 1987, plus de 950 000 en Grèce, près de 1,7 million en Espagne et de 2,8 millions en Italie (source Eurostat) — laisse toutefois subsister d'importantes différences régionales, en partie liées à l'orientation technique des exploitations (Carte 1).

La réduction de l'emploi agricole — population active agricole au sens de l'INSEE, c'est-à-dire les exploitants, aides familiaux et salariés, à mi-temps ou plus (Encadré 2) — a été extrêmement spectaculaire au cours des dernières décennie (Graphique 5), passant de 5 millions en 1955 à environ 1,5 million en 1988. Cette attrition s'est opérée en partie par exode rural et en partie par départ à la retraite des actifs agricoles, et, contrairement aux apparences, elle ne s'est pas accélérée récemment, conservant depuis une quinzaine d'années un rythme bien moindre qu'au début des années soixante-dix (Graphique 6). Pourtant les disparités régionales demeurent très marquées et, dans de nombreux départements — pour la plupart situés au sud-ouest d'une ligne allant



5. Evolution de la population active agricole, 1955-1988 (en milliers d'unités de travail annuelles)

Source : INSEE, séries longues.

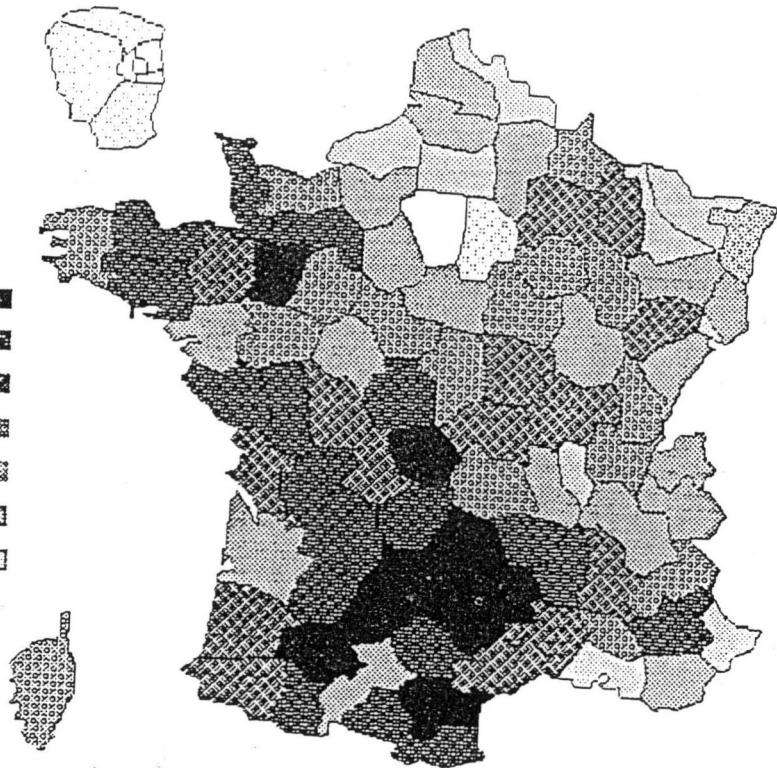


6. Taux annuel d'érosion de la population active agricole, 1956-1988 (en pourcent)

Source : INSEE, séries longues.

2. Part de la population active agricole dans la population active totale, par département, 1988 (en pourcent)

- plus de 15 %
- de 10 à 15 %
- de 8 à 10 %
- de 6 à 8 %
- de 4 à 6 %
- de 2 à 4 %
- moins de 2 %



Source : Recensement général agricole.

de Caen à Lyon — la part de la population active agricole dans l'emploi total demeure supérieure, parfois très sensiblement, à la moyenne nationale (Carte 2).

Sur le million d'exploitations agricoles recensées par les statistiques, environ 400 000 sont des mini-exploitations de retraite ou de complément, ou tenues par des agriculteurs exerçant concurremment un autre métier : des pluriactifs. Il y a donc aujourd'hui en France 600 000 exploitations dans lesquelles l'activité agricole emploie à plein temps au moins un travailleur, certaines occupent deux ou plusieurs travailleurs, aides familiaux ou salariés. Au total les agriculteurs à plein temps sont environ 800 000 (Encadré 2), moins que de fonctionnaires de l'Education nationale, et rappelons qu'il y a près de trois millions de chômeurs.

2. L'Agriculteur et son nombre

Segment spécifique de la société française, l'agriculture est, pour l'observateur distant, une réalité univoque, répondant à une image mentale aussi schématique que traditionnelle ; en suivant les clichés les plus classiques, « l'agriculteur » ne poserait pas de difficulté de définition, et donc de dénombrement. Pourtant, le monde agricole connaît des inégalités et des disparités importantes au terme desquelles les effectifs tels qu'ils apparaissent dans les statistiques officielles doivent être maniés avec précaution.

Le métier d'agriculteur, et donc l'effectif des agriculteurs, sont liés à la notion d'exploitation agricole. La population agricole active se définit donc par sa population noyau, les chefs d'exploitation (1 016 755 au Recensement général agricole de 1988), auxquels s'ajoutent les conjoints actifs (507 010), les aides familiaux actifs (345 824) qui sont souvent les descendants éventuellement destinés à reprendre l'activité à leur compte, et les salariés agricoles permanents (156 139), soit au total 2 025 782 actifs. L'ensemble de la population agricole (actifs et inactifs) s'élève à 3,5 millions d'individus ; il s'agit là de la population « paysanne » au sens le plus large, qui vit directement autour de l'exploitation.

Pourtant, ces chiffres massifs dissimulent l'extrême diversité de la pratique professionnelle ; comme nous l'avons vu, la définition officielle de l'agriculteur est fondée sur l'exploitation : pour le ministère de l'Agriculture, est exploitation toute unité de production répondant à l'un au moins des critères suivants :

- 1 hectare et plus de superficie agricole utilisée ;
- 20 ares et plus de cultures spécialisées (houblon, vigne, tabac...) ;
- 5 ares et plus (maraîchage, vigne AOC...) ;
- des effectifs minima ou des productions minima de certaines espèces d'animaux (1 vache laitière, ou 1 truie mère, ou production de 500 poulets de chair...)

Par conséquent, l'exploitation, qui définit l'exploitant, va de l'immense ferme de la Beauce, au carré de 25 mètres de carottes : d'un côté, de véritables entreprises de production biologique à forte rentabilité, et de l'autre des jardinets d'appoint, d'autoconsommation, voire de loisir.

Il s'agit de considérer, au-delà de l'exploitation, l'intensité du travail réclamé, en distinguant les agriculteurs actifs à plein temps des autres, qu'ils soient polyactifs, pensionnés, ou qu'ils trouvent dans l'agriculture un loisir ; parmi les 2 millions d'actifs agricoles, 800 000 le sont à plein temps, et 420 000 effectuent un temps partiel supérieur à un mi-temps, et chez les chefs d'exploitation (au nombre d'un million), 512 000 sont à temps complet, 175 000 à temps partiel supérieur à un mi-temps. Autrement dit, de l'ensemble le plus large, 3,5 millions pour la famille agricole, au plus étroit, 512 000 (chefs d'exploitation à temps complet), nous voyons l'extrême difficulté de définir la « vraie » paysannerie de la « fausse », et par force l'Agriculteur.

La pratique statistique qui consiste à se donner une définition stricte (bien qu'un peu arbitraire, comme le nombre de chefs d'exploitation) n'est pas forcément le meilleur choix pour suivre les évolutions temporelles de la profession, puisque chaque partie de l'ensemble possède une dynamique relativement indépendante des autres, et qui ne peut être rigoureusement inférée de celle de l'ensemble : par exemple, de 1979 à 1988, les chefs d'exploitation sont passés de 1,26 million à 1,01 (- 20 %), et ceux qui l'étaient à temps complet sont passés de 697 000 à 512 000 (- 26 %), signe que la décroissance rapide des effectifs dissimule la délitescence encore plus rapide de l'activité réelle des actifs, amenés de plus en plus souvent à multiplier leurs activités hors de l'exploitation pour les jeunes, réduisant déjà leur activité à l'abord de la retraite pour les plus âgés. Autrement dit, si, quantitativement, les chefs d'exploitation voient leurs effectifs diminuer rapidement, qualitativement, les agriculteurs, pour beaucoup, sont de moins en moins de « vrais » agriculteurs (ie : à plein temps).

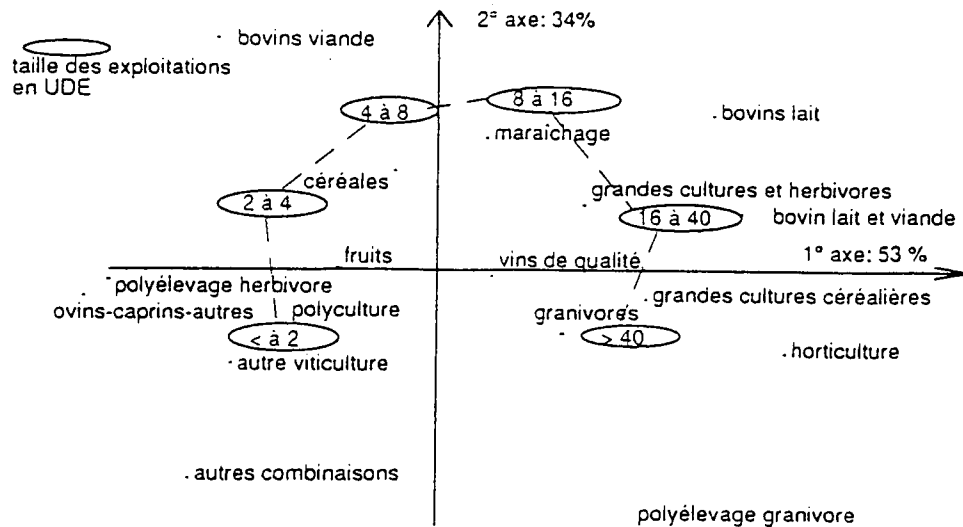
3. Les segments de la production : révélateurs des inégalités

Le rapport entre diversité des productions et inégalités illustre un peu mieux les spécificités des segments du monde agricole : s'il n'est pas susceptible de fournir un recul historique, il permet en revanche de comprendre en fonction des productions la richesse (ou le poids économique) des exploitations : il existe en effet des productions de riches et des productions de pauvres, pour les unes spécialisées, à forte intensité capitaliste, et offrant des marges élevées, et pour les autres, peu spécialisées, extensives, et d'un rendement faible.

Le Recensement agricole a créé la notion d'orientation technico-économique, qui exprime la principale production (en valeur) d'une exploitation ; les cas de poly-orientation peuvent être repérés, au delà de l'orientation principale, par les surfaces et les cheptels de chaque catégorie de production ; les exploitations concernées par chaque production principale sont ventilées par catégorie de dimension économique estimée par la Marge brute standard (MBS) des exploitations, exprimée en Unité de dimension européenne (UDE). Le tableau ainsi obtenu montre que l'orientation principale de la production est étroitement liée à la taille de l'exploitation, ce qui permet de différencier les productions des petits agriculteurs de celles des grands. Une analyse en composantes principales (variables actives : taille économique des exploitations) permet une lecture rapide de ce tableau :

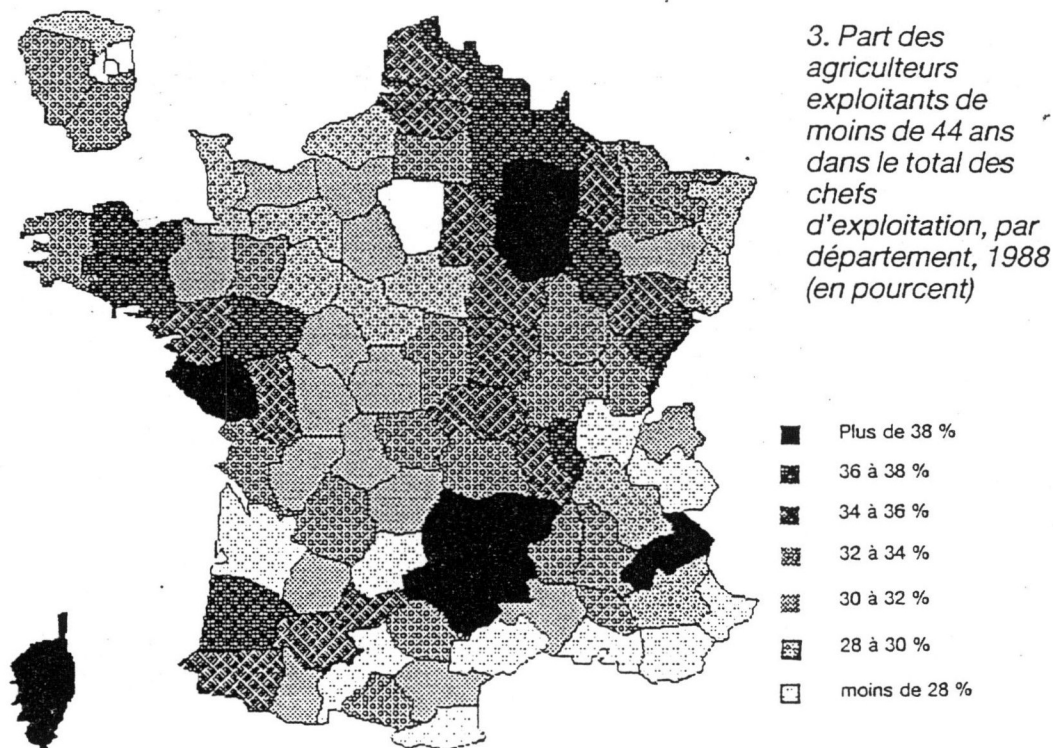
Equivalents de l'UDE en ECU 1986 :

<2 UDE	<2.400 ECU	8 à 16 UDE	9.600 à 19.200 ECU
2 à 4 UDE	2.400 à 4.800 ECU	16 à 40 UDE	19.200 à 48.000 ECU
4 à 8 UDE	4.800 à 9.600 ECU	>40 UDE	48.000 ECU et plus



On peut alors distinguer synthétiquement les productions de subsistance ou d'appoint des productions de rendement : au bas du plan factoriel à gauche se situent les productions des « petits » paysans : des combinaisons de culture ou d'élevage sans grand rendement, sans spécialisation, produisant traditionnellement des biens à faible valeur ajoutée — en dehors des fruits — ; il s'agit d'exploitations situées à la limite du loisir, mais aussi des cultures vivrières d'auto-consommation, comme de cultures traditionnelles en pleine régression (viticulture ordinaire) ; nous trouvons aussi l'élevage ovin, élevage extensif qui, en France, est pratiqué par des exploitations ayant en moyenne 20 hectares de surface. Les exploitations les plus importantes par leur marge sont constituées par des productions à la limite de l'industrie biologique : horticulture et granivores (le plus souvent hors-sol), ainsi que les grandes cultures céréalières et l'élevage bovin mixte (lait-viande). Les agriculteurs moyens se caractérisent par l'agriculture animale et la petite céréaliculture (sur 38 ha en moyenne), auxquels s'ajoutent les maraîchers.

Cette analyse montre la diversité des problèmes propres aux agriculteurs : s'il n'est pas faux de dire que la PAC traditionnelle profitait aux plus riches, certains petits et moyens agriculteurs en profitaient aussi. Le danger consiste en une déstabilisation plus grande encore des agriculteurs moyens, qui sont peut-être les plus fragiles, puisque simultanément insérés dans l'économie de production agricole de masse (élevage et céréales), et trop petits pour tirer un revenu décent de leur activité.



Source : Recensement général agricole.

L'âge moyen des agriculteurs est relativement élevé : près de 600 000 chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et parmi ceux-ci, 3 sur 4 n'ont pas de successeur connu, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en trouveront pas si leur exploitation est rentable ; en revanche ceux qui n'ont qu'une exploitation trop petite céderont leurs terres à leurs voisins. La concentration des exploitations et la diminution de la population agricole que l'on observe depuis 40 ans vont donc se poursuivre spontanément. Cette situation moyenne est cependant très contrastée selon les régions (Carte 3) : dans l'est du Bassin parisien la population agricole diminue d'elle-même et il faudra sans doute faire venir des agriculteurs si l'on veut maintenir l'agriculture dans son système actuel ou l'orienter vers des systèmes extensifs. En Vendée une génération nombreuse de jeunes agriculteurs piaffe pour prendre la succession des exploitants actuels qui sont moins âgés que la moyenne nationale. Si les jeunes Vendéens ne sont pas disposés à émigrer en Lorraine, des Hollandais ou des Belges y seront les bienvenus.

4. La récession démographique de la famille agricole

NB. La spécificité patrilinéaire (près de 90 % des agriculteurs sont fils d'agriculteurs) et endogamique du monde agricole autorise à voir dans la démographie une des contraintes fortes des structures agricoles, puisque la future ressource active provient pour une bonne part des générations présentes, et de leur descendance.

La famille agricole se caractérise par deux déséquilibres démographiques que pallie encore une fécondité relativement forte ; les conséquences de ces déséquilibres seront importantes bien que difficiles à évaluer. La seule certitude est la disparition fatale de 200 000 exploitants en vingt ans, même si l'on suppose que les données économiques ne provoquent pas un surcroît de départ de la profession.

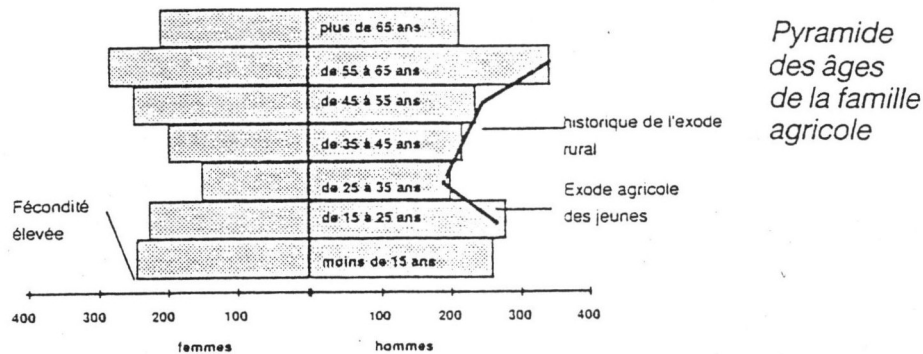
Les principales caractéristiques démographiques de la population agricole sont :

- Un fort déséquilibre de la structure d'âge, avec un lourd déficit de jeunes actifs et une importante proportion d'agriculteurs âgés de 55 à 65 ans, appelés à prendre leur retraite avant la fin du siècle. Cette situation est liée historiquement à l'exode rural de l'après-guerre, qui, d'année en année, a plus fortement poussé les jeunes à quitter l'exploitation familiale. 25 ans est l'âge charnière du départ de l'exploitation des fils d'agriculteurs (si l'exode rural est endigué, selon le dernier recensement, l'exode agricole, qui consiste à quitter l'exploitation, continue) ; en revanche le départ des filles est plus précoce. Si le renouvellement des générations est assuré pour ce qui est du nombre d'enfants, la relève des exploitations est compromise pour près de 200 000 d'entre elles.

- Un déficit féminin relativement important (pour les agriculteurs âgés de 25 à 45 ans, la proportion est de 1,2 hommes pour une femme) ; si ce déficit est tolérable en l'état actuel des choses, il pourrait se creuser en raison des tendances de fond de la société française (élévation du niveau

des études, du travail des femmes...), qui pourraient rendre l'exode agricole plus attractif encore pour les femmes : de fait, ce déficit n'a cessé de se creuser en 30 ans. Ce déficit, qui aura des conséquences sur le renouvellement ultérieur des générations, joue aussi dans le sens d'un célibat plus important, et d'une plus grande pénibilité du travail agricole. Il est vrai, néanmoins, que le renouveau du rural pourrait modifier cet état de fait.

- Une fécondité relativement élevée (10 % plus forte que dans la population française) qui contrecarre un peu des conséquences des deux caractéristiques précédentes. Il est vraisemblable pourtant que cette fécondité pourrait à l'avenir tendre vers la moyenne nationale.



Source : RGA, 1988.

Les conséquences de ces données démographiques sont d'abord l'augmentation importante des retraités et une baisse mécanique des actifs agricoles, même en excluant toute considération économique. Ce sont en fait 200 000 agriculteurs exploitants qui sont appelés à n'être pas remplacés, à une échéance comprise entre 10 et 15 ans. Il est possible que cette situation serve à une plus grande concentration des terres ; elle peut signifier aussi le déclin de certaines zones rurales où les exploitations ne seront pas reprises. Pourtant, un nombre important d'inconnues demeure : les conséquences de l'établissement des préretraites agricoles, l'accroissement possible de l'exode des jeunes, mais aussi des femmes, les conséquences des choix économiques à venir — l'établissement *de facto* de la PAC, et son évolution future —, et, bien sûr, l'éventuelle immigration d'agriculteurs provenant de la CE, de l'Europe centrorientale, ou d'ailleurs. Ce dernier facteur signifie en fait la possibilité de revenir plus rapidement à une démographie saine.

Les évolutions du revenu agricole et le revenu des agriculteurs

Naguère exploitation était synonyme de famille : tout le revenu de la famille provenait de la ferme où homme, femme et enfants travaillaient. Aujourd'hui ce n'est plus vrai : dans la majorité des jeunes ménages, la femme a un emploi à l'extérieur de la ferme [110 000 en 1990 contre 22 000 en 1954 (Brangeon et Gégouzot, 1992)] et les enfants vont à l'école jusqu'à 20 ans avant de trouver un emploi. Dans les quelque 600 000 exploitations agricoles « véritables », la moitié du revenu du

ménage est d'origine non agricole : salaires, transferts sociaux, revenus de capitaux. On peut donc dire que dans les ménages d'agriculteurs comme dans les ménages français moyens à deux salariés, il y a deux sources de revenus : agricole et non agricole. Dans les 4 à 500 000 exploitations « marginales », le revenu non agricole est toujours supérieur, parfois très supérieur au revenu agricole. Il faut donc distinguer très soigneusement famille et exploitation, revenu de l'exploitation et revenu du ménage (Encadré 5).

5. Notions de comptabilité agricole française : les indicateurs de revenu

La comptabilité agricole française s'est dotée d'un nombre important de notions et d'indicateurs qui permettent, de façon complémentaire, de suivre l'évolution globale et locale du revenu des agriculteurs.

La complexité même de l'économie agricole nécessite d'introduire deux optiques : livraison et production ; l'**optique livraison** consiste à tenir compte des ventes de l'année, l'intra-consommation, et les produits cédés aux salariés, sans considérer l'année de production des produits ; l'**optique production**, en revanche, tient compte de la variation des stocks détenus (qui peuvent être importants dans la production animale, et plus encore dans la production viticole, au travers de la mise en chais). L'intérêt de l'optique livraison est de traduire l'évolution de la trésorerie de l'année, et de lisser les aléas climatiques.

La base des calculs de revenu agricole consiste en le **RBA, Revenu brut agricole**, dont le champ est la branche agriculture ; il intègre donc marginalement des activités de production qui ne sont pas celles des agriculteurs ; il exclut en revanche les revenus d'activités extra-agricoles, ou tirées du patrimoine. Le RBA est le solde du compte de revenu de la branche agriculture : il est la somme de l'excédent brut d'exploitation, des indemnités d'assurances, des prestations sociales, auxquels sont retranchés les intérêts de la dette, les primes d'assurances, les charges locatives, les cotisations sociales.

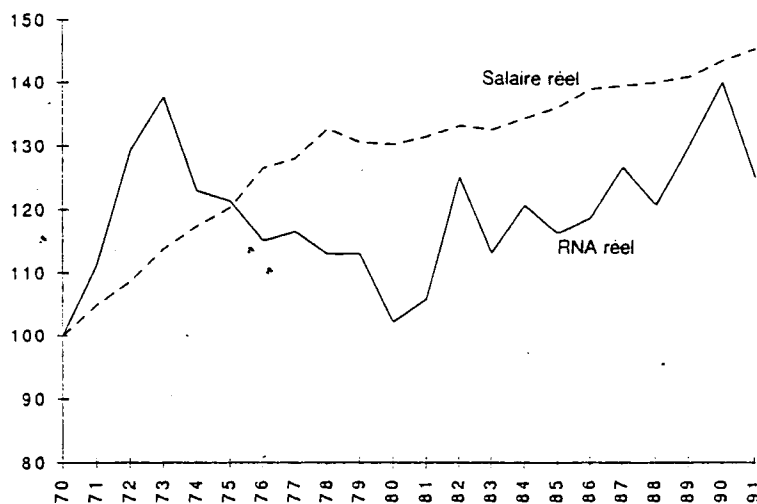
Le **Revenu net agricole (RNA)** est obtenu en retranchant du RBA la consommation de capital fixe ou amortissement.

Le **Résultat brut d'exploitation (RBE)** s'intéresse non pas à la branche agriculture, mais aux agriculteurs. Il est déduit du RBA par quelques modifications de champ, en excluant les activités agricoles des non-agriculteurs (jardins potagers, élevage des particuliers,...), et surtout le « hors exploitation », en particulier les transferts sociaux (sauf subventions explicitement agricoles). Le **Résultat net d'exploitation (RNE)** est le RBE auquel la consommation de capital fixe est retranchée.

Chacun de ces indicateurs de revenu est susceptible d'être moyenné, en le rapportant soit au **nombre d'exploitations**, soit au nombre d'**Unité de travail agricole familial (UTAF)**, le premier ayant une optique centrée sur l'exploitant comme unité, le second sur l'intensité de l'activité agricole.

Chacun des indicateurs obtenus peut connaître des variations

intenses, d'année en année, de région en région, et plus encore suivant les activités principales des exploitations. Ils sont donc à manier avec une certaine précaution. Par exemple, le revenu brut agricole est en baisse tendancielle depuis 1974, et seule la baisse du nombre des agriculteurs, ou des UTAF, assure une certaine stabilité (le gâteau se contracte dans le temps, mais le nombre de ceux qui s'en nourrissent diminue dans une proportion comparable); pourtant, le choix de moyenniser par le nombre d'exploitations ou par celui des UTAF n'est pas sans conséquence: actuellement, le nombre d'UTAF (qui prend en compte l'intensité de l'activité agricole) décline plus vite que le nombre d'exploitations (une génération âgée nombreuse arrive à une période du cycle de vie agricole où l'on ne quitte pas encore l'exploitation, mais où l'on réduit son activité); aussi le RBE par UTAF se maintient-il mieux que le RBE par exploitation. En revanche, dans quelques années, le nombre d'exploitations pourrait se réduire plus vite que l'activité, conduisant à un meilleur maintien du RBE par exploitation, mais pas par UTAF.



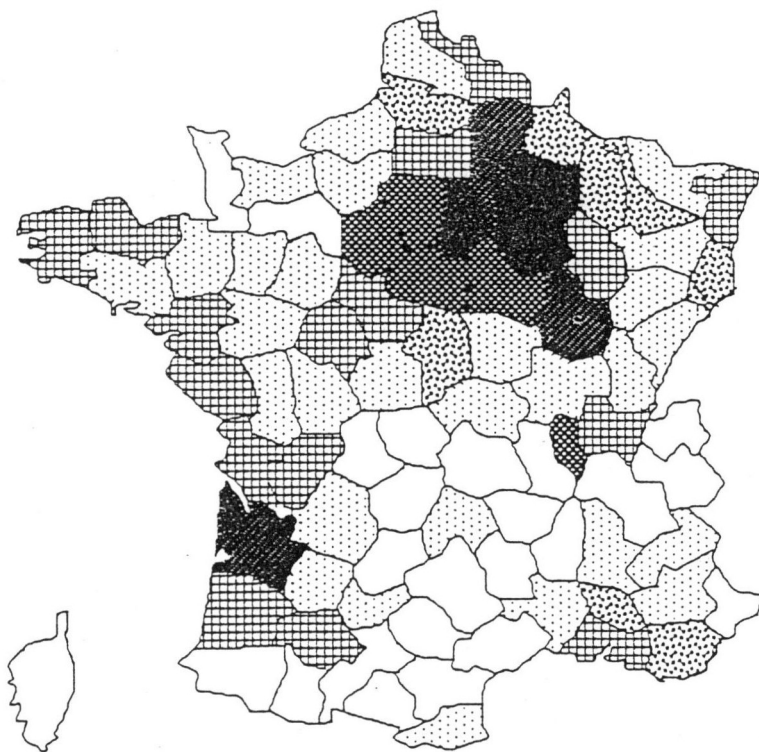
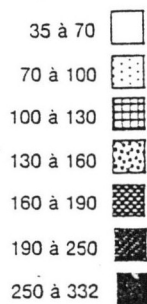
7. Evolution du revenu net agricole par exploitation et du salaire moyen des actifs à plein temps, 1970-1991 (francs constants, 1970 = 100)

Sources : INSEE, CERC.

C'est dans une très large mesure grâce au mouvement de concentration et de réduction de la population agricole que la progression des revenus moyens agricoles a pu être maintenue sur longue période, bien qu'à un rythme moindre que les revenus salariaux moyens des Français (Graphique 7). Mais ici encore la moyenne est un faux-semblant qui masque des disparités considérables, liées à la taille et à l'orientation technique des exploitations (Cartes 4 et 5). En particulier, les prix de vente des différents produits ayant connu des évolutions très contrastées au cours des dernières années, les variations récentes des revenus d'exploitations sont très diverses. Ainsi les producteurs de viande de bœuf et de lait sont bridés depuis plusieurs années par les quotas de production et ont dû accepter une baisse catastrophique du prix des bêtes sur pied : - 20 % depuis 1989. En revanche, le producteur de vin d'appellation contrôlée (AOC) a vu son revenu augmenter de 100 % entre 1985 et 1989, avec toutefois des variations annuelles très marquées. Les céréaliers, les producteurs de protéagineux et les produc-

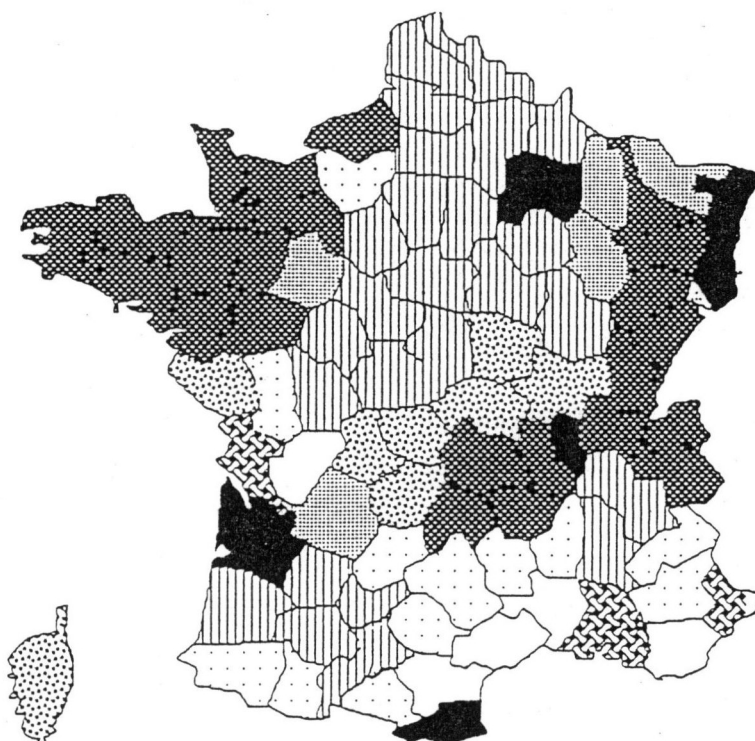
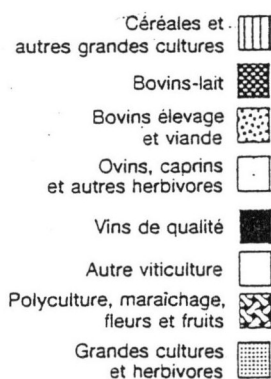
4. RBA annuel
moyen par
exploitation, par
département, 1990

(Moyenne France = 100)



Source : INSEE, Comptes de l'agriculture en 1991, n° 52.

5. Répartition des
départements
selon l'activité
agricole
dominante *, 1988



* Comment lire cette carte : l'indice porte sur le plus grand nombre d'exploitations, quelle que soit leur dimension et quel que soit le volume de leur production. Le cas de l'Eure, apparemment paradoxal, s'explique ainsi par le grand nombre d'exploitations à temps partiel.

Source : Recensement général agricole.

teurs de viande hors-sol (granivores : porcs et volailles, surtout) ont des revenus qui prospèrent depuis quelques années. Les producteurs de fruits et légumes sont fortement soumis aux aléas de marchés très instables, sur lesquels les mécanismes de soutien des cours ne jouent qu'en deçà de niveaux très bas.

Globalement, le revenu brut agricole (par exploitation) a progressé en termes réels de près de 20 % au cours de la décennie quatre-vingt (Bourgeois et Colson, 1992) car, alors que les prix d'intervention de la plupart des produits stagnaient, voire régressaient en valeur nominale, et que seuls progressaient les volumes des productions végétales, les consommations intermédiaires enregistraient une baisse importante de prix relatifs et un accroissement des volumes plus modéré que par le passé ⁽⁶⁾. En outre, les charges se sont, pour la première fois, accrues moins vite que l'indice général des prix (- 8 % en francs constants au cours des années quatre-vingt), les charges d'intérêt ne progressant que de 4 % en termes réels (Tableau 2). Enfin, à ces évolutions modérées des coûts de production s'ajoute, ces dernières années, un gonflement des subventions et versements exceptionnels — pour sécheresse, gel ... etc. — qui ont pour beaucoup contribué à maintenir le revenu agricole moyen dans certaines régions et pour certaines productions ⁽⁷⁾.

2. Variations décennales de prix relatifs, en pourcent.

	Années 60*	Années 70*	Années 80*
Charges (F. constants) dont intérêts	+ 28 +285	+ 35 +152	- 8 + 4
RBA/exploitation (F. constants)	+52	+6,5	+19
RNA/exploitation (F. constants)	+41	-4,5	+17
Nbre d'exploitations	-76	-78	-76

(*) Années 60: 1969-70-71/1959-60-61.
Source : L. Bourgeois et F. Colson, 1992.

(6) L'accroissement des prix des consommations intermédiaires agricoles avait été beaucoup plus rapide que celui des prix agricoles dans les années soixante-dix, sous l'effet, principalement, du premier choc pétrolier. Il en avait résulté le phénomène dit du « ciseau de prix », qui tendait à réduire la valeur ajoutée agricole. L'évolution du ciseau a donc été moins défavorable au cours des années quatre-vingt, surtout dans le cas des productions végétales.

(7) Ainsi en 1991 les subventions ont-elles représenté 10,7 % du RBE moyen des exploitations à temps complet, mais jusqu'à 68,7 % du RBE des producteurs d'ovins et 46 % des producteurs de viande bovine. Pour l'ensemble des exploitations d'élevage bovin — lait, viande ou mixte —, la chute du RBE hors subvention en 1991 aurait été de 3,5 % ; grâce à l'augmentation des subventions, la baisse n'a été « que » de 1,1 % (INSEE, 1992).

En conclusion, on voit que la situation est loin d'être dramatique pour de nombreux agriculteurs, est excellente pour les productions bien protégées et pour celles qui bénéficient d'un marché en expansion. Mais elle est catastrophique pour certains, qui cependant ne sont pas ceux qui se font le plus entendre. Il est en effet très remarquable que seuls les céréaliculteurs ont manifesté à l'annonce de l'accord sur la PAC en mai dernier : ni les Bretons, vieux routiers des manifestations, ni les producteurs de viande, qui avaient manifesté si bruyamment en arrêtant les camions de viande venus de l'Est l'automne dernier.

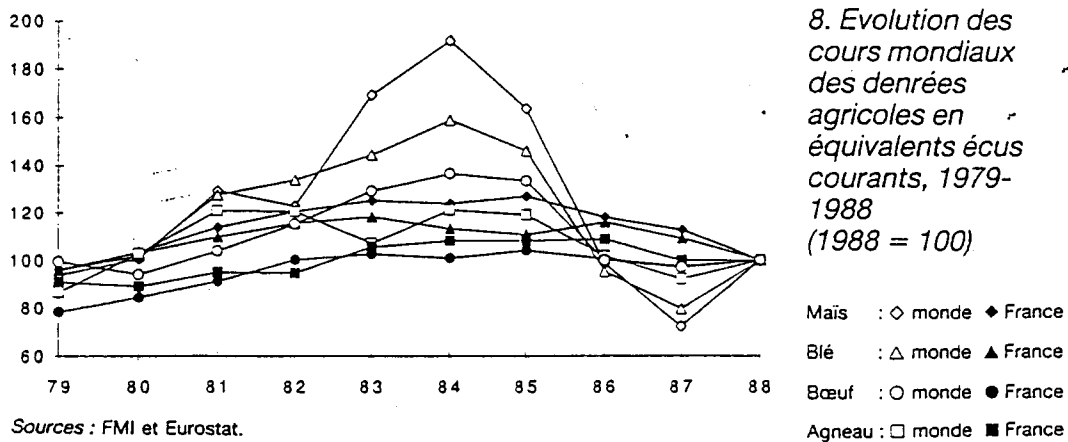
La coordination paysanne a été mise sur pied et animée par les céréaliculteurs du Gers dont certains n'ont pas l'accent du Gers mais « parlent parisien ». En effet des enfants du Bassin parisien sont venus s'établir dans le Sud-ouest il y a une dizaine d'années avec des capitaux mais aussi en s'endettant lourdement pour acheter des terres à un prix excessif qui a baissé d'un tiers depuis, à une époque où l'inflation leur faisait bénéficier de taux d'emprunt nuls ou négatifs, et où ils ont fait leurs calculs d'exploitation sur un prix des céréales très favorable. L'annonce d'une baisse des prix de 29 %, même compensée de diverses façons, les mettait en déficit et les obligeait à terme à déposer leur bilan. On comprend bien leur réaction : ce sont de vrais petits entrepreneurs capitalistes dont les calculs comptables ont été déjoués par la brusque réorientation de la PAC, par l'évolution des marchés financiers internationaux, par la baisse du marché foncier, et qui ne peuvent supporter une baisse des prix de leurs produits. Mais c'est un cas extrême qui ne devrait pas suffire à remettre en question l'accord intervenu à Bruxelles et à Luxembourg sur la nouvelle PAC.

La réforme de la PAC

La politique agricole commune, telle qu'elle fonctionnait depuis trente ans, assurait à travers des mécanismes financiers complexes un soutien communautaire aux prix des principaux produits de masse : céréales, betteraves, oléagineux, lait, viande de bœuf et de veau. Cette politique était productiviste puisque plus l'agriculteur produisait, plus il voyait son revenu augmenter. Elle a été un des ressorts qui ont permis les gains de productivité remarquables. Sur une même surface, un céréalier qui augmentait ses rendements de 60 à 100 quintaux à l'hec-

tare voyait son revenu augmenter en proportion, défalcation faite des intrants (engrais, pesticides,...). Le gros producteur, bon technicien, était récompensé alors que le petit producteur au rendement moyen n'y voyait guère de différence sauf qu'il était assuré de son revenu. Le soutien des prix profitait donc aux gros plus qu'aux petits : selon une estimation souvent citée, mais difficilement vérifiable, 80 % de l'aide allait à 20 % des producteurs.

A son entrée dans la Communauté, la Grande-Bretagne avait mis en question ces principes de base de la PAC et proposé le recours à sa procédure de soutien de l'agriculture : aide personnalisée au revenu des agriculteurs par les « *deficiency payments* », qui avaient assuré la prospérité et la modernisation de l'agriculture anglaise, devenue presque auto-suffisante sans entraîner des coûts financiers aussi importants. La complicité établie dès le début entre la France et l'Allemagne avec le consentement de l'Italie et des Pays-Bas ne fut pas ébranlée par les critiques anglaises ; mais celles-ci firent leur chemin dans les esprits et lorsque, du fait notamment de la baisse des cours mondiaux en Ecus des céréales — engendrée principalement par le recul du cours de change du dollar à partir de 1985 (Graphique 8) —, le coût budgétaire⁽⁸⁾ de la PAC commença d'être jugé excessif (Tableaux 3 et 4 et Graphique 9), on étudia une solution à l'anglaise. En 1984 cependant la surproduction de lait avait obligé Bruxelles à établir des quotas de production. Ce coup de semonce aurait dû alerter les agriculteurs et les amener à réagir ; au contraire il en résulta un accablement général et aucune recherche de solution d'avenir.



(8) Rappelons qu'avec une politique de soutien des prix de production, les coûts budgétaires peuvent être très faibles, même si les prix sont maintenus à un niveau élevé — par rapport aux cours mondiaux par exemple. C'est notamment ce qui se produit si, comme ce fut le cas dans les années soixante, il n'y a pas d'excédents — qui occasionnent des frais de stockage — et si l'on n'exporte guère — ce qui oblige à verser des restitutions, correspondant à la différence entre le prix mondial et le prix intérieur. L'absence de coût explicite (budgétaire) ne veut toutefois pas dire que la politique en question n'a aucun coût : c'est alors le consommateur — ou les intervenants en aval de la filière —, et non le contribuable, qui en supporte, implicitement, le fardeau, certes moins visible donc relativement plus indolore, mais non moins réel.

3. Budget des offices agricoles en 1989 par produit (en millions de francs)

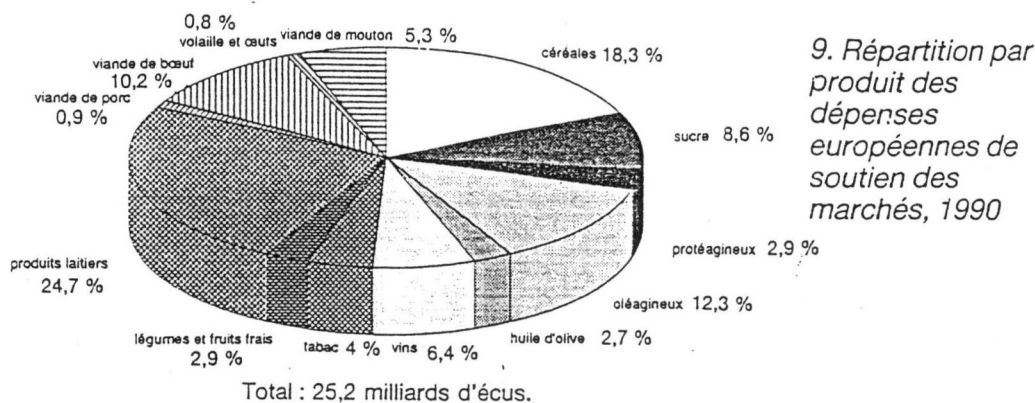
	Budget national	Dépenses CE transitant par l'office
• Onic Office national interprofessionnel des céréales	951	8283
• Firs Fonds d'intervention et de régulation du marché du sucre	182	1957
• Onilait Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers	1196	6649
• Ofival Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture	1097	6142
• Onivins Office national interprofessionnel des vins	845	1783
• Oniflor Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture	537	1255
• Onippam Office national interprofessionnel des plantes à parfum aromatique et médicinales	16	—
• Odeadom Office du développement des exportations agricoles dans les départements d'outre-mer	68	—
• Sido Société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles (société d'intervention)	—	6781
Total	4889	32850

Source : ministère de l'Agriculture.

4. Poids relatifs des dépenses de soutien des marchés

	1974	1980	1984	1986	1990
Dépenses brutes du Feoga-garantie (millions d'écus)	3097	11315	18346	22137	28360
Recettes au titre de la Pac (prélèvements...) (millions d'écus)	330	2002	2436	2287	2537
Produit intérieur brut de la CE (milliards d'écus)	920	2017	2776	3536	4689
Dépenses brutes du Feoga-garantie / PIB	0,34	0,56	0,66	0,63	0,60
Dépenses nettes du Feoga-garantie / PIB	0,30	0,46	0,57	0,56	0,55

Source : Commission des Communautés européennes.



Source : Commission des CE.

Cependant à la même époque, les céréaliers américains découvraient que les céréaliers européens étaient devenus des concurrents redoutables sur les marchés mondiaux. Depuis 1933 et le *New Deal*, les *farmers* américains bénéficiaient d'une politique de soutien fédéral analogue dans son ampleur à la PAC et analogue dans ses méthodes aux *deficiency payments* britanniques. Le pouvoir du lobby agricole à Washington est comparable à celui de la FNSEA à Paris : on l'a vu lorsque le Président Reagan a dû céder devant lui en 1986 et suspendre pour les céréales les mesures d'embargo à l'égard de l'URSS, mesures qui restèrent en vigueur pour les produits industriels et, plus récemment, lorsque le Président Bush, en pleine campagne électorale, a annoncé l'extension du programme de subventions fédérales aux exportations de céréales. L'impatience des *farmers* américains à l'égard de leurs collègues européens fut accentuée par la concurrence sur les marchés internationaux et par la crise agricole dramatique qui a frappé le Middle West en 1990, où des milliers de *farmers* ont fait faillite et où des Etats entiers, tels que le Nebraska, ont vu leur économie sombrer littéralement. La guerre économique était alors déclarée et le champ de bataille serait le GATT.

Les protagonistes sont à peu de choses près à armes égales : les subventions versées par homme ou par quintal produit sont à peu près équivalentes en Europe et Outre-Atlantique, mais les rendements sont en moyenne doubles en Europe ; il en résulte qu'à l'hectare les subventions sont doubles. Les Américains brandissent cette différence et les Européens ne voient pas pourquoi ils seraient pénalisés parce qu'ils sont meilleurs techniciens.

Dans ce contexte européen et international, le Commissaire McSharry avait préparé une réforme de la PAC qui s'inspirait du modèle anglais et devait ralentir l'accélération prévisible de son coût. Les organisations agricoles virent le danger et manifestèrent leur pouvoir par la manifestation du 29 septembre 1991 qui amena 200 000 agriculteurs à Paris dans un ordre parfait, sans récupération politique et dans un esprit bon enfant qui en fit une réussite totale et renforça la

sympathie des Français pour leurs « paysans ». Aucune autre profession n'aurait été capable de rassembler en une journée un sur cinq de ses professionnels. La prouesse force l'admiration de l'observateur le plus blasé.

Face à cette manifestation, aucun dirigeant agricole ne put ouvrir des perspectives d'avenir ; les hommes politiques se montrèrent, au besoin jouèrent de l'accordéon, mais sans rien dire ; le ministre ne dit rien non plus et attendit plusieurs jours pour annoncer une aumône d'un milliard et quelques centimes pour certains cas délicats. On imagine aisément le découragement, la rancœur ou la rage du jeune agriculteur du Sud-ouest rentrant chez lui sans rien pour lui remonter le moral après cette journée d'exaltation. Le contraste entre l'intensité de la question : qu'allons-nous devenir ? et le silence qui servit de réponse était frappant et avait quelque chose de terrifiant. Le jeune agriculteur ne pouvait que perdre confiance dans ses représentants professionnels et politiques et dans le gouvernement ; par conséquent chercher d'autres moyens de se faire entendre, d'où la coordination rurale.

Pendant tout l'hiver, M. Mermaz négocia pied à pied à Bruxelles avec l'accord des dirigeants agricoles pour dénaturer le projet McSharry et en extirper une à une toutes les mesures qui pouvaient assainir la situation à terme, mais qui seraient douloureuses immédiatement pour les agriculteurs. Ces négociations aboutirent à un programme démantelé qui était un véritable succès pour le ministre français et pour les organisations agricoles. Tous les spécialistes annonçaient que, sauf les gros céréaliers, les agriculteurs recevraient en moyenne le même montant de subventions, d'une autre manière, et que le coût de la PAC continuerait à augmenter. Mais personne ne sut expliquer cela aux agriculteurs, pour la bonne raison qu'il aurait été indécent de s'expliquer. Cette victoire honteuse à terme ne pouvait être qu'une victoire à la Pyrrhus. Les dirigeants agricoles eux-mêmes croyaient que les agriculteurs, rompus à l'exercice comptable, joueraient de leur calculatrice et s'en trouveraient rassurés.

C'était compter sans les céréaliers et en particulier ceux du Gers qui virent immédiatement le danger et réagirent comme on sait. Depuis toujours la politique agricole a été conçue et dirigée par les céréaliers dont la compétence et l'efficacité de lobbyistes force l'admiration du politiste. Il est amusant de voir le relais pris par ceux de la coordination rurale qui montent en première ligne pour faire le siège de Paris au lieu d'utiliser la masse de petits agriculteurs-électeurs dans le jeu du pouvoir parisien et bruxellois comme leurs aînés savent si bien le faire depuis un demi-siècle ⁽⁹⁾.

En effet que dit l'accord signé à Luxembourg ? Que le prix des céréales baissera de 29 %, de 155 à 110 écus en trois ans et qu'en

(9) Cf. Fauvet et Mendras, 1958.

compensation une indemnité forfaitaire sera donnée de 45 écus à l'hectare. Les producteurs s'inquiètent de savoir si dans les années suivantes cette indemnité sera maintenue. Pour les protéagineux et les oléagineux un système analogue est mis en place: En outre pour 15 % des terres qui peuvent être mises en jachère, une indemnité à l'hectare s'élèvera jusqu'à 4 000 francs selon les régions. Pour le lait, le système des quotas est maintenu. Pour la viande bovine, la baisse de 15 % des prix qui s'ajoute à la baisse de 20 % déjà enregistrée depuis 1989 sera en partie compensée par la baisse des prix des céréales et des aliments du bétail. Par ailleurs, des primes de 120 écus seront données par tête de vache allaitante pour soutenir la production de veau de lait (150 écus en régions de montagne). De même pour les ovins une prime à la brebis sera donnée pour les troupeaux de moins de 500 têtes (ou 1 000 en système extensif). Enfin différentes mesures doivent favoriser le passage à des systèmes de production extensifs utilisant moins d'intrants.

Au bout du compte, il semble bien que le revenu des agriculteurs serait maintenu à son niveau actuel, tout au moins les premières années. Ils ne devraient donc n'avoir aucune raison de s'inquiéter. En revanche, les Américains ont quelque raison de ne pas se déclarer vraiment satisfaits à l'approche du GATT. Mais le Président-candidat Bush vient d'affaiblir leur position en annonçant l'octroi par le gouvernement fédéral de 1 milliard de dollars supplémentaires pour la promotion des exportations américaines de céréales.

Les effets pervers de cette nouvelle politique sur la production sont prévisibles. D'un côté il est évident que les bons techniciens seront pénalisés et les mauvais favorisés, ce qui n'est guère souhaitable d'un point de vue économique. D'autre part beaucoup de bons techniciens vont essayer de tourner les mesures par des gains de productivité et une intensification de leur production. Pour tous, cette politique tend à geler l'activité agricole à l'année choisie comme référence ; et le choix de cette année n'est pas sans conséquence sur les différentes productions et les différentes régions. La prime à la jachère va conduire les gens avisés à planter du colza sur des terres pauvres pour les mettre ensuite en jachère et toucher la prime : le phénomène est bien connu en Angleterre. Les gros exploitants mettront leurs mauvaises terres en jachère et augmenteront leurs rendements sur les bonnes, leur production finale ne baissera guère. Enfin il est impossible de prévoir les stratégies de reconversion des meilleurs entrepreneurs ; en particulier les maraîchers craignent que des céréaliculteurs se mettent à la culture de légumes en plein-champ. Tout cela est donc fort inquiétant pour des petits producteurs qui viennent de vivre des années difficiles avec des prix très cahotiques.

La différence majeure par rapport à la précédente politique est le passage du soutien des prix à l'aide directe au producteur. C'est une remise en question fondamentale du métier et de ce qui fait la fierté des agriculteurs : bien produire. Tous les agriculteurs ont ainsi le sentiment

d'être réduits à la condition d'assistés ou plus exactement de chômeurs partiels : ils iront toucher leur allocation à la Direction départementale de l'agriculture comme les salariés à l'ANPE. Outre les excès paperassiers auxquels ce système risque de donner naissance, c'est un coup grave porté à la profession et à son image. A quoi l'on peut répondre que c'est déjà le cas en montagne où les agriculteurs bénéficient d'aides pour compenser les difficultés particulières à leurs conditions de production, ou en cas de calamités naturelles dans les régions sinistrées. Or précisément la différence est là : le montagnard ne se sent pas touché dans sa fierté si on rétablit à son profit une disparité évidente par rapport à l'agriculteur de plaine ; de même, l'agriculteur victime d'un sinistre naturel a le sentiment de percevoir un remboursement d'assurance et non une subvention. Ce ne sera pas le cas pour la profession agricole prise dans son ensemble qui pourra apparaître comme salariée de l'Etat, chômeur ou fonctionnaire. Ce n'est pas ainsi que se veulent les agriculteurs.

Une autre politique agricole

La méprise vient, pour une bonne part, du défaut d'explicitation des objectifs et d'une absence de réflexion profonde sur l'adéquation des instruments de la politique agricole avec les buts poursuivis. Les perspectives offertes par les nouvelles mesures sont, en effet, essentiellement négatives : elles ne proposent, pour la plupart, que des réductions de production et de prix, et font davantage appel aux instruments d'assistance — aides directes au revenu, pré-retraites, etc. —, qu'à des incitations positives à un développement autre.

Les objectifs de la politique agricole ne peuvent, certes, pas demeurer ce qu'ils furent depuis trois décennies : la politique de soutien des prix et d'incitations à la modernisation et à la concentration a montré son efficacité pour assurer l'auto-suffisance alimentaire — et au-delà — de la CE, ainsi qu'une progression relativement régulière du revenu agricole moyen. Mais elle s'avère désormais budgétairement plus coûteuse, dès lors qu'il faut écouler des excédents. Et elle n'a pu maintenir les revenus moyens qu'en encourageant le productivisme, la concentration, l'intensification, etc., orientations qui doivent aujourd'hui être remises en cause.

Face à la nécessité de résorber une capacité de production globalement excédentaire dans les produits de base — céréales, lait, viande bovine —, il est certes fondé de recourir à la maîtrise de l'offre et aux baisses de prix et souhaitable d'utiliser, comme on l'a fait naguère dans les mines ou la sidérurgie, la panoplie des mesures permettant d'alléger le coût social du repli : aides directes au revenu, pré-retraites⁽¹⁰⁾, ... Mais il ne s'agit pas là d'une véritable politique agricole.

Si les objectifs quantitatifs ne doivent pas être complètement négligés, les progrès des rendements sont — et devraient être dans le futur proche — tels qu'il suffira désormais de peu d'exploitants, concentrés dans quelques régions, pour assurer cette auto-suffisance alimentaire. Mais on est en droit d'attendre, aujourd'hui, de la politique agricole quelque chose de plus : des orientations, des impulsions, des incitations positives. Les objectifs sont probablement plus difficiles à définir et surtout à quantifier : des produits de qualité, la préservation de l'environnement, etc. Pour une part, il s'agit d'externalités des activités agricoles, de services non marchands. En utilisant résolument les instruments d'orientation inclus dans les budgets agricoles, national et communautaire, une telle politique peut être mise en œuvre en France sans qu'il en coûte nécessairement beaucoup plus qu'aujourd'hui⁽¹¹⁾.

La nouvelle RAC ne constitue une véritable rupture que pour les céréales et protéagineux. Dans toutes les autres productions bénéficiant de la politique de soutien de prix, les baisses de prix et réductions de quantités étaient engagées depuis plusieurs années et ne font que se poursuivre, en partie compensées par des primes diverses. La baisse des prix des céréales touchera bon nombre d'agriculteurs, notamment tous ceux qui, face à l'instauration des quotas laitiers, ont diversifié leur exploitation en accroissant la part consacré aux cultures. Mais seuls 20 % des agriculteurs devraient être directement affectés et, parmi eux, les plus gros et les plus performants, soit moins de 10 % et, pour la plupart, parmi les revenus les plus élevés de la profession.

Comme c'est le cas depuis le début de l'Europe agricole, la nouvelle PAC ne concerne que les principales production de masse. Par la baisse des prix et la maîtrise des volumes, elle cherche avant tout à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de ces produits. En principe, la baisse des prix des céréales devrait stimuler la demande, non pas sur les marchés mondiaux dont les prix devraient demeurer inférieurs à ceux pratiqués dans la CE, mais dans les usages domestiques : l'alimentation animale — dont les coûts de production devraient

(10) Cette politique d'accompagnement social et, notamment, l'encouragement au départ des exploitants âgés, est déjà pratiquée par la France depuis le début des années soixante-dix. Elle a été renforcée depuis deux ans.

(11) Rappelons que le coût budgétaire de la politique agricole commune représente environ 1/2 point du PIB européen, ce qui n'est pas considérable.

6. Les biocarburants entre réalité et utopie

Evoqués avec insistance depuis les dernières manifestations agricoles, les biocarburants pourraient représenter un débouché supplémentaire pour les excédents céréaliers ainsi que pour les surplus des autres grandes cultures : pommes de terre, betteraves, voire oléagineux, tels que le tournesol, colza, soja,... Ce serait là une solution qui dépasserait la contrainte de la demande alimentaire solvable, pour ouvrir sur celle, plus large, des énergies.

Pourtant, l'image idyllique d'une essence intégralement biodégradable produite par photosynthèse dans les champs d'émirs (français) du pétrole (vert) doit être modérée, au moins à un horizon visible des techniques actuelles.

L'essence : verte ou teintée de vert ?

- La filière du moteur à essence est relativement compatible avec celle de l'éthanol, mais, dans l'état actuel des techniques, elle ne pourrait absorber plus de 5 à 7 % d'alcool éthylique, lequel pourrait provenir de distillats tels que l'alcool de grain, de pomme de terre, de betteraves. En tablant sur une consommation de 40 millions de tonnes de pétrole raffiné par les transports, la consommation d'alcool biologique peut s'estimer à 2 millions de tonnes soit, aux rendements actuels, 8 millions de tonnes de blé, l'équivalent de 1 à 2 millions d'hectares (le dixième ou le cinquième de la surface dédiée aux grandes cultures). C'est le constat d'une possibilité technique, qui offre l'avantage principal de régler pour un temps au moins le problème rémanent de l'agriculture : les surplus de la grande culture de produits de masse.

- La filière du moteur à gazole ouvre des perspectives plus larges au travers d'un produit de l'agrochimie : le diester, issu de l'estérification, d'huiles végétales ; il serait un parfait substituant du gazole des moteurs diesel, et ouvrirait donc la contrainte des 7 %, et pourrait être une véritable source énergétique renouvelable pour les transports ; l'ensemble de la surface agricole française pourrait couvrir les besoins énergétiques.

Fausses et vraies contraintes : fiscalité et économie

La question de la perte de ressources fiscales, si elle peut trouver une solution de compromis, inquiète le ministère du Budget ; la solution pourrait être la surimposition de la part de carburants fossiles dans l'essence, par exemple. La question est plutôt celle d'une rentabilité économique véritable des biocarburants. Il s'agit là du domaine le plus incertain, puisqu'elle dépend simultanément des prix agricoles pratiqués, des cours mondiaux du pétrole, des taux de change, et surtout, des coûts de transformation de la matière première en carburant admissibles par les moteurs, où des économies d'échelle sont certainement possibles. Il n'en demeure pas moins que l'on estime actuellement le bio-éthanol 2 à 3 fois plus cher que son équivalent d'origine fossile, pour l'instant.

L'utilisation des biocarburants générerait à court terme un surcoût que quelqu'un doit assumer : d'une part l'Etat, au travers de pertes d'impôt qu'il devra trouver ailleurs, et, plus sûrement, le consommateur. Une essence à 5 % de bioéthanol serait plus chère de 10 à 15 %. En

revanche, les incertitudes du long terme laissent une chance aux biocarburants : l'explosion attendue de la consommation d'énergie dans les PVD, la rareté croissante des gisements de carburants fossiles, indubitable à terme, les gains de productivité de l'agriculture, et les améliorations de la filière de production d'éthanol (inconnues), pourraient changer la situation. Mais ce ne sont que des conjectures, comme l'étaient le nucléaire civil en 1950, l'énergie solaire des années soixante-dix, ou maintenant la fusion nucléaire contrôlée.

En l'état actuel, la solution des biocarburants est un palliatif (un peu) onéreux des excédents céréaliers : attendue par les agriculteurs, confrontés à une inquiétante surproduction, elle résoudrait les problèmes de surplus en améliorant la balance des échanges énergétiques.

En revanche, il s'agirait d'une solution rationnelle économiquement à long terme, terme peut-être trop lointain pour nous.

(Source : L'Information agricole, novembre 1991).

ainsi se réduire ⁽¹²⁾ — et, si la rentabilité économique en est avérée (Encadré 6), les usages industriels, notamment les bio-carburants.

Dans ces productions de masse, l'essentiel de la valeur ajoutée du produit fini — alimentation courante, produits industriels — provient des transformations en aval de l'agriculture. Dès lors, le maintien du revenu des producteurs ne peut passer, à l'avenir, que par des subventions directes ou par une compression des coûts de production. Celle-ci semble déjà amorcée si l'on en juge par les évolutions observées pour les consommations intermédiaires au cours des années quatre-vingt (cf. Tableau 2).

Ainsi la nouvelle PAC apparaît, dans ses orientations quantitatives, justifiée aux yeux de l'économiste et inquiétante aux yeux des producteurs qui la subissent. Mais il est clair pour le sociologue que la majorité des agriculteurs ne sera que marginalement affectée par la nouvelle PAC. On peut alors se demander si une autre politique n'est pas imaginable, pour aider les autres producteurs et orienter le développement agricole.

La révolution technique et économique des années cinquante et soixante a transformé les paysans de tradition en entrepreneurs agricoles. Ils ont appris des techniques de production et de gestion avec une rapidité stupéfiante et ils ont créé des institutions puissantes pour

(12) L'un des objectifs de la réforme en cours est de réduire le taux de dépendance de l'alimentation animale à l'égard des marchés mondiaux. Actuellement, en effet, nombre de produits pouvant être substitués aux céréales et/ou aux dérivés de protéagineux dans l'alimentation animale sont importés sans droits de douanes, notamment des Etats-Unis. La baisse du prix intérieur des céréales et protéagineux devrait permettre la reconquête de ce marché par les producteurs européens, et en particulier les Français, tout en entraînant une certaine baisse des prix pour les utilisateurs, c'est-à-dire les éleveurs.

les aider à produire et pour les défendre. Ils étaient dans leur rôle de producteur et attendaient de l'Etat qu'il assure leurs débouchés. Depuis cette époque, ils n'ont pas varié sur ce point : ils ne sont ni des négociants, ni des commerçants, ils produisent des biens que d'autres vendent. Cette attitude était justifiée dans les trente glorieuses quand la demande n'était pas satisfaite et qu'il fallait produire pour la satisfaire. C'était vrai de tous les producteurs. Mais aujourd'hui cette attitude n'est plus adaptée aux nouvelles conditions du marché : c'est la clientèle qui commande la production et non plus l'inverse. Tous les producteurs le savent qu'ils vendent des autos ou des savonnettes. Les agriculteurs à leur tour doivent apprendre à vendre. L'enseignement agricole s'en est aperçu et a créé des BTS de commercialisation mais la masse des agriculteurs et les organisations agricoles se sont refusées à voir cette nécessité.

C'est une reconversion des esprits qui ne sera pas longue à se faire si l'objectif est clairement formulé et montré aux agriculteurs qui ont acquis une excellente compréhension des mécanismes économiques et une vision réaliste du monde. Ils ont donné dans le passé la preuve de leurs capacités de reconversion chaque fois que les organisations leur ont montré la voie. Mais aujourd'hui ces organisations sont devenues des bureaucraties lourdes et très difficiles à reconvertir elles-mêmes. Les services extérieurs du ministère, le Crédit agricole, les services techniques des Chambres d'agriculture ont tous été tendus depuis trente ans vers une ambition productiviste. Il faudra une volonté politique forte et tenace pour les réorienter. Que les prêts du Crédit agricole soient motivés par des débouchés à conquérir et non par la surface et la compétence technique, que les agents de développement et les conseillers de gestion ne se contentent plus de l'amélioration des techniques et de l'équilibre des compétences, mais soient en mesure de proposer des spéculations qui ont un marché. Voilà qui ne sera pas aisé à obtenir. Il faudrait que chaque Chambre départementale ou régionale d'agriculture crée un service de marketing et embauche des commerciaux qui recherchent en France et surtout à l'étranger les marchés potentiels pour des produits directement consommables et de haute qualité.

La gastronomie française dispose d'une image de marque exceptionnelle, sans aucun concurrent, et qui peut servir de bannière à toute une politique de commercialisation internationale. Les produits de luxe sont une part importante de nos exportations, les produits gastronomiques peuvent suivre leur exemple. Certaines industries agro-alimentaires ont su très bien jouer sur ce registre, qu'elles soient privées ou coopératives. C'est au tour des fédérations de producteurs d'entrer en lice. L'exemple vient des Pays-Bas, qui vont renoncer à produire des céréales pour ne plus faire que des productions « intelligentes » et toutes orientées vers les marchés disponibles. Il est vrai que depuis quatre siècles les Hollandais sont des commerçants et qu'il faudra du temps pour apprendre à les imiter.

Les marchés potentiels existent. Certes plus les ménages s'enrichissent, plus la part de leurs dépenses consacrées à l'alimentation diminue, mais en masse, les dépenses alimentaires, contrairement à une conviction répandue, ne diminuent pas et même croissent. En Allemagne en particulier l'augmentation de la dépense alimentaire globale a été remarquable, et peu a été fait pour que les agriculteurs français en bénéficient parce qu'aucune organisation agricole n'avait d'agence commerciale en Bavière ou en Westphalie pour signaler aux producteurs de la Mayenne ou du Gers quels produits ils devaient produire s'ils voulaient conquérir le marché allemand.

Partout la consommation alimentaire tend à se polariser entre l'alimentation courante de la semaine et la consommation festive du week-end et des vacances. Pendant les cinq jours ouvrables on mange à la cantine et le soir en rentrant chez soi on fait le dîner le plus rapidement possible. Pendant les jours de loisirs bien cuisiner et bien manger deviennent des distractions et des plaisirs de plus en plus répandus. Tous comptes faits, week-ends, vacances et retraite prennent bien la moitié de l'existence d'un mangeur moyen. Ce sont ces marchés-là que les agriculteurs moyens doivent prendre pour cibles et laisser aux gros producteurs le marché de masse dont les prix doivent continuer à baisser pour que l'alimentation de base soit de meilleur en meilleur marché.

Le marché du vin fournit un excellent exemple de reconversion vers la qualité et vers l'exportation. Le Français était le plus gros consommateur de vin et notamment de vin ordinaire. Le marché du vin courant était l'exemple canonique utilisé par les économistes pour analyser le rapport quantité/prix : les bonnes années les prix baissaient tellement que le revenu du vigneron pouvait être inférieur à celui des mauvaises années où une vendange insuffisante faisait monter les prix. Les Français se sont détournés du vin ordinaire dont la consommation a beaucoup baissé tandis que la consommation des vins de qualité a fortement augmenté. La production de vin a suivi, les vignes de la plaine du Languedoc ont été arrachées alors que les VDQS et les AOC se sont multipliés, les vignobles étendus et les prix ont monté, tant et si bien que les viticulteurs ont vécu des années fastes.

Le mouvement n'est pas seulement français : on a planté en Bavière autant d'hectares de vignes qu'on en a arrachés en Languedoc ! Le cas de réussite le plus spectaculaire et prestigieux est évidemment le Beaujolais : à partir d'un petit vin local apprécié des gourmets lyonnais, on a « inventé » un produit commercial qui se vend dans tous les bistrotts de France, mais aussi à Londres, à New-York ou à Tokyo, où des avions apportent leur cargaison le jour béni de novembre où l'on peut goûter le Beaujolais nouveau. Mais ce n'est pas un cas isolé : le Cognac se vend à 90 % à l'exportation ; le magret de canard a été « inventé » il y a vingt ans et s'est répandu à grande vitesse, tout comme la mâche nantaise et nombre de fromages locaux en particulier le chèvre. Tous ces produits ont les mêmes caractéristiques : une haute

qualité, une production artisanale et des réseaux de commercialisation très particularisés. Mais la qualité doit être une vraie qualité qui fasse la différence. Il ne suffit pas d'entourer un poulet de rubans rouges pour que ce soit un poulet savoureux.

En agriculture comme dans tous les secteurs de production, il faut inventer des produits nouveaux pour des marchés nouveaux, et c'est la qualité et la particularité qui font la différence. André Neveu (1991), l'un de nos meilleurs économistes agricoles, évalue aujourd'hui à 10 % la demande de produits festifs. Cette évaluation en volume paraît très faible : en valeur elle est, probablement, très supérieure et en nombre de producteurs également. Si la moitié environ des agriculteurs ne sont pas directement touchés par la PAC, beaucoup peuvent s'orienter vers ces produits de qualité et directement consommables. Là les marchés sont en expansion et les décisions de Bruxelles sans effet, sauf quelques réglementations hygiéniques.

Ce développement d'une agriculture artisanale de qualité suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

En tout premier lieu, des services de commercialisation et de marketing très spécialisés doivent être mis en place au plus près des producteurs de ces produits alimentaires de qualité. Car il ne suffit pas de produire, il faut présenter le produit et attirer le chaland. Et chaque produit doit être fabriqué en fonction des goûts d'une clientèle particulière. A la limite le producteur doit connaître le consommateur. La vente directe a fait l'objet de nombreuses études et réflexions il y a une vingtaine d'années et les initiatives se sont multipliées mais jusqu'à présent toujours marginales. Les comices agricoles doivent reprendre leur activité de mise en valeur des productions d'excellence en distribuant des distinctions de toutes sortes pour les meilleurs produits. D'avoir été primé au comice ou à la foire agricole d'Auch ou de Partenay doit permettre une meilleure campagne de publicité. Le ministère de l'Agriculture et les fédérations de producteurs devront mettre des moyens à la disposition de ces concours locaux et régionaux qui conduiront à redonner un sens au concours général agricole de Paris qui ne se limitera plus à présenter les machines agricoles les plus modernes et les plus puissantes ou les animaux les plus sélectionnés mais donnera la première place aux produits artisanaux de qualité. Ici encore les viticulteurs ont été les premiers en multipliant les médailles et les vins de producteur en ayant chacun leur étiquette et donc leur clientèle. D'autres exemples commencent à apparaître : en Savoie les producteurs de fromage de Beaufort et de tome d'Abondance luttent pour faire leur place sur le marché en s'imposant des règles strictes de production et en axant leur publicité sur la qualité : d'un produit local traditionnel ils font un produit artisanal de qualité à débouché international.

Grâce à la télématique, la vente directe peut maintenant se faire à distance. Sur son minitel un acheteur parisien doit pouvoir obtenir le

comice de Condom pour savoir le prix du magret premier choix ou de l'Armagnac de tel producteur de telle année qu'il affectionne particulièrement et se le faire livrer directement. Pour qu'il en soit ainsi, les Chambres d'agriculture paraissent les institutions les mieux placées pour donner le branle et lancer des expériences dont certaines échouent et d'autres réussissent jusqu'à ce que tout un système de commercialisation parallèle se mette en place et concurrence la grande distribution sur un terrain et pour des produits pour lesquels elle n'est pas bien placée.

Les expériences d'agriculture communautaire aux Etats-Unis offrent un autre modèle de rapprochement du consommateur et du producteur. Ici ce sont des citoyens qui fondent une association pour acheter une ferme et en confier la gestion à un agriculteur à charge pour lui de produire ce qu'ils désirent, légumes, fruits, œufs et volailles principalement. Au moment de la récolte et des travaux urgents les sociétaires donnent un coup de main et se sentent donc non seulement propriétaires de leur ferme mais aussi producteurs eux-mêmes : ils mangent ce qu'ils ont contribué à produire. C'est la mise en commun du potager pavillonnaire de banlieue ou des jardins ouvriers traditionnels. Si après les GAEC et GFA des formes juridiques nouvelles d'entreprises agricoles étaient inventées, de nouvelles formes de partenariat entre agriculteurs et consommateurs pourraient se multiplier.

Le développement rural et l'environnement

L'agriculture a jusqu'ici toujours été considérée comme le moteur du développement régional. Ce n'est plus vrai depuis que les agriculteurs sont une faible minorité de la population active dans la population rurale. Une population locale active et riche est le premier débouché que trouvent à proximité les producteurs agricoles. La résurrection des marchés ruraux en est la meilleure preuve. Le développement du tourisme, des résidences secondaires et de retraite créent des besoins de services qui entraînent un développement de l'activité économique générale : ce n'est plus la production qui génère l'activité économique mais la demande qui suscite les activités de services et de production.

Dans la mesure où l'exploitation agricole n'est plus familiale mais masculine et où les femmes d'agriculteurs sont plus nombreuses à

exercer un emploi extra-agricole, il s'en suit que la multiplication des emplois féminins est une condition essentielle des progrès de l'agriculture et généralement les femmes d'agriculteurs préfèrent des emplois de services, ou de professions libérales.

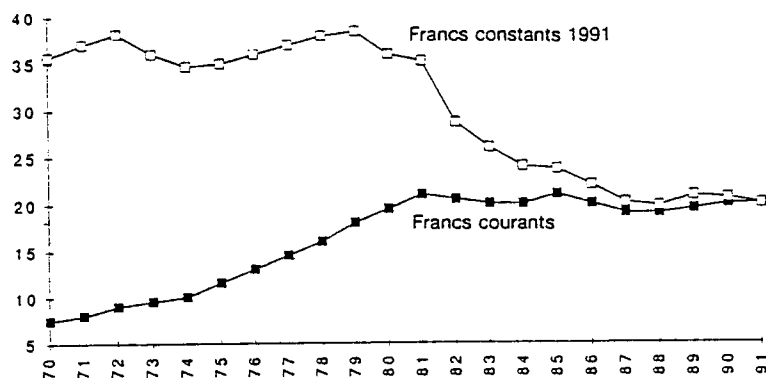
La focalisation des régions rurales sur les villes petites et moyennes est de ce point de vue favorable au développement de l'agriculture. La trame du tissu social et économique a changé : une demi-heure en auto, soit 30 ou 40 kilomètres, est aujourd'hui l'aune moyenne de l'activité rurale et il y a peu de régions de France qui ne soient à moins de 40 kilomètres d'une ville. Le développement agricole suppose des services techniques et bancaires, des réseaux de commercialisation qui sont tout naturellement centrés sur ces villes et qui servent d'appui aux exportations. Le développement des moyens de communication et de transport est le moyen et la mesure du développement rural et agricole : la multiplication des taxis ruraux est un indice qui ne trompe pas.

Pour les régions de montagne, la politique actuelle a montré son efficacité et il faut maintenir les mesures qui permettent à l'agriculture de montagne de ne pas succomber à ses handicaps. Dans ces régions, comme dans toutes les régions peu densément peuplées (moins de 15 habitants au kilomètre carré), l'entretien du paysage posera un problème de plus en plus délicat. Des systèmes extensifs de culture et d'élevage doivent y être favorisés car l'agriculture est là principalement au service du paysage et du tourisme. Or la France possède dans ces régions à faible densité une ressource touristique unique en Europe et encore très mal exploitée. Pour vendre ces paysages et ce savoir-vivre à nos voisins européens, il faut que l'activité agricole y soit présente, moins comme une activité productrice que comme une activité de service. Le financement de cette agriculture de paysage est un problème délicat qui doit être mis à l'étude d'urgence. Mais qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas comme on le dit trop souvent de qualifier les agriculteurs en général de « jardiniers de la nature », ce qu'ils ne sauraient être puisque l'agriculteur productiviste utilise la nature sans la préserver.

Si par ailleurs on veut favoriser dans toutes les régions de montagne mais aussi de grande culture les systèmes de production extensifs, quelques mesures s'imposent. En effet, le développement de l'agriculture française au cours des dernières décennies a montré, s'il en était besoin, combien les choix de production sont sensibles aux prix de vente et aux coûts de production. C'est donc sur ceux-ci qu'il convient d'agir.

En premier lieu, notre système fiscal date du XIX^e siècle, voire du XVIII^e, c'est-à-dire d'une époque où la terre était la principale richesse et par conséquent la principale assiette de l'impôt. Il faut revoir l'impôt foncier non bâti et envisager de l'alléger ou même de le supprimer comme c'est le cas dans certains pays voisins et comme on a com-

mencé de le faire en France ⁽¹³⁾. Le prix réel de la terre ayant baissé fortement (Graphique 10), si l'impôt est supprimé, une des incitations à l'intensification sera supprimée. La réussite de la politique de la forêt est due en partie au dégrèvement fiscal.



10. Valeur moyenne des terres agricoles *, 1970-1991 (milliers de francs par hectare)

* La stagnation en francs courants depuis le début des années quatre-vingt masque en réalité un recul des prix dans la plupart des régions et une forte augmentation des prix dans les vignobles AOC.

Source : SCEES, ministère de l'Agriculture.

En outre, dans le même esprit, on pourrait envisager de répartir autrement le coût des intrants. Ainsi des sommes considérables ont-elles été distribuées en subventions pour l'irrigation, notamment celle du maïs. C'était une erreur manifeste. Il faut au contraire faire payer l'eau aux agriculteurs si elle leur permet d'augmenter leur production de produits subventionnés par ailleurs. De même les excès d'engrais et d'anticyptogamiques que la sécheresse a fait apparaître il y a quelques années peuvent être combattus si l'on augmente le prix de ces produits de manière à inciter les agriculteurs à les économiser et à ne les employer qu'à bon escient. Dans un cas comme dans l'autre, la hausse du prix de l'intrant peut fort bien être compensée par une augmentation équivalente de l'aide forfaitaire au revenu. Une revue systématique des subventions d'équipement et des prix relatifs des intrants et des produits obtenus grâce à eux s'impose.

(13) Le gouvernement a récemment annoncé la suppression, dès 1993, de la part régionale de l'impôt sur le foncier non bâti et la suppression par paliers de la part départementale d'ici à 1996. Mais il faut, pour aller au-delà, trouver d'autres sources de financement pour les budgets des petites communes rurales, très dépendantes de cette ressource. Le problème se pose également pour les cotisations sociales agricoles et divers prélèvements obligatoires dont l'assiette est aussi le foncier non bâti.

Conclusion

En conclusion on voit qu'une réflexion approfondie sur la politique agricole s'impose après la réforme de la PAC de manière à ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir aux jeunes agriculteurs et de stopper la baisse de la population agricole. Lorsque Denis Bergmann avait affirmé en 1969 devant la Commission Vedel que 300 000 exploitations agricoles suffiraient pour nourrir la France et même exporter, et qu'en toute rigueur d'économiste, il proposait cet objectif pour 1989, son propos suscita scandale et réprobation. Avec 10 ans de retard c'est aujourd'hui l'objectif avoué des organisations agricoles et de l'Administration, tacitement par tout le monde et parfois exprimé par les « réalistes ». C'est un réalisme mal fondé, du chien crevé au fil de l'eau. Une politique déterminée doit se donner pour objectif de freiner la chute du nombre de producteurs agricoles à temps plein. Mais pour y arriver il faut le vouloir, remettre en cause le défaitisme partagé par tous les dirigeants et responsables, et dégager une volonté d'action concertée.

Le premier pas est évidemment de réfléchir. Toutes les données sont disponibles ainsi que les experts. Il faut mobiliser ces compétences dans une nouvelle « commission Vedel » pour faire un constat détaillé production par production, région par région, de l'état de la situation du point de vue économique et en même temps du point de vue social. Parallèlement il faut conjecturer l'avenir de la société française et de l'Europe, imaginer des futurs divers, aussi divergents que possible des tendances actuelles et en examiner les conséquences pour l'agriculture. Aujourd'hui l'agriculture souffre avant tout d'un manque de réflexion et d'imagination alors que dans les années cinquante et soixante elle en avait pléthore, et c'est ce qui lui avait permis de faire son incroyable révolution silencieuse. Qui demain prendra cette initiative ?

Références bibliographiques

- BOURGOIS Lucien, et COLSON François, 1992 : « Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80 », note présentée à l'Académie de l'agriculture, 17 juin, miméo.
- CE, 1992 : *La situation de l'agriculture dans la Communauté*, Rapport 1991, Bruxelles/Luxembourg, Commission des CE.
- BRANGEON Jean-Louis, et JÉGOUZOT Guenhaël, 1992 : « La croissance des revenus non agricoles des agriculteurs », *INRA Sciences sociales*, n° 2, mars.
- CHALMIN Philippe, 1992 : « Le complexe agro-alimentaire français », *Bulletin économique de la SFAC*, n° 957, août.
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLES, 1992 : *Agriculture et ruralité dans la nouvelle Europe*, 74^e Congrès, Nantes ; Paris : CNMCCA.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 1992 : *La place de l'agriculture dans la balance commerciale française*, J.O. « Avis et Rapports du Conseil économique et social », Paris : J.O., vendredi 31 juillet.
- DEBATISSE Michel, 1963 : *La révolution silencieuse*, Paris : Calmann-Levy.
- EUROSTAT : *Annuaire statistique de l'agriculture*, différentes années ; Luxembourg.
- EUROSTAT : *Statistiques rapides, Agriculture, sylviculture et pêche*, différents numéros ; Luxembourg.
- GUBIAN Alain et LE CACHEUX Jacques, 1990 : « Le lait ou l'argent du lait : le délicat réglage de l'offre », *Lettre de l'OFCE*, n° 73, vendredi 30 mars.
- FAUVET Jacques et MENDRAS Henri, 1958 : *Les paysans et la politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- INSEE : *Les comptes de l'agriculture*, différentes années, « Economie générale », Paris : INSEE.
- INSEE : *Les industries agro-alimentaires*, différentes années, « Système productif », Paris : INSEE.
- KAYSER Bernard, 1992 : *La renaissance rurale*, Paris : Armand Colin.
- KAYSER Bernard, 1992 : « L'avenir des espaces ruraux — Choix de société et volonté politique », *Futuribles*, juillet-août.
- KÆSTER Ulrich et VON CRAMON-TAUBADEL Stephan, 1992 : « EC Agricultural Reform ad Infinitum ? », *Intereconomics*, vol. 27 ; Hambourg : HWWA-Institut für Wirtschaftsforschung, juillet/août.
- LE CACHEUX Jacques et MENDRAS Henri, 1992 : « PAC, GATT, environnement : l'agriculture française dans l'œil du cyclone », *Lettre de l'OFCE*, n° 98, vendredi 27 mars.
- MENDRAS Henri, 1983 : « Plaidoyer pour une politique de développement rural », *Revue de l'OFCE*, n° 4, juin.
- MENDRAS Henri, 1992 : *La fin des paysans*, réédition, Actes Sud.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : *Agreste*, revue, différentes séries et numéros.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : *Agreste*, Recensement général agricole 1988.
- NEVEU André, 1991 : *Agriculture — Economie de l'agriculture française en Europe : forces et faiblesses*, Paris : Dunod.
- OCDE, 1991 : *Comptes économiques de l'agriculture — 1976-1989*, Paris : OCDE.
- DE PERTHUIS Christian, 1992 : « Politique agricole commune : une réforme inachevée », *Chroniques de la SEDEIS*, n° 6, juin.

PISANI Edgar, 1992 : « De quelle agriculture avons-nous besoin ? », *Le Monde*, mercredi 27 mai.

RAUSSER, Gordon C., 1992 : « Predatory Versus Productive Government : The Case of U.S. Agricultural Policies », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 6, n° 3, été.

SEGESA/DERF, 1992 : *Nouvelle approche de la diversité des agricultures régionales*, Paris : ministère de l'Agriculture et de la Forêt, mai.

